



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	19
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	20
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	22
II. Ressources financières	70
A. Vue d'ensemble	70
B. Contributions non budgétisées	71
C. Gains d'efficacité	71
D. Taux de vacance	71
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	72
F. Formation	73
G. Voyages à des fins autres que la formation	74
H. Désarmement, démobilisation et réintégration	75



I.	Services de détection des mines et de déminage	77
J.	Autres activités relatives aux programmes	77
K.	Projets à effet rapide	81
III.	Analyse des variations	82
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	88
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	89
A.	Assemblée générale	89
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	97
Annexes		
I.	Définitions	103
II.	Organigrammes	105
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	110
Carte.	115

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 1 078 212 400 dollars.

Ce budget est en augmentation de 47 942 500 dollars (4,7 %) par rapport aux crédits de 1 030 269 900 dollars ouverts pour 2022/23.

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, la Mission continuera d'exécuter son mandat de protection des civils et d'améliorer la coopération avec les forces de sécurité congolaises en respectant strictement la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, ainsi que de renforcer les mécanismes de coordination et de partage des informations avec les forces de sécurité congolaises et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. La Mission suivra de près l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans les zones marquées par des tensions politiques à l'approche des élections prévues en décembre 2023, et soutiendra l'action menée pour désarmer, démobiliser et réintégrer les ex-combattants dans le cadre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. La MONUSCO continuera de promouvoir la recherche de solutions politiques et de soutenir les processus régionaux en cours, à savoir les initiatives de Nairobi et de Luanda, afin d'instaurer un climat de confiance entre les États de la région et de créer les conditions nécessaires pour le dialogue et les consultations politiques, le but étant de résoudre les conflits actuels dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle appuiera, avec une attention renouvelée, la réforme du secteur de la sécurité afin de faire en sorte que les autorités nationales se l'approprient plus rapidement, et s'emploiera à favoriser et à faciliter des réformes des secteurs militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité et de lutter efficacement contre l'impunité.

Le budget couvre le déploiement d'un effectif maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 13 500 membres des contingents, 591 membres de la police des Nations Unies, 1 410 membres d'unités de police constituées, 675 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 5 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 211 administrateurs recrutés sur le plan national [dont 11 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 1 454 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 46 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 324 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la MONUSCO est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils ; appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	496 937,2	510 727,8	538 643,3	27 915,5	5,5
Personnel civil	260 238,0	268 766,8	258 229,4	(10 537,4)	(3,9)
Dépenses opérationnelles	261 681,2	250 775,3	281 339,7	30 564,4	12,2
Montant brut	1 018 856,4	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7
Recettes provenant des contributions du personnel	26 798,9	27 225,2	27 329,1	103,9	0,4
Montant net	992 057,5	1 003 044,7	1 050 883,3	47 838,6	4,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 018 856,4	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan internat- ional	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	90	22	45	1	25	–	183
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	88	24	45	2	26	–	185
Composantes											
Protection des civils											
Effectif approuvé 2022/23	660	13 140	–	–	70	47	180	–	35	–	14 132
Effectif proposé 2023/24	660	13 500	–	–	67	48	180	–	34	–	14 489
Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	591	1 410	75	29	120	60	18	90	2 393
Effectif proposé 2023/24	–	–	591	1 410	73	32	119	60	20	90	2 395
Appui											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	452	92	1 062	–	244	–	1 850
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	442	96	1 064	–	244	–	1 846

	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan interna- tional</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Emplois de temporaire^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^c</i>	<i>Personnel fourni par des gouverne- ments</i>	<i>Total</i>
Total											
Effectif approuvé 2022/23	660	13 140	591	1 410	687	190	1 407	61	322	90 18 558	
Effectif proposé 2023/24	660	13 500	591	1 410	670	200	1 408	62	324	90 18 915	
Variation nette	–	360	–	–	(17)	10	1	1	2	–	357

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Volontaires recrutés sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution [1925 \(2010\)](#). Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 20 décembre 2023.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUSCO contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (protection des civils ; appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MONUSCO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2022/23 est analysée pour chaque composante.

5. Afin de permettre un dialogue politique soutenu avec le Gouvernement, la Mission maintiendra son quartier général à Kinshasa, où continueront de se trouver la majorité des hauts responsables. La Mission conservera le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la protection et des opérations à Goma et quatre bureaux locaux dans l'est de la République démocratique du Congo (Beni, Bukavu, Bunia et Goma). La Mission maintiendra également sa capacité à surveiller la situation dans la région du Kasai et dans la province du Tanganyika.

6. Le 15 novembre, le Premier Ministre Sama Lukonde a présidé une réunion, tenue avec la MONUSCO et des membres du Gouvernement, visant à donner suite à la demande de réévaluation du plan de transition conjoint formulée par le Président et annoncée en août 2022. Lors de cette réunion, il a été décidé de poursuivre les consultations dans le cadre d'un groupe de travail conjoint. Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a pris note de l'appel lancé par les autorités congolaises afin de revoir le plan de transition conjoint ([S/2021/807](#), annexe), élaboré par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies, dans lequel 18 jalons assortis d'indicateurs ont été arrêtés d'un commun accord pour créer les conditions permettant à la Mission de se retirer de manière progressive et responsable et selon certaines conditions, sans toutefois compromettre les acquis en matière de sécurité et de consolidation de la paix.

7. Conformément au plan de transition conjoint, la zone dans laquelle la Mission mène ses opérations de protection des civils continuera d'être limitée aux trois provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. En parallèle, la Mission conservera les capacités nécessaires pour intervenir ailleurs si la situation venait à se détériorer de manière grave, dans le cadre d'une approche globale, en consultation avec les autorités et les communautés locales. Elle maintiendra sa capacité à surveiller

la situation politique et les violations des droits humains dans d'autres localités. Dans les zones dont la Mission s'est retirée, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont renforcé leur présence en vue de mettre en œuvre des programmes utilisant l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, à l'appui du plan du Gouvernement visant à étendre et à consolider l'autorité de l'État. La MONUSCO continuera également : d'appuyer la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, notamment au niveau des provinces ; de soutenir les efforts de stabilisation ; de renforcer les institutions de l'État, un accent particulier étant mis sur les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; de consolider les systèmes nationaux de justice et d'administration pénitentiaire, notamment au moyen de programmes conjoints, et de contribuer à préserver durablement les acquis en matière de paix après le retrait de la Mission.

8. Au cours de l'exercice 2023/24, il est proposé de déployer 180 membres d'unités de police constituées supplémentaires en raison des attaques répétées visant le personnel, les biens et les locaux de la Mission. Les unités de police constituées jouent un rôle essentiel pour la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies et elles fournissent un appui opérationnel à la Police nationale congolaise pour l'aider à régler les problèmes d'ordre public, en effectuant des patrouilles, notamment des patrouilles conjointes, et en soutenant ses capacités en matière de police de proximité. Le personnel supplémentaire comprendrait 45 personnes déployées à Goma, 45 à Bunia, 50 à Beni et 40 à Bukavu.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

9. En dépit du transfert pacifique du pouvoir à la suite des élections de 2018 et de la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale en 2021, il subsiste de nombreux problèmes au niveau politique et sur le plan de la sécurité qui continuent de menacer les progrès réalisés sur la voie de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Dans un contexte économique mondial difficile, notamment en raison de l'inflation et de la pénurie de carburant, les manœuvres politiques à l'approche des élections de 2023, les débats autour des réformes électorales et la gestion de l'insécurité ont accru les tensions au sein du Gouvernement, de l'ensemble de la classe politique et de la société civile. Malgré le maintien de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu depuis mai 2021, le lancement en novembre 2021 d'opérations militaires conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) contre les Forces démocratiques alliées (ADF), ainsi que les opérations militaires menées conjointement par les FARDC et les forces de défense burundaises contre les groupes armés dans le Sud-Kivu, l'insécurité persiste dans les provinces de l'Est. En parallèle, la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) en novembre 2021 a exacerbé l'insécurité et les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que les discours de haine à caractère ethnique. Dans ce contexte, les discours hostiles contre la MONUSCO n'ont cessé de prendre de l'ampleur, et des manifestations violentes visant les bases et le personnel de la Mission ont éclaté en juillet 2022.

10. Le Gouvernement a mis en œuvre des réformes pour que la République démocratique du Congo reste sur la voie de la stabilisation et pour préparer les élections de 2023. À cet égard, l'Assemblée nationale a adopté le plan d'action du Gouvernement, qui établit un lien entre le travail à accomplir pour stabiliser le pays sur le plan de la politique et de la sécurité et les jalons du plan de transition conjoint convenu entre le Gouvernement, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies en septembre 2021, et un nouveau cadre juridique a été approuvé en prévision des

élections de 2023. D'importantes initiatives gouvernementales – visant notamment à protéger les civils et à neutraliser les groupes armés, à mettre en œuvre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et à tenir l'engagement d'organiser des élections nationales et locales en 2023 en s'appuyant sur un registre électoral mis à jour – continueront de nécessiter l'attention du système des Nations Unies en République démocratique du Congo.

11. En usant de ses bons offices, la Mission continuera de collaborer avec le Président et les acteurs politiques et électoraux, afin de promouvoir la participation des femmes et des jeunes et de faciliter le rétablissement du dialogue politique entre les responsables locaux et le Gouvernement, le but étant de lutter contre les tensions intercommunautaires et l'insécurité dans le contexte de l'état de siège. Elle continuera également de soutenir les efforts de stabilisation, en consolidant les institutions de l'État et en combattant les discours haineux.

12. À la suite d'une mission d'évaluation des besoins menée en République démocratique du Congo du 21 mars au 5 avril 2022, la personne chargée de coordonner l'assistance électorale à l'échelle du système des Nations Unies a approuvé, le 2 juin 2022, la fourniture d'une assistance électorale pour la République démocratique du Congo. Un projet cadre de portée générale, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est en train d'être mis en place pour guider les activités d'assistance électorale des Nations Unies, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités institutionnelles. Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé la MONUSCO à fournir une assistance au processus électoral de 2023 dans les trois régions où elle se trouvait encore, y compris un appui logistique limité, conformément à la demande faite officiellement par les autorités congolaises le 19 décembre 2022.

13. Comme souligné dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, la Mission continuera de préconiser la mise en place de solutions politiques en vue de résoudre les conflits actuels, compte dûment tenu de la primauté du politique, et de soutenir la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. La MONUSCO continuera de collaborer de manière constructive avec le Gouvernement pour mettre en œuvre le plan de transition conjoint et poursuivre la transition dans le respect des conditions prévues, notamment en établissant un dialogue stratégique et en menant régulièrement des évaluations conjointes de l'évolution de la situation et des conditions sur le terrain, l'accent étant mis sur l'appropriation du processus par la République démocratique du Congo. Dans le cadre de son action politique, la MONUSCO poursuivra également ses efforts de sensibilisation au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et se concertera avec des dirigeantes pour envisager des possibilités de mobilisation conjointes et favoriser la participation véritable des femmes aux processus politiques et électoraux. La Mission travaillera également avec ses interlocuteurs nationaux pour inciter les jeunes Congolais à promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo, en participant à diverses plateformes et forums pour la paix et la sécurité et au processus de transition.

14. Ces dernières années, la République démocratique du Congo a continué de participer activement à des initiatives de coopération régionale, ayant rejoint la Communauté d'Afrique de l'Est et présidé à la fois la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2022/23, après avoir présidé l'Union africaine en 2021/22. En outre, la République démocratique du Congo a encouragé les initiatives régionales visant à résoudre les conflits dans les provinces concernées, notamment le processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et facilité par l'ancien Président

du Kenya, Uhuru Kenyatta, afin de faire face à la menace que représentent les groupes armés, et le processus de Luanda, dirigé par le médiateur mandaté par l'Union africaine, le Président de l'Angola João Lourenço, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de désamorcer les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ces deux initiatives nécessitent un soutien intégré, notamment les bons offices de la Mission, un appui consultatif, technique et logistique, ainsi que des stratégies coordonnées et des échanges d'informations avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). La Mission a commencé à faciliter les consultations entre le Gouvernement et les groupes armés congolais dans le cadre du processus de Nairobi en 2022, et depuis, le (la) coordonnateur(trice) national(e) lui a demandé de continuer à fournir une assistance, le cas échéant. Le processus de Nairobi a également abouti au déploiement d'une force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo. Conformément à la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission s'emploiera à assurer une coordination étroite et le partage des informations entre tous les contingents déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de dé-conflictualiser les opérations et de garantir l'exécution efficace de son mandat de protection des civils. En dépit de la complexité croissante de son environnement opérationnel, la Mission continuera de surveiller les violations des droits humains, notamment celles commises par les forces armées étrangères qui mènent des opérations en République démocratique du Congo, et de rendre compte de ces violations. Elle continuera également de prévenir et d'atténuer la montée des discours haineux et des tensions intercommunautaires.

15. Les zones touchées par un conflit armé dans lesquelles la présence de soldats de la paix est nécessaire se limitent désormais aux trois provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les menaces qui continuent de peser sur la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région sont dues au manque d'autorité de l'État, associé à la présence, à la prolifération et à l'activité de nombreux groupes armés étrangers et congolais, ainsi qu'à la violence entre les communautés et à l'exploitation illégale des ressources naturelles. La stabilité règne sur plus de deux tiers du territoire de la République démocratique du Congo, mais la Mission suivra de près l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans les zones marquées par des tensions politiques à l'approche des élections prévues en décembre 2023, et elle soutiendra les efforts visant à désarmer et démobiliser les ex-combattants et les personnes qui y sont associées et à les réintégrer dans leurs communautés, dans le cadre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

16. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, les conditions de sécurité restent très instables et difficiles. Au Nord-Kivu et en Ituri, les Forces démocratiques alliées devraient continuer de représenter une grave menace pour la population civile, malgré l'état de siège déclaré par le Président Félix-Antoine Tshisekedi en mai 2021 et les opérations conjointes dirigées contre elles que mènent actuellement les FARDC et les Forces de défense populaires de l'Ouganda. En outre, en Ituri, plusieurs factions de groupes armés congolais, dont la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le groupe Zaïre, devraient poursuivre leur lutte violente pour le contrôle des terres, des ressources et des axes routiers. La propagation de la violence continue de menacer les principaux axes routiers et la ville de Bunia, entravant la liberté de mouvement et la conduite des activités économiques. Dans la région du Petit Nord de la province du Nord-Kivu, les groupes armés congolais et étrangers, dont certains opèrent en coalition, devraient continuer de menacer les civils et de s'opposer aux forces de sécurité. Dans la province du Sud-Kivu, le conflit qui oppose

actuellement les coalitions de groupes armés en présence représente un défi majeur pour les forces de sécurité et risque d'exacerber la situation humanitaire déjà catastrophique, ce qui pourrait provoquer de nouveaux déplacements et de nouvelles victimes civiles.

17. Conformément à la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO s'est retirée du Tanganyika en juin 2022 et devrait fermer la dernière base d'opérations située dans le nord du Tanganyika d'ici à juin 2023. Les capacités résiduelles de la Mission à Kalemie continueront de travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales pour mettre en œuvre le plan de transition de la province et veiller à ce que les autorités provinciales et les autres parties prenantes locales s'approprient et pérennisent les acquis en matière de consolidation de la paix. La Mission participera à des activités visant à promouvoir le renforcement de l'état de droit et des institutions de sécurité et soutiendra activement la mise en œuvre de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans la province.

18. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo reste préoccupante. Les violences intercommunautaires causées par des conflits fonciers et coutumiers et les différends liés à l'exploitation des ressources naturelles se sont intensifiés sous l'effet des discours de haine et des incitations à l'hostilité. Au cours des huit premiers mois de 2022, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 4 277 cas de violation des droits humains dans tout le pays. La plupart des violations (3 626) ont été commises dans les provinces touchées par le conflit. Les groupes armés restent les principaux auteurs de ces violations ; 2 563 cas (soit 60 %) leur sont imputables. Les autres violations ont été commises par des agents de l'État, principalement par des membres des FARDC (809 violations, soit 19 %) ou par des membres de la Police nationale congolaise (652 violations, soit 15 %). Le Bureau a également recensé des violations des droits humains commises par les FARDC lors d'opérations militaires menées dans les provinces sous état de siège. Compte tenu du nombre élevé de violations des droits humains, la Mission continuera de surveiller la situation en la matière, notamment en se déployant temporairement dans les régions reculées et dans les zones où elle n'a plus de présence permanente. Dans le contexte des élections, le Bureau analysera les menaces de violences politiques, et il soutiendra la prévention des discours de haine et les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide dans le cadre du cycle électoral.

19. La République démocratique du Congo continue de faire face à une crise humanitaire multidimensionnelle, exacerbée par un ensemble d'épidémies et par l'escalade du conflit dans l'est du pays ; en conséquence, 27 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Il est de plus en plus difficile de maintenir l'accès humanitaire dans ces régions en raison de la poursuite des opérations découlant de l'état de siège, de la résurgence du M23 et de l'intensification des activités des groupes armés, qui ont entraîné une augmentation des déplacements de populations.

20. La police des Nations Unies continuera d'aider le Gouvernement à consolider l'état de droit et à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise, en particulier dans les provinces de l'est. À cet égard, la Mission accélérera les réformes institutionnelles, dans un contexte de transition, et fournira un appui stratégique, technique et opérationnel afin d'encourager une réforme inclusive de la police et de pérenniser les acquis obtenus jusqu'à présent. La Mission continuera de faciliter la coordination des initiatives en travaillant avec les services de sécurité nationale et l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la stabilisation et de la consolidation à long terme des institutions de l'État. La police des Nations Unies fournira des conseils et une assistance à la police nationale pour lui permettre de prévenir,

d'atténuer et de régler les conflits intercommunautaires par la mobilisation de la population sur les questions de sécurité, le règlement local des conflits, la promotion de la justice et les initiatives de réconciliation, en particulier dans les zones débarrassées des groupes armés. Afin de rétablir la confiance entre la police locale et la population, la MONUSCO continuera de promouvoir la responsabilité de la police et le respect de l'état de droit. Pour favoriser un environnement protecteur, la police des Nations Unies continuera de mettre en œuvre la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les unités de police constituées continueront d'accomplir trois tâches essentielles : protéger les civils, protéger le personnel et les installations des Nations Unies et soutenir le renforcement des capacités de la police nationale, en mettant l'accent sur les stratégies dirigées par des civils afin de pérenniser les avancées obtenues en matière de police en République démocratique du Congo.

21. La force continuera de soutenir les FARDC et de mener des opérations conjointes avec ces dernières. Elle s'emploiera en outre à améliorer leurs capacités par le truchement d'une formation spécifique et d'un appui logistique et opérationnel, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Cet appui permettra d'évacuer les soldats blessés, de coordonner le déploiement des unités aux fins de la protection des civils et de mener des opérations offensives contre les groupes armés locaux ou étrangers. L'appui fourni par la Mission aidera les FARDC et la Police nationale congolaise à conserver les zones reprises aux groupes armés. La force renforcera sa capacité à surveiller les opérations, y compris les opérations unilatérales et conjointes, et à gérer les menaces liées aux engins explosifs improvisés. Conformément au cadre stratégique et au plan d'action découlant de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO continuera de fournir une assistance médicale et chirurgicale aux opérations en cours à l'appui des FARDC.

22. La MONUSCO a considérablement progressé dans la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. À ce jour, la Mission a défini un plan d'exécution du mandat hiérarchisé à l'échelle de la Mission, qui est aligné sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats, afin de contribuer à renforcer le suivi de l'efficacité de l'exécution du mandat de la Mission. À la suite de l'élaboration, en 2021, d'un plan de transition conjoint, elle a ajouté des étapes intermédiaires et des indicateurs connexes au Système, de sorte que ce dernier puisse servir à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan de transition. Les tableaux de bord du Système sont pleinement opérationnels et sont régulièrement utilisés pour établir des rapports fondés sur des données et des observations factuelles, notamment aux fins de l'élaboration des rapports trimestriels du Secrétaire général et à l'appui de la prise de décision des dirigeants. La Mission continuera d'utiliser le module Application de pilotage stratégique d'Umoja pour suivre les résultats obtenus, notamment la mise en œuvre de ses activités relatives aux programmes, pour rendre compte de l'exécution de son mandat et pour mieux montrer aux États Membres en quoi elle contribue à l'évolution de la situation. Le module sera également utilisé pour établir les rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

23. Conformément à son mandat actuel, la Mission continuera de mettre en œuvre les priorités stratégiques ci-après pendant l'exercice 2023/24 : a) protection des civils ; b) appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité.

Composante 1 : protection des civils

24. Les civils vont vraisemblablement continuer à être exposés à des menaces considérables, notamment des atteintes à leurs droits humains et des violations du droit international humanitaire du fait des activités menées par des groupes armés locaux et étrangers, des opérations lancées par les forces de sécurité de l'État contre ces groupes et des violences intercommunautaires. Au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, la MONUSCO assurera une approche globale de la protection des civils, qui reposera sur un dispositif conduit à l'échelle de toutes ses composantes, en s'efforçant de réduire la menace que font peser les groupes armés étrangers et congolais et la violence intercommunautaire à un niveau que le Gouvernement peut effectivement gérer et qui ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales.

25. La MONUSCO continuera d'assurer une approche globale de la protection des civils en facilitant la coordination des activités aux niveaux local, provincial et national entre ses composantes civile, policière et militaire, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, elle continuera de faire intervenir le dialogue politique, la protection physique et l'amélioration de l'environnement protecteur, notamment en luttant contre la violence locale, en appuyant le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et en œuvrant au rapatriement et à la réinstallation des membres de groupes armés étrangers. Aux niveaux national et provincial, elle fera usage de ses bons offices pour renforcer les capacités des autorités de l'État et éliminer les causes profondes du conflit, notamment en luttant contre l'impunité et en mettant l'accent sur les violences sexuelles liées au conflit et sur la sécurité des prisons. Radio Okapi appuiera les objectifs de communication stratégique de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier dans les domaines liés au dialogue politique, au règlement pacifique du conflit et à la lutte contre le sentiment anti-MONUSCO et les discours de haine.

26. À l'approche des élections qui se tiendront en décembre 2023, la MONUSCO réévaluera les zones de tension, en étroite collaboration avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Dans le cadre de cette collaboration, des activités de prévention des conflits seront menées par les administrations provinciales et la société civile locale pour réduire le risque de différends préélectorales concernant les ressources naturelles, les frontières administratives ou les populations migrantes, qui pourraient potentiellement dégénérer en violence. Des activités seront notamment menées régulièrement dans les possibles zones de tension de l'ouest de la République démocratique du Congo et dans d'autres parties du pays où la MONUSCO n'est plus présente, afin de nouer un dialogue à l'échelle locale avec les acteurs politiques et les membres de la société civile. En outre, des échanges réguliers auront lieu avec les parties prenantes à Kinshasa de sorte à promouvoir une concertation politique ouverte à tous et la diplomatie préventive. Afin de faire face aux discours de haine incitant à la violence, la Mission adoptera une stratégie de communication proactive et utilisera ses plateformes médiatiques pour sensibiliser la population.

27. La Mission continuera d'assurer la protection physique des civils dans les zones où elle sera présente en associant les opérations menées sur des bases à une protection par la projection, via des déploiements temporaires et des patrouilles effectuées de jour et de nuit. Elle continuera par ailleurs d'appuyer les opérations militaires des FARDC et les activités de police de proximité et de sécurité urbaine. En outre, elle lancera des offensives contre les groupes armés en fonction des besoins. Elle facilitera la mobilité des forces de sécurité en remettant en état les routes et les ponts essentiels et en assurant l'accès aux couloirs humanitaires. Elle améliorera les infrastructures

des camps pour protéger les soldats de la paix et déplacera et fermera les bases conformément aux instructions permanentes pertinentes afin de soutenir les opérations ciblées visant à protéger les civils.

28. En ce qui concerne l'environnement protecteur, la MONUSCO continuera : de surveiller les violations du droit international humanitaire et des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit, et d'enquêter et de faire rapport à ce sujet ; de prôner le respect des droits humains et du droit international humanitaire par les entités de l'État chargées de la sécurité ; d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité en contribuant aux enquêtes, à la collecte de preuves et à la conduite de poursuites relatives à des infractions graves, particulièrement les infractions commises contre des soldats de la paix, aux cas de violences sexuelles liées au conflit et à d'autres violations graves commises tant par les groupes armés que par les forces de sécurité. Elle continuera de recueillir et d'analyser les impressions de la population locale en matière de sécurité, de cohésion sociale et d'accès à la justice, en vue de mieux comprendre ses besoins et ses préoccupations en matière de protection et d'éclairer les processus politiques, l'élaboration de politiques et les interventions menées. Elle apportera un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en déployant un(e) défenseur(se) des droits des victimes afin de faire en sorte que les droits et la dignité des victimes soient au centre de l'action menée par l'Organisation.

29. La Mission continuera d'exercer ses bons offices pour appuyer la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Elle concourra à l'instauration d'un climat propice au dialogue et à une reddition négociée et volontaire des groupes armés, collectera les armes et les munitions, facilitera la fourniture d'un appui aux populations touchées et jettera les bases de la réintégration au sein de la population locale grâce au programme de lutte contre la violence de proximité. Cette approche est essentielle pour créer les conditions nécessaires au retrait progressif de la Mission, conformément au plan de transition conjoint.

30. Dans le contexte de la transition, la MONUSCO s'attachera davantage à renforcer les capacités locales existantes en matière de protection des civils, notamment en améliorant les systèmes et les réseaux d'alerte rapide afin que les alertes soient reçues en temps utile et que la Mission ou les forces de sécurité nationales, à qui ces tâches incomberont de plus en plus, y répondent. Elle cherchera également à améliorer la participation des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, aux mécanismes de sécurité et de protection locaux. Elle déploiera en outre des efforts supplémentaires pour que les autorités nationales puissent progressivement prendre les rênes des réseaux d'alerte, grâce au renforcement de la gestion et de l'obligation de rendre des comptes au niveau local.

31. Après la fermeture du bureau au Tanganyika en juin 2022, la Mission a continué à surveiller l'évolution des conditions de sécurité dans la zone frontalière entre le Tanganyika, le Sud-Kivu et le Maniema, où les groupes armés représentent toujours une menace pour les civils. La force basée dans le secteur sud continuera à mener des projets dans la zone frontalière en coordination avec les composantes civiles de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, après avoir tiré les enseignements de la transition opérée dans d'autres régions de la République démocratique du Congo, et en vue de soutenir les accords de transition, la Mission conservera ses capacités résiduelles à Kalemie, lesquelles partageront les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies et seront chargées de renforcer les capacités des autorités et des populations locales en matière de gestion des conflits et de police de proximité, et appuiera les institutions de justice, les institutions pénitentiaires et les institutions garantes de l'état de droit. Elle fournira un appui à la protection civile et

aux comités locaux de sécurité afin d'améliorer leur capacité à gérer les outils et les mécanismes de protection des civils et les initiatives de règlement des conflits que la Mission soutient elle-même.

32. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, les activités de groupes armés étrangers et locaux représentent toujours une grave menace pour la population civile. La MONUSCO continuera d'assurer la protection physique des civils dans ces provinces, y compris ceux qui vivent à proximité des sites où vivent des personnes déplacées, et cherchera des solutions proactives et durables à la violence, en créant un environnement sûr pour les efforts d'atténuation, de réconciliation et de règlement des conflits. Dans ce contexte, elle axera de plus en plus ses activités de protection sur le renforcement des capacités locales de protection des civils. Elle s'efforcera également d'améliorer l'environnement protecteur en renforçant le système de justice militaire et civile local pour lutter contre l'impunité, ainsi que les capacités de la police congolaise. Il s'agit là d'éléments clés pour créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO.

33. La Mission travaillera avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux pour veiller à la fourniture d'un appui coordonné à la remise en état des infrastructures critiques nécessaires pour garantir un accès sûr aux populations vulnérables et accroître la capacité d'intervention des forces de sécurité. Elle continuera également d'investir dans le renforcement de la capacité des forces de sécurité nationales à déminer, à éliminer les munitions explosives, à marquer, à enregistrer et à gérer en toute sécurité les armes et les munitions, ainsi qu'à mettre en œuvre et à évaluer les stratégies et les plans d'action nationaux correspondants afin de garantir la protection des civils.

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

34. La MONUSCO continuera d'accompagner, d'encourager et de conseiller les autorités congolaises en vue de leur permettre de procéder à des réformes significatives en matière de gouvernance et de renforcer les institutions, ce qui les aidera à franchir les étapes essentielles sur la voie de la stabilisation. Au nombre de ces réformes figurent les réformes électorales, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et l'intégration locale et durable des combattants et de leurs familles. La Mission devrait continuer d'opérer dans un environnement instable et politisé à l'approche des élections, qui verra une intensification de la désinformation et des discours de haine, y compris contre la MONUSCO.

35. La Mission facilitera l'adoption par les principales parties prenantes internationales d'une approche concertée et cohérente de la consolidation de la paix et de la stabilisation, tout en veillant à ce que le pays s'approprie et dirige le processus, notamment par la participation de la société civile et des populations locales. Dans la perspective de la transition, elle va recentrer son appui sur des domaines clés qui lui permettront d'avoir davantage d'impact sur l'action humanitaire, le développement et la recherche de la paix, tout en cherchant à renforcer les capacités nationales et à favoriser l'édification de l'État. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, l'appui fourni sera axé sur la création d'un environnement protecteur pour la population civile grâce à la réduction de la présence de combattants armés du fait de la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, conformément aux normes internationales. La Mission, en collaboration avec les autorités nationales et provinciales, harmonisera un large éventail d'interventions menées dans le cadre du Programme et en renforcera la cohérence grâce à une coordination interorganisations, notamment sur les questions

spéciales liées au désengagement, à la poursuite et à la réintégration des groupes armés. Grâce au programme de lutte contre la violence de proximité et au Fonds de cohérence pour la stabilisation, elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux, provinciaux et internationaux pour créer des débouchés économiques à court terme et favoriser le dialogue et ainsi renforcer la cohésion communautaire, décourager le recours à la violence armée et affaiblir les liens avec les groupes armés. Elle soutiendra également le dialogue politique et les réformes institutionnelles ciblées, renforcera les structures locales de gestion des conflits et facilitera la mise en œuvre de mesures visant à garantir un meilleur accès aux terres et à améliorer les systèmes de gouvernance des autorités locales et des autorités chargées de la sécurité.

36. La MONUSCO continuera d'aider les autorités congolaises à mettre en place un mécanisme de coordination nationale de la réforme du secteur de la sécurité afin de suivre efficacement la mise en œuvre de la réforme aux niveaux national et provincial. Elle continuera de chercher un consensus sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de la sécurité, conformément au plan de transition conjoint. Elle concentrera ses efforts sur les éléments suivants : le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité en facilitant les dialogues inclusifs et les initiatives civilo-militaires pour renforcer la confiance dans les institutions chargées de la sécurité ; le renforcement de la capacité du Parlement à superviser le secteur de la sécurité ; la prise en compte des questions de genre dans les programmes afférents à la réforme du secteur de la sécurité ; l'accroissement de la participation des femmes dans les institutions de sécurité et de l'exercice de responsabilités par les femmes. La Mission encouragera l'intégration des questions liées au genre dans le tissu et la culture des institutions de sécurité, le respect du principe de responsabilité grâce à une bonne gouvernance et à des mécanismes de contrôle de la surveillance civile, et l'efficacité institutionnelle par l'intermédiaire de formations sur les droits humains et la protection des civils et de séances de mentorat. Elle aidera le Ministère de l'intérieur à coordonner les activités liées à la réforme de la police par l'intermédiaire du Comité de suivi de la réforme de la police. Elle collaborera également avec les FARDC dans le cadre de leurs activités de sensibilisation au recrutement de jeunes femmes (18-25 ans) et de la diffusion à l'échelle nationale du code de déontologie et de conduite.

37. La Mission, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, continuera de soutenir le dialogue stratégique sur les besoins en matière de stabilisation afin d'assurer une gestion complémentaire et efficace des risques, et d'appuyer la gestion du Fonds de cohérence pour la stabilisation. Elle fournira un appui global à la coordination, en assurant la cohérence entre les activités des partenaires locaux, nationaux et internationaux, et dirigera les efforts que les parties prenantes déploient pour fournir un appui technique et consultatif aux structures de coordination nationales et provinciales du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. En vue de sa transition, elle collaborera également avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour élaborer un programme conjoint en matière de paix et de stabilisation à l'appui du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

38. Dans les provinces où elle s'est retirée et dans celles où elle a réduit sa présence militaire et policière, la Mission facilitera l'adoption par l'équipe de pays et les autres principales parties prenantes d'une approche concertée et cohérente de la consolidation de la paix, de la stabilisation et du développement durable, tout en veillant à ce que le pays s'approprie et dirige le processus, notamment en y associant les membres de la société civile. Dans le cadre des priorités de la transition, elle appuiera, en partenariat avec les organismes, les fonds et les programmes, la

coordination et la mise en œuvre d'initiatives de consolidation de la paix et œuvrera avec les autorités provinciales, les partenaires humanitaires et les partenaires de développement à la mise en œuvre de l'approche tenant compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Elle fournira également un appui technique et opérationnel aux institutions de l'État pour préparer la reconfiguration de la présence des Nations Unies conformément aux critères convenus dans le plan de transition conjoint et le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement et aux institutions de l'État avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies.

39. Pour soutenir la lutte contre l'impunité, la MONUSCO, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, continuera d'appuyer le renforcement des systèmes de justice militaire et civile et des mécanismes internes d'établissement des responsabilités, en particulier l'appareil de justice pénale, y compris les administrations pénitentiaires civiles et militaires, et l'Inspection générale de la Police nationale congolaise. Elle aidera également les comités provinciaux des FARDC et la Police nationale congolaise à donner suite aux violations des droits humains. Elle privilégiera le dialogue qu'elle entretient avec les autorités civiles et de sécurité dans le cadre des principales réformes du secteur de la sécurité afin de renforcer l'efficacité opérationnelle, le professionnalisme et la transparence des acteurs de la sécurité nationale. Elle contribuera aussi à la détention sûre et sécurisée des détenus en fournissant des conseils stratégiques et opérationnels sur la gestion des détenus à haut risque, y compris les membres de groupes armés, s'efforcera d'empêcher la propagation de la radicalisation au sein des prisons, et appuiera les réformes législatives visant à assurer la pérennité et la viabilité des administrations pénitentiaires civiles et militaires. Elle continuera également d'œuvrer au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Elle soutiendra en outre la gouvernance du secteur minier par l'intermédiaire du processus de sélection des sites miniers et du suivi du devoir de précaution.

40. La MONUSCO contribuera au Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, qui permettra à la Police nationale congolaise de jouer un rôle majeur dans les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation et de prendre part à la stratégie conjointe de transition. Elle continuera également d'aider la police nationale à mettre en œuvre les actions prioritaires prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024) afin de pérenniser les progrès enregistrés en matière de maintien de l'ordre via le renforcement de la capacité de la police nationale à maintenir l'ordre public, de protéger les civils, en particulier les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et de collaborer avec les populations locales pour désamorcer les tensions entre les communautés, dans le strict respect des droits humains et des normes internationales. Elle fournira également des conseils techniques pour soutenir le renforcement des capacités des services de police spécialisés, notamment la police des mines et la police des frontières, aux fins de la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée, les violences sexuelles et l'exploitation illicite des ressources naturelles, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

41. La Mission continuera de tenir compte des questions de genre dans le cadre de l'appui qu'elle fournit aux institutions et aux acteurs congolais afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité dans l'ensemble des institutions de gouvernance et de sécurité. Elle adoptera une approche globale pour relever les défis liés à la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, pour recenser les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et pour éliminer les obstacles à leur participation au Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Elle fournira des conseils techniques

et prendra part, avec d'autres organismes des Nations Unies, à des initiatives visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés pour assurer le transfert des connaissances et la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux. Elle aidera également l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, à coordonner les groupes thématiques sur les questions de genre.

Activités d'appui de la Mission

42. S'agissant des activités d'appui de la Mission pour l'exercice 2023/24, les principaux objectifs stratégiques seront poursuivis et les principales initiatives seront menées dans le contexte du processus de transition et de la consolidation de la présence de la Mission dans les trois provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La Mission continuera de consolider sa présence dans les endroits où elle se trouve déjà. Elle poursuivra son examen des bureaux et des installations en vue d'ajuster le nombre d'emplacements et la surface occupée. Elle va également intensifier ses efforts pour transformer les postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national.

43. La Mission appuiera l'adaptation des composantes militaire et policière, conformément au nouveau plan de déploiement des forces, en rendant les composantes plus souples et en renforçant leur capacité à répondre aux problèmes de sécurité et à protéger les civils. À cet effet, elle appuiera la reconfiguration des bataillons de déploiement rapide pour y inclure les forces d'intervention rapide, et le déploiement du matériel appartenant aux contingents et de capacités autonomes correspondantes. Elle préparera également le terrain pour accueillir davantage de troupes en Ituri et dans la partie nord du Nord-Kivu, convertira les bases opérationnelles temporaires en bases d'opérations permanentes et fermera ou évacuera les bases au Sud-Kivu.

44. La Mission contribuera à améliorer la mobilité et la flexibilité des bataillons de déploiement rapide et de la Brigade d'intervention de la force grâce à l'utilisation d'aéronefs à voilure fixe et tournante et d'un drone aérien amélioré. Elle continuera à discuter avec le Siège pour remplacer ces moyens aériens qui lui sont vitaux d'un point de vue logistique et opérationnel.

45. En plus de veiller à ce que la force soit suffisamment protégée, équipée et formée, la Mission s'attachera à assurer la sécurité de son personnel civil en tirant les enseignements des sentiments hostiles qui se sont récemment manifestés à son égard et des effractions qui ont lieu dans ses locaux et chez les membres de son personnel. À cet égard, elle continuera d'appuyer l'expansion des unités de police constituées afin qu'elles soient suffisamment équipées et qu'elles soient capables d'assurer la sécurité de ses locaux et de contrôler les émeutes, en coordination avec la composante militaire de la MONUSCO et les forces de défense et de sécurité nationales.

46. La Mission continuera à rechercher des gains d'efficacité et à améliorer ses infrastructures, notamment en renforçant la sécurité des camps et en entretenant, en réparant et en remplaçant les structures préfabriquées vieillissantes, les bases militaires et policières ainsi que des locaux civils, le but étant d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que la sécurité de son personnel tout en donnant la priorité à des logements adaptés aux besoins des femmes. Elle améliorera les installations d'hygiène et d'assainissement de l'eau, les systèmes de traitement des eaux usées et les blocs sanitaires existants, et poursuivra en particulier l'installation de blocs sanitaires respectueux de l'environnement. Elle veillera également à ce que ses locaux soient conformes aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité en matière de sécurité, aux recommandations de l'initiative Action pour le

maintien de la paix Plus et au rapport d'évaluation du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix.

47. La Mission continuera de remplacer la production d'électricité à partir de combustible par la production d'énergie renouvelable à partir de sources photovoltaïques et de renforcer le respect des normes environnementales, conformément à son plan d'action pour l'environnement, dans les domaines de la gestion des déchets, des systèmes d'élimination et de la consommation d'énergie.

48. La Mission poursuivra la transformation du parc de véhicules en utilisant des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus rentables. En outre, elle continuera d'améliorer ses services d'expédition en utilisant les services d'e-Dispatch, une application qui permet à ses clients de demander des services d'expédition directement à partir de leurs smartphones et qui a fait ses preuves à Goma, Kinshasa et Entebbe (Ouganda).

49. Afin de fournir l'appui matériel et les produits de base efficaces et efficaces qui lui permettront de s'acquitter de son mandat, et compte tenu des problèmes de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, la Mission décentralise ses stocks et les opérations de sa chaîne d'approvisionnement vers cinq centres à Bunia, Beni, Bukavu, Kinshasa et Entebbe. Ainsi, les exigences des clients sont satisfaites et les produits se trouvent hors des zones dangereuses et plus proches des clients. Compte tenu des défis que pose la chaîne d'approvisionnement mondiale, la Mission continuera à faire davantage appel à des fournisseurs locaux et régionaux et à établir davantage de contrats commerciaux locaux afin de réduire les coûts de transport et d'éviter les longs délais. En s'appuyant sur le soutien de la Section de l'appui centralisé aux achats, basée à Entebbe, elle établira des contrats régionaux dans la sous-région de l'Afrique de l'Est pour ne pas subir les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Elle continuera d'analyser ses actifs dans le contexte du retrait, du transfert et de la cession de ses actifs dans le cadre de sa transition.

50. La Mission continuera d'adhérer à la nouvelle Stratégie d'apprentissage de l'ONU pour la période 2021-2025, qui oriente l'ensemble des programmes et des activités d'apprentissage entrepris au Secrétariat, notamment les capacités en matière de données et d'analyse, l'innovation, la coordination et les partenariats pour permettre à son personnel d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences. Elle s'attachera également à améliorer la culture institutionnelle en renforçant la motivation du personnel et en soutenant les engagements pris dans le cadre du contrat de mission du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général.

51. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2023/24 font apparaître une augmentation des crédits demandés au titre du personnel militaire et du personnel de police en raison : a) de l'augmentation du coût quotidien des rations et de l'augmentation des coûts d'entreposage et de livraison en raison de la signature d'un nouveau contrat relatif aux rations ; b) du déploiement de 180 membres d'unités de police constituées supplémentaires et de leur matériel à l'appui de cinq unités existantes ; c) d'une augmentation des coûts relatifs à la fourniture de services d'affrètement de longue durée aux fins du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents ; d) de l'augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » ; e) de l'application, au cours de l'exercice 2023/24, d'un taux standard de remboursement plus élevé (1 448 dollars par personne et par mois) et du remboursement d'un montant de 4,90 dollars par personne et par mois, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276, pour les coûts liés au dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) à effectuer obligatoirement avant le déploiement ; f) de l'octroi, pendant l'exercice 2023/24, d'une indemnité de

permission d'un montant plus élevé qu'auparavant (11,50 dollars par jour), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274.

52. Les ressources demandées reflètent également l'augmentation des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles en raison : a) d'une augmentation des charges fixes des hélicoptères de manœuvre civils et des aéronefs à voilure fixe sur la base des prix du marché ; b) de la hausse des prix moyens du carburant ; c) de l'inclusion d'une provision pour le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre des munitions utilisées par leurs contingents et unités lors d'exercices militaires et policiers effectués en République démocratique du Congo ; d) de l'acquisition et de l'installation de 570 caméras de sécurité, mesure devant contribuer à la protection du personnel et des locaux de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo ; e) de l'établissement d'un nouveau contrat en matière de services de manutention aéroportuaire ; f) de l'acquisition de matériel et de fournitures en vue de la modernisation des locaux de la MONUSCO, conformément aux normes fixées par le Département de la sûreté et de la sécurité quant à la sécurité des locaux et compte tenu des besoins de la Mission, et de la modernisation des bases d'opérations permanentes et temporaires et d'autres installations militaires et policières ; g) du remplacement de matériel de communication et de matériel informatique dont la durée d'utilité est dépassée et qui n'est plus pris en charge par les fabricants ; h) de la réalisation de projets de construction en vue de la relocalisation prévue d'une unité médicale de niveau II de Bukavu à Kavumbu, cette ville étant plus proche de l'endroit occupé par les contingents, et de la construction d'un entrepôt intégré à Bukavu.

53. L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre du personnel civil en raison : a) de la baisse des dépenses communes de personnel prévues chaque mois pour le personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2023/24 ; b) de la suppression nette de 3 postes et emplois ; c) de la transformation de 33 postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national.

C. Coopération au niveau régional

54. Conformément à la résolution 2666 (2022) du Conseil de sécurité et dans l'optique d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour renforcer la coopération régionale autour des questions politiques et des questions de sécurité, la Mission coordonnera les efforts déployés et échangera régulièrement des informations avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en vue de consolider la paix et de prévenir les conflits dans la région des Grands Lacs, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle recherchera également des possibilités de stratégies coordonnées, notamment avec la cellule opérationnelle du groupe de contact et de coordination, composée d'experts en sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, afin de mettre en œuvre des mesures non militaires visant à neutraliser les groupes armés étrangers, y compris des initiatives régionales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants étrangers, ainsi que des solutions politiques aux défis transfrontaliers. Dans ce contexte, elle poursuivra le dialogue avec les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'avec les organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est, afin de leur recommander d'appuyer les priorités du Gouvernement en matière de

stabilisation et de soutenir son propre mandat de protection des civils. Elle continuera également de soutenir le volet politique du processus de Nairobi et la feuille de route de Luanda pour instaurer un climat de confiance entre les États de la région et créer les conditions propices au dialogue et aux consultations politiques et ainsi résoudre les problèmes d'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

55. La MONUSCO continuera de gérer la Base d'appui d'Entebbe et sera chargée de fournir des services d'appui logistique et technique et des biens au Centre de services régional d'Entebbe et aux autres locataires de la Base. En vue d'améliorer et de mieux définir les services et les biens qu'elle fournit, la Mission a entrepris un examen de ses services d'appui en collaboration avec le Centre. Au cours de l'exercice 2023/24, le Centre lancera un projet pilote afin de jouer le rôle d'intermédiaire pour toutes les liaisons et transactions avec le Gouvernement ougandais en ce qui concerne la fourniture de services diplomatiques et appuiera les entités locataires pour le traitement des demandes de visa, les admissions en franchise, les permis de travail et autres formalités diplomatiques, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord. Il s'agit là de la première phase de l'examen, qui se poursuivra au-delà de l'exercice 2023/24. La Mission continuera de fournir un appui logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité à la Base d'appui, tel qu'indiqué dans les accords relatifs aux opérations.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

56. Au cours l'exercice 2023/24, et conformément à la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission renforcera l'intégration et la coopération en vue de prendre les mesures concertées prioritaires recensées dans le plan de transition conjoint et continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires pour veiller à la bonne mise en œuvre du plan de transition conjoint et ainsi faciliter son retrait de façon responsable et progressive. En consultation avec les institutions financières internationales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et les membres de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, la Mission et l'équipe de pays continueront d'assurer un processus inclusif de planification de la transition dans lequel seront présentées les grandes lignes d'une reconfiguration de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo. La Mission contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024, des engagements nationaux congolais contractés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du plan d'action national de deuxième génération sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et des quatre engagements collectifs qui en découlent. En outre, elle soutiendra l'utilisation stratégique des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et la mise en place d'un cadre stratégique visant à renforcer les institutions, en privilégiant la lutte contre les causes profondes du conflit, le renforcement des capacités et des responsabilités du Gouvernement, la résilience des communautés et la cohésion sociale, et un dialogue démocratique pendant et après les élections générales prévues en 2023.

57. La Mission mènera des activités communes au titre des programmes afin d'accélérer l'intégration de son action et celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans ses grands domaines d'intervention, l'idée étant de préparer

la transition vers l'après-maintien de la paix et le développement durable. Elle assumera progressivement un rôle de conseil stratégique et politique dans l'optique d'ouvrir l'espace politique qui permettra de prendre des mesures à plus long terme en matière de consolidation de la paix et de développement, tandis que l'équipe de pays restructurera sa présence et ses activités pour servir au mieux les priorités des autorités congolaises conformément à un plan de transition conjoint révisé et combler les lacunes qui pourraient apparaître à mesure que la Mission se retirera.

58. Dans le cadre du triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les principales parties prenantes nationales et internationales, continueront de s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit et aux problèmes systémiques à l'origine des besoins humanitaires. Il s'agira notamment d'appuyer la création d'un environnement propice au développement, qui facilite la transition vers la consolidation de la paix, ce qui permettra de répondre aux besoins résiduels et de les intégrer dans les plans et programmes pluriannuels nationaux et provinciaux de consolidation de la paix. Dans le contexte de la planification de la transition, la Mission, en coordination avec l'équipe de pays et les partenaires internationaux, continuera de travailler avec les autorités congolaises, les populations locales, la société civile et les organisations de femmes et de jeunes dans le cadre d'une approche intégrée, afin de soutenir la prévention des conflits, la réconciliation des communautés et les initiatives de réintégration et de stabilisation, dans le cadre général du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Cela se fera par l'intermédiaire de mécanismes de justice transitionnelle, du renforcement du système judiciaire, de la professionnalisation des forces de sécurité et de la surveillance et de la dénonciation des violations des droits humains.

59. La MONUSCO coopérera également avec l'équipe de pays, la Banque mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux pour élaborer et mettre en œuvre une série de programmes dont le but est de répondre aux besoins humanitaires immédiats de la population à l'appui des efforts de consolidation de la paix et de permettre au pays de s'engager sur la voie du développement durable. Elle poursuivra sa collaboration stratégique et opérationnelle avec l'équipe de pays en vue de promouvoir le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et de faire de ce programme l'un des principaux vecteurs de la transition. Elle appuiera la coordination d'un programme conjoint des Nations Unies pour la paix et la stabilisation afin de soutenir la réinsertion et la réintégration d'ex-combattants et de membres de la communauté, qui constituent une passerelle indispensable entre l'action politique menée par la Mission et les activités relatives aux programmes menées par l'équipe de pays et les autres partenaires associés à la transition.

60. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de la politique nationale en matière de justice (2017-2026), notamment par l'intermédiaire du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice (2020-2024) avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités judiciaires. À la lumière du plan de transition conjoint, elle mettra l'accent sur le renforcement de la capacité du système judiciaire national à traiter les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, ainsi que sur la consolidation de l'appareil de justice pénale. Elle soutiendra également la réforme des principales lois relatives à la justice, le recensement des magistrats et le déploiement de nouveaux magistrats.

61. Le développement de partenariats efficaces avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux sera essentiel à la mise en œuvre du plan de transition conjoint et de l'allocation pour la prévention et la résilience de la Banque mondiale. Il sera également primordial de mobiliser des

ressources pour soutenir les interventions de consolidation de la paix en République démocratique du Congo au cours du processus de transition et après le retrait de la Mission. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies doit élaborer une stratégie appropriée de mobilisation des ressources. À cet égard, conjointement avec l'équipe de pays, la Mission veillera à harmoniser ses activités relatives aux programmes avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

62. La Mission continuera de renforcer la collaboration qu'elle a nouée avec la Banque mondiale pour concourir à l'élimination de plusieurs facteurs structurels de conflit, notamment le manque de services publics en dehors des chefs-lieux de province, la destruction des infrastructures publiques, les tensions ethniques, l'insécurité concernant la propriété foncière et l'accès à la terre, la présence continue de groupes armés étrangers et congolais, le trafic illégal de ressources naturelles minérales et non minérales, la vulnérabilité socioéconomique aiguë et l'absence de débouchés économiques. La mise en œuvre du plan de transition conjoint, conformément aux meilleures pratiques internationales, passera par un examen de la capacité du Gouvernement, de la Mission, de l'équipe de pays et des autres partenaires internationaux à soutenir les priorités de consolidation de la paix convenues conjointement, notamment par le suivi et l'évaluation des critères de référence et des indicateurs énoncés dans le plan au niveau provincial. L'équipe de pays pourra ainsi gérer les domaines dans lesquels ces capacités font gravement défaut et formuler les stratégies de renforcement correspondantes. C'est sur la base des résultats de ces importants processus de transition que l'on pourra définir les activités relatives aux programmes qui sont propres à répondre aux besoins de consolidation de la paix recensés dans les différents domaines prioritaires. La Mission soutiendra ces activités par le truchement de programmes conjoints avec l'équipe de pays, lesquels permettront de combler les éventuelles lacunes qui pourraient survenir avec le retrait de la Mission.

63. La Mission continuera d'établir et de renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux de femmes dirigeantes et de femmes médiatrices afin de garantir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la République démocratique du Congo. Elle collaborera avec la section congolaise du Réseau des femmes d'influence en Afrique en fournissant un appui technique et en participant aux réunions de son conseil consultatif pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs. Conjointement avec les autres organismes des Nations Unies concernés, elle contribuera également à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur la République démocratique du Congo.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

64. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

65. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général													
Postes approuvés 2022/23	1	–	2	–	2	5	–	5	5	–	–	–	10
Postes proposés 2023/24	1	–	2	–	2	5	–	5	5	1	–	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Bureau du (de la) Chef de cabinet													
Postes approuvés 2022/23	–	1	16	26	6	49	13	20	33	9	–	9	91
Postes proposés 2023/24	–	1	16	26	6	49	13	20	33	9	–	9	91
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	16	26	6	49	13	20	33	–	–	9	91
Effectif proposé 2023/24	–	1	16	27	6	50	13	20	33	–	–	9	92
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)													
Postes approuvés 2022/23	1	1	4	2	2	10	3	4	7	1	–	1	18
Postes proposés 2023/24	1	1	4	2	2	10	3	4	7	1	–	1	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	1	1	5	2	2	11	3	4	7	1	-	1	19
Effectif proposé 2023/24	1	1	5	2	2	11	3	4	7	1	-	1	19
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)													
Postes approuvés 2022/23	1	1	4	2	2	10	1	8	9	1	-	1	20
Postes proposés 2023/24	1	1	4	1	2	9	2	8	10	1	-	1	20
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	1	-	1	-	-	-	-
Groupe des questions de genre													
Postes approuvés 2022/23	-	-	1	2	-	3	5	1	6	7	-	7	16
Postes proposés 2023/24	-	-	1	2	-	3	5	1	6	6	1	7	16
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-
Chefs des bureaux locaux													
Postes approuvés 2022/23	-	4	7	-	2	13	-	7	7	7	-	7	27
Postes proposés 2023/24	-	4	6	-	2	12	1	7	8	7	-	7	27
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	1	-	-	-	-
Total partiel (personnel civil)													
Effectif approuvé 2022/23	3	7	34	32	14	90	22	45	67	25	-	25	182
Effectif proposé 2023/24	3	7	33	31	14	88	24	45	69	24	2	26	183
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	2	-	2	(1)	2	1	1
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Variation nette	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Total (emplois de temporaire inclus)													
Postes approuvés 2022/23	3	7	35	32	14	91	22	45	67	25	-	25	183
Postes proposés 2023/24	3	7	34	32	14	90	24	45	69	24	2	26	185
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	2	-	2	(1)	2	1	2

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire soumis à recrutement international)

66. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général a pour mandat d'appliquer la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté en renforçant les mesures de réparation pour les victimes. Il assure une coordination avec les acteurs du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les réseaux d'assistance juridique afin que les victimes reçoivent l'aide nécessaire. Il collabore en outre avec les autorités locales pour que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient mieux protégées pendant les enquêtes et les procédures pénales, disciplinaires et administratives, et pour que leurs droits soient respectés, une attention particulière devant être accordée aux questions de genre et à leur âge, surtout dans le cas des enfants. Il entretient des contacts directs et réguliers avec les victimes, conformément à la vision stratégique sur l'assistance et l'aide aux victimes, aux procédures judiciaires et aux suites qui y sont données, comme prévu par le (la) défenseur(se) des droits des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies et veille à ce que des mécanismes et des politiques visant notamment à protéger les victimes soient mis en place en la matière. Le Bureau coopère avec les acteurs du système des Nations Unies dans le pays, afin que des dispositifs adéquats soient mis en place, l'objectif étant que les mécanismes de plainte et de signalement et les services d'aide disponibles soient mieux connus des victimes et de l'ensemble de la population.

67. En 2018/19, le poste de spécialiste hors classe des droits des victimes a été créé pour que son (sa) titulaire défende les droits des victimes sur le terrain, contribue à l'exécution, au niveau stratégique, du mandat de la Défenseuse des droits des victimes basée au Siège et serve de principal point de contact pour toutes les victimes et leur famille.

68. Pour tenir l'engagement pris par le Secrétaire général de placer les droits et la dignité des victimes au cœur des mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission cherche à renforcer sa capacité de promouvoir les droits des victimes. Actuellement, 670 victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont fait une demande d'aide et d'assistance et 143 enfants nés de ces actes reçoivent une aide en République démocratique du Congo. Le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes est l'unique fonctionnaire du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé(e) des tâches décrites ci-dessus. Il (elle) est censé(e) rester en contact avec toutes les victimes, les informer de l'avancement de leur dossier, faire un bilan et assurer un suivi concernant l'aide et l'assistance qu'elles reçoivent, appliquer et contrôler les projets visant à combler les lacunes des services existants, en se coordonnant avec l'ensemble des entités, groupes de travail et groupes thématiques des Nations Unies ainsi qu'avec les prestataires de services. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des droits des victimes, qui sera pourvu par un(e) Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international pour prêter main forte au (à la) spécialiste hors classe des droits des victimes et faire en sorte que toutes les victimes reçoivent l'assistance voulue tout au long de l'année et des informations en temps utile.

Bureau du (de la) Chef de cabinet

Bureau des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire [création de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-3)]

69. Au premier trimestre 2021, la compagnie d'assurance maladie du personnel des Nations Unies a décelé, en République démocratique du Congo, un nombre important de cas présumés de fraude à l'assurance maladie qui concerneraient jusqu'à 188 membres de la MONUSCO. Afin d'aider la Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à enquêter sur ces cas, il est proposé de créer un emploi de juriste (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] basé à Nairobi. Le Contrôleur de l'ONU a approuvé la création de cet emploi de temporaire, pourvu depuis septembre 2021 et financé au moyen des ressources approuvées, mesure exceptionnelle prise aux fins de l'enquête. Le (la) juriste, qui travaille en étroite coordination avec la Division du droit administratif, examinera les rapports d'enquête et les justificatifs recueillis par le BSCI et la Mission afin de formuler des avis sur l'ouverture d'une procédure disciplinaire et les mesures disciplinaires à prendre, établira les documents connexes et représentera le Secrétaire général dans les procédures écrites et orales introduites devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans le cadre de ces mesures disciplinaires.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation [maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4)]

70. Le Service de la lutte antimines fournit des services à la MONUSCO dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre établi en 2014 entre l'ONU et l'UNOPS. Un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et dont le (la) titulaire dirige le programme de lutte antimines de la MONUSCO, a été créé le 1^{er} juillet 2022 comme suite aux recommandations des

organes de contrôle préconisant de renforcer la présence du Secrétariat sur le terrain et d'appliquer directement certains aspects du programme.

71. En conséquence, il est proposé de conserver l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), dont le (la) titulaire est chargé(e) de concevoir la stratégie relative au programme de lutte antimines de la Mission, de diriger la planification stratégique et opérationnelle, l'élaboration des programmes et l'exécution des mesures à prendre face aux menaces, de conseiller les responsables de la Mission, d'appuyer les initiatives de sensibilisation, de communiquer avec les autorités locales associées à la lutte antimines et de superviser les prestations et la performance des partenaires d'exécution.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

72. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à sa stratégie de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) en poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

73. La transformation des postes et des emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national va dans le sens des demandes de l'Assemblée générale, notamment celle formulée au paragraphe 34 de sa résolution [76/274](#), dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il conviendrait. Elle fait également suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, notamment celles figurant au paragraphe 53 du rapport [A/76/760](#) sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, dans lequel le Comité consultatif a dit compter que les futurs budgets des missions comprendraient davantage de propositions de création de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant, compte tenu des possibilités qu'offrent ces postes en matière de renforcement des capacités nationales, et celles figurant au paragraphe 28 du rapport [A/76/760/Add.4](#) sur le budget de la MONUSCO, dans lequel le Comité consultatif a rappelé que le personnel recruté sur le plan national était considéré comme essentiel et qu'il était en mesure d'assurer un engagement et un suivi fondés sur des observations, réaffirmé qu'il importait de renforcer les capacités nationales, en particulier dans la perspective de la transition et de la réduction des effectifs de la Mission, et dit compter que les futurs projets de budget présenteraient davantage de propositions de transformation de postes et d'emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, dans la mesure où cela serait possible sur le plan opérationnel.

Groupe des questions de genre

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national)

74. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à sa stratégie de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé que le poste de fonctionnaire de l'information et des communications (Volontaire des Nations Unies) soit soumis à recrutement national, et non plus international.

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-4 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-4 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

75. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à sa stratégie de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) en poste de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Composante 1 : protection des civils

76. Les groupes armés, y compris les milices locales et les groupes armés étrangers, devraient demeurer la principale menace pour les civils au cours de l'exercice 2023/24. La MONUSCO veillera à l'application, par toutes ses composantes, d'une stratégie commune de protection des civils en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, dont l'objectif principal est d'atténuer la menace que constituent les groupes armés étrangers et congolais à un niveau que le Gouvernement peut effectivement gérer. Allant au-delà de la simple organisation d'opérations militaires, cette protection prendra la forme d'une stratégie globale articulée autour de mesures non militaires et d'une collaboration continue avec les autorités congolaises, les populations, la société civile, les organisations de femmes et les groupes de jeunes. Cette stratégie consistera à encourager le règlement des conflits et le dialogue, le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la communauté des membres des groupes armés congolais et la démobilisation et le rapatriement des membres des groupes armés étrangers, à mener des enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et à poursuivre leurs auteurs, à renforcer le système judiciaire, à concourir à la professionnalisation des forces de sécurité et à surveiller et dénoncer les violations des droits humains et atteintes à ces droits et à mener des enquêtes en la matière. Pour ce faire, la Mission collaborera sur le plan politique avec les parties prenantes régionales, nationales et locales et exercera une pression militaire sur les groupes armés afin d'ouvrir un espace permettant aux acteurs civils de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de créer un environnement protecteur.

77. La MONUSCO concentrera ses efforts dans les zones encore touchées par le conflit armé et continuera d'améliorer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides afin d'intervenir efficacement dans les provinces où elle se trouve, l'objectif étant que les parties prenantes prennent ces systèmes en main dans les provinces et à l'échelle locale. Elle continuera de fournir une protection physique aux civils menacés et d'empêcher et de dissuader les groupes armés et les milices locales de

perpétrer des actes de violence contre la population. Pour ce faire, elle maintiendra sa présence dans les zones où la menace qui pèse durablement sur les civils est la plus grave, et se déploiera dans celles où ces derniers sont susceptibles de faire l'objet de menaces spécifiques, afin de prévenir, d'anticiper ou de combattre les menaces émanant de groupes armés ou résultant de la violence intercommunautaire. La nouvelle configuration de la force de la Mission, qui résulte de la fermeture de certaines bases permanentes et de l'augmentation du nombre de bases opérationnelles temporaires et d'unités de combat déployées, permettra de mieux protéger les civils. Les unités de combat et le personnel civil seront déployés conjointement. Conformément à la stratégie de protection par projection et de mobilisation de toutes ses composantes, la Mission déploiera simultanément la composante civile et le personnel en tenue dans le cadre d'équipes mixtes de protection de la population, de missions d'évaluation conjointes et d'équipes d'enquête conjointes, pour faire face aux menaces qui pèsent sur les civils. En outre, elle continuera de coopérer avec les FARDC pour faire appliquer le plan d'action de 2012 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants par les forces de sécurité de l'État dans le cadre d'une étroite coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Elle continuera également de sensibiliser les groupes armés et leurs commandants aux six violations graves des droits de l'enfant commises dans le cadre du conflit et de les exhorter à mettre fin au recrutement d'enfants et à libérer ceux qui se trouvent dans leurs rangs. Enfin, elle continuera d'assurer la sécurité de certaines zones pour aider les acteurs humanitaires à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations touchées et s'emploiera à transférer la responsabilité de cette tâche aux forces nationales de sécurité.

78. En s'appuyant sur une planification conjointe et en respectant pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la Mission continuera de fournir un soutien en matière de logistique, d'échange d'informations et d'évacuation sanitaire aux FARDC dans le cadre de la planification et de la conduite d'opérations militaires contre les groupes armés. Le cas échéant, elle mènera des opérations offensives contre les groupes armés, conjointement avec les FARDC ou en soutien à celles-ci. Afin d'aider les FARDC à assumer l'entière responsabilité de la lutte contre la menace que représentent les groupes armés, la Mission s'attellera tout particulièrement à renforcer leur capacité de mener efficacement des opérations conjointes, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, elle continuera également de renforcer la capacité de la Police nationale congolaise d'assurer efficacement la sécurité dans les villages et les zones urbaines, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité et de centres de commandement communs dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, de fournir des services de sécurité publique à la population civile, y compris en organisant une formation conjointe sur la maîtrise des foules et le maintien de l'ordre public dans le respect des normes internationales en matière de droits humains, et de lutter contre la violence sexuelle. Compte tenu de la menace que représentent les engins explosifs improvisés, la MONUSCO transfèrera progressivement des tâches connexes aux autorités nationales et s'attachera en priorité à renforcer la performance, le suivi et l'évaluation de la capacité nationale d'intervention face aux engins explosifs. Elle sensibilisera en outre les FARDC aux différents risques, afin d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de mener des opérations urgentes de neutralisation des explosifs et munitions pour protéger les civils.

79. Par ses bons offices, la MONUSCO luttera contre la menace que les groupes armés font peser sur les civils, en aidant le Gouvernement à poursuivre ses efforts de désarmement et de démobilisation des principaux groupes armés congolais et

étrangers, à négocier les redditions et à assurer par la suite, en étroite collaboration avec les entités régionales, la réinsertion des anciens membres des groupes armés et leur réintégration dans la communauté, y compris le rapatriement et la réinstallation de ceux qui appartenaient à des groupes armés étrangers. Elle aidera en outre les autorités de l'État à exécuter le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation grâce à une stratégie de mise en application et d'un plan opérationnel à l'échelle nationale, de plans opérationnels à l'échelle des provinces et de projets locaux et fournira des conseils techniques en ce sens. Ces mesures seront complétées par un programme de lutte contre la violence de proximité visant à réduire les risques de violence et à renforcer la résilience à l'échelle locale dans le cadre d'une démarche participative et locale et à permettre aux hommes et aux femmes vulnérables, et en particulier aux jeunes, de trouver d'autres moyens de subsistance pour les dissuader de rejoindre les groupes armés. Le programme ciblera les zones du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri où les ex-combattants sont susceptibles de revenir et celles où les groupes armés sévissent. La Mission appuiera en outre l'action du groupe de contact et de coordination et de sa cellule opérationnelle dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, afin de neutraliser les forces hostiles.

80. Par ailleurs, conformément aux objectifs de référence du plan de transition conjoint, on mettra l'accent sur le renforcement des moyens dont disposent les populations locales et les représentants des autorités locales pour gérer les conflits et à prévenir l'escalade de la violence. La MONUSCO continuera d'aider les populations et les autorités locales à établir des comités et plans de protection locaux et à les renforcer, à étendre les réseaux d'alerte rapide et d'alerte locale et à faire en sorte que ces réseaux soient progressivement pris en main par les autorités nationales et provinciales. Elle œuvrera également à instaurer la confiance entre les civils, les autorités locales et les services de sécurité et à renforcer les mécanismes participatifs locaux qui mettent l'accent sur la gouvernance en matière de sécurité.

81. Afin d'améliorer l'environnement de protection, la Mission continuera de surveiller la situation des droits humains, de faire rapport à ce sujet et d'assurer la promotion de ces droits, ainsi que de renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement pour protéger et promouvoir ces droits. Pour ce faire, elle conduira des missions de surveillance, d'évaluation des menaces et d'enquête afin de recueillir des informations sur les violations des droits humains et d'en rendre compte et mènera des activités de sensibilisation auprès des autorités pour lutter contre ces violations. Dans le cadre de son action de sensibilisation, elle continuera de collaborer avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et le Ministère des droits humains et de fournir un appui technique, des services d'encadrement et des conseils aux autorités judiciaires pour qu'aient lieu des procès équitables et que les auteurs de graves violations des droits humains, de violations du droit international humanitaire, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que les personnes qui entretiennent des relations commerciales illégales avec les groupes armés, répondent de leurs actes.

82. La MONUSCO continuera en outre d'apporter un soutien technique et logistique au Gouvernement afin de promouvoir la lutte contre l'impunité et d'aider les autorités judiciaires militaires et civiles à rassembler des preuves, à mener des enquêtes et à poursuivre les auteurs de graves violations des droits humains, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violences sexuelles, l'objectif étant d'éviter que de nouvelles violations ne soient commises. Elle continuera également de fournir une aide aux victimes et une protection aux témoins, en étroite collaboration avec les partenaires spécialisés. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle pour promouvoir la paix, l'application du principe de

responsabilité et la réconciliation ainsi que pour prévenir les conflits. Ses hauts responsables poursuivront les activités de sensibilisation menées auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre le recrutement d'enfants, du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État chargé(e) des femmes, des jeunes et de la violence sexuelle et des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité afin de promouvoir le respect des droits humains et de renforcer l'application des plans d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, du communiqué commun et de son additif, et des plans d'action nationaux des forces armées et de la police destinés à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants.

83. La Mission s'attachera tout particulièrement à réduire les flux d'armes et de munitions et l'accès des groupes armés à celles-ci afin de les empêcher de se développer, de se mobiliser et de constituer une grave menace pour les civils. À cet égard, elle dispensera une formation spécialisée en matière de gestion des armes et des munitions aux forces nationales de sécurité, aidera celles-ci à marquer et enregistrer leurs armes et améliorera l'entreposage de ces dernières au moyen de coffres-forts spécialisés dans les zones touchées par le conflit armé afin d'empêcher les groupes armés d'accéder aux armes appartenant aux services nationaux de sécurité. De plus, elle continuera d'aider la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée à attirer l'attention des forces de défense et de sécurité nationales sur leur responsabilité et leur obligation de rendre des comptes s'agissant de gérer correctement et rigoureusement leurs armes et munitions et de contrôler l'exécution du Plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre (2023-2027). Enfin, elle continuera de surveiller les flux d'armes et de munitions à destination de la République démocratique du Congo ou circulant à l'intérieur du pays et l'accès des groupes armés à ces armes et munitions.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

1.1.1 Augmentation du nombre de redditions négociées de groupes armés dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 10)

1.1.2 Augmentation du pourcentage de problèmes de sécurité résolus à la suite d'alertes émises par des réseaux d'alerte civils (2021/22 : 60 % ; 2022/23 : 60 % ; 2023/24 : 65 %)

1.1.3 Nombre de violations graves avérées commises par des groupes armés contre des enfants pendant un conflit armé (2021/22 : 3 075 ; 2022/23 : 2 000 ; 2023/24 : 1 500)

1.1.4 Nombre d'enfants séparés des groupes armés et des forces armées (2021/22 : 1 542 ; 2022/23 : 1 400 ; 2023/24 : 1 475)

1.1.5 Nombre de déplacés (2021/22 : 4,9 millions ; 2022/23 : 2,1 millions) 2023/24 : 2,1 millions)

Produits

- Mise en place de 10 équipes mixtes de protection de la population civile et conduite de 120 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les femmes, les hommes, les garçons et les filles en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux
- Organisation de 4 exercices d'entraînement sur le terrain à l'intention de 40 officiers et sous-officiers des FARDC dans les zones prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de soutenir le renforcement des capacités des FARDC en matière de direction, de tactiques de contre-embuscade, de mouvements de combat, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'opérations d'information, d'aménagement et de sécurité des bases et des postes gérés par les compagnies, de planification des patrouilles conjointes, d'orientation et de tactiques de guerre dans la jungle
- Maintien d'une moyenne de 35 bases opérationnelles de compagnie, de 100 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide et de 50 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 200 patrouilles quotidiennes en moyenne (100 de jour et 100 de nuit) par les contingents et d'une moyenne de 52 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits humains commises par des groupes armés ou des agents de l'État
- Organisation, à l'intention des femmes et des filles associées aux groupes armés, de 120 initiatives de sensibilisation menées par des équipes de liaison féminine au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri au sujet des outils à utiliser à l'échelle locale aux fins de la protection des civils, du respect des droits humains et du règlement des conflits
- Conduite de 4 opérations au niveau des bataillons et de 48 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts de combat, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- Appui à 8 opérations dirigées par les FARDC ou opérations conjointes dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains
- Réalisation de 2 000 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- Réalisation de 17 568 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (48 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 768 policières et policiers)
- Réalisation de 5 séances de sensibilisation sur les initiatives locales de lutte contre la radicalisation à l'intention de 30 responsables de la société civile et membres de la population locale, y compris des jeunes, et 30 policiers
- Organisation de 96 réunions du Conseil de sécurité avec la société civile et les autorités locales, notamment les forces de l'ordre, afin de lutter contre les problèmes de sécurité
- Conduite de 8 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires dans les zones touchées par le conflit armé
- Organisation de 60 sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation avec des représentants des femmes et des jeunes, les autorités publiques et territoriales, les chefs coutumiers, les FARDC, la Police nationale congolaise, des membres des organisations de la société civile et des membres des comités de protection locaux afin de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les comités de protection locaux et les mécanismes d'alerte rapide des réseaux d'alerte locale

- Conduite de 10 missions d'évaluation des mécanismes de protection en vigueur en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour le transfert des mécanismes aux autorités locales, après le retrait de la Mission
- Organisation de 12 séances de communication à l'intention de 100 membres d'organisations de la société civile, de représentants des femmes et des jeunes et des médias locaux afin de diffuser les plans opérationnels à l'échelle nationale et provinciale relatifs au Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et de faire connaître le programme aux participants
- Organisation de 18 séances de formation et de tutorat à l'intention de 550 participants afin de renforcer les moyens dont disposent les associations de femmes, les groupes de jeunes et d'autres structures locales pour participer au Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, de rations, de tentes et de literie à 4 000 membres issus des groupes armés congolais en phase de démobilisation
- Réalisation de 40 projets de lutte contre la violence de proximité pour aider les populations à réduire les niveaux de violence et à renforcer la résilience à l'échelle locale et aider les jeunes vulnérables à obtenir d'autres moyens de subsistance
- Tenue de 36 réunions mensuelles de coordination avec les coordonnateurs du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, aux fins de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets menés à l'appui du programme
- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de rations, de vêtements, de tentes et de literie à 300 combattants étrangers et aux personnes à leur charge dans les centres de transit pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration
- Réfection de 5 centres de transit pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'accueillir des combattants étrangers ayant déposé les armes et les personnes à leur charge avant leur rapatriement dans leur pays d'origine
- Organisation de réunions mensuelles avec la cellule opérationnelle du groupe de contact et de coordination du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération organisées aux fins du plan d'action visant à neutraliser les forces hostiles en République démocratique du Congo et dans la région
- Conduite, avec les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration des pays membres du groupe de contact et de coordination, de 4 missions pour suivre le processus de réintégration des combattants rapatriés et des personnes à leur charge et recueillir des éléments permettant d'élaborer et de produire des supports de sensibilisation à l'appui du plan d'action du groupe de contact et de coordination
- Conduite de 600 missions ponctuelles de destruction d'engins explosifs faisant suite à des alertes émises par les populations via la ligne téléphonique gratuite dans les zones de conflit du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri
- Installation de 30 panneaux d'affichage, distribution de 80 000 dépliants et production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie » pour encourager les ex-combattants à participer au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis
- Transformation de 3 prisons au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri en prisons de moyenne sécurité
- Organisation de 15 réunions avec des groupes armés pour obtenir la libération de 250 enfants présents dans leurs rangs et prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants

1.2 Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits humains, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2021/22 : 459 ; 2022/23 : 400 ; 2023/24 : 420)

1.2.2 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits humains commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2021/22 : 2 308 ; 2022/23 : 1 500 ; 2023/24 : 1 400)

1.2.3 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2021/22 : données non disponibles ; 2022/23 : 67 % ; 2023/24 : 70 %)

Produits

- Organisation, à l'intention des autorités locales et de la société civile, de 20 ateliers de renforcement des capacités et séances d'accompagnement axés sur la gouvernance locale, en particulier sur la sécurité et la protection des civils, y compris les alertes rapides, dans 10 entités territoriales décentralisées
- Tenue de 30 séances de sensibilisation et groupes de discussion visant à améliorer la gouvernance, la gestion, la planification et la budgétisation de la sécurité à l'échelle locale, et création de 15 conseils locaux pour la sécurité
- Conduite de 45 missions de suivi et d'évaluation et de 10 missions d'enquête pour recueillir des preuves des violations des droits humains et des atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par le conflit armé
- Production de 20 rapports sur la situation des droits humains portant notamment sur la violence sexuelle liée au conflit, la violence fondée sur le genre et le respect des droits humains et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 10 séances de formation sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, la politique de diligence voulue en matière de droits humains et la violence sexuelle liée au conflit dans les zones touchées par le conflit
- Construction de 4 cellules de détention pour femmes et de 2 postes de police
- Organisation de 12 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État chargé(e) des femmes, des jeunes et de la violence sexuelle, les FARDC et la Police nationale congolaise aux fins de l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action contre la violence sexuelle
- Séances bihebdomadaires de mentorat et d'accompagnement avec les autorités judiciaires dans 3 provinces afin de fournir des conseils techniques sur l'analyse juridique et l'analyse des affaires, la jurisprudence, les questions de procédure et l'établissement de documents à l'appui des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains
- Soutien logistique au déploiement de 20 missions d'enquête et organisation de 25 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant et de juger les auteurs de ces actes
- Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire pour formuler des conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires

-
- Conduite de 150 évaluations des risques concernant le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans le cadre de l'appui apporté aux forces de sécurité congolaises
 - Organisation de 10 réunions avec le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action des FARDC adopté en 2012 pour prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants
 - Établissement de 4 rapports trimestriels et de 1 rapport annuel décrivant les tendances, les statistiques et les analyses relatives aux violations graves des droits de l'enfant en République démocratique du Congo
 - Réalisation de 2 sondages (1 sondage de l'opinion publique et 1 sondage thématique) sur les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo
 - Organisation de 10 séances d'accompagnement et de 10 séances de restitution et groupes de discussion sur les résultats des sondages avec les principales autorités nationales et provinciales et la société civile afin d'améliorer l'utilisation des résultats des sondages et de mieux comprendre les questions de protection et les mesures prises par le Gouvernement
 - Tenue de 80 séances de sensibilisation au respect des droits humains à l'intention de 2 000 membres de la police
 - Organisation, à l'intention de 200 agents des groupes mobiles d'intervention, de 4 séances de formation sur le maintien de l'ordre public et le respect des normes internationales relatives aux droits humains
 - Formation de 100 membres des forces de défense et de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions
 - Installation et remise à neuf de dispositifs permettant de stocker sans risque 5 000 armes de la force publique dans l'est de la République démocratique du Congo
 - Formation de 10 membres de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée à la gestion des armes et des munitions, et présentation notamment des cadres normatifs y relatifs, des principes de planification, de contrôle et d'évaluation, des méthodes adéquates de manipulation et de stockage des armes et des munitions et des programmes de lutte contre la violence de proximité et de désarmement, démobilisation et réintégration
 - Organisation, à l'intention des membres des FARDC, de 35 séances de sensibilisation aux risques axées sur l'atténuation des risques et l'adoption de pratiques plus sûres lors de la détection, de la manipulation et de l'élimination des engins explosifs improvisés
 - Missions de surveillance mensuelles dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et en Ituri pour analyser et évaluer les flux d'armes et de munitions à destination des groupes armés
-

Facteurs externes

Le Gouvernement mobilise et affecte les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et faciliter le déploiement des FARDC et de la Police nationale congolaise afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés, y compris la conduite d'opérations conjointes, se poursuit. Le déploiement de la Force régionale d'Afrique de l'Est aide à neutraliser les groupes armés. Le contexte électoral n'est pas un facteur supplémentaire d'insécurité et de mobilisation des groupes armés.

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Total (personnel civil)													
Postes approuvés 2022/23	1	3	15	42	9	70	47	180	227	32	3	35	332
Postes proposés 2023/24	1	3	15	39	9	67	48	180	228	30	4	34	329
Variation nette	-	-	-	(3)	-	(3)	1	-	1	(2)	1	(1)	(3)
Total													
Postes approuvés 2022/23													14 132
Postes proposés 2023/24													14 489
Variation nette													357

Section de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

84. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de protection de l'enfance (P-3), basé à Kalemie. Après la fermeture, en juin 2022, du bureau local de Kalemie, ce poste a été conservé et rattaché à l'équipe résiduelle, afin que les activités de prévention, de suivi, d'intervention et de communication d'informations en matière de protection de l'enfance soient transférées à l'UNICEF et aux autorités provinciales de manière progressive et ordonnée. Le (la) spécialiste de la protection de l'enfance travaille depuis avec le personnel de l'UNICEF et la reprise des activités de protection par l'UNICEF est bien avancée et devrait être achevée avant juin 2023.

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-3 et transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire recruté(e) sur le plan international et transformation de 1 poste de Volontaire recruté(e) sur le plan international en poste de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

85. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à sa stratégie de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) en poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste de spécialiste des affaires civiles [adjoint(e) de 1^{re} classe (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international)] en poste de

spécialiste des affaires civiles [adjoint(e) de 1^{re} classe (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national)].

86. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) et un poste de spécialiste des affaires civiles [adjoint(e) de 1^{re} classe (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international)] basés à Kalemie. Après la fermeture, en juin 2022, du bureau local de Kalemie, ces postes ont été conservés et rattachés à l'équipe résiduelle. Les fonctions qui y sont associées ont été reprises par l'équipe de pays des Nations Unies.

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

87. Au cours de l'exercice 2023/24, la MONUSCO poursuivra les missions de bons offices qu'elle mène à l'appui de la consolidation de la stabilité politique et du renforcement des institutions de l'État en soutenant les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité, comme indiqué dans le plan de transition conjoint. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, elle s'efforcera de favoriser la démocratisation et l'inclusion ; de promouvoir la réconciliation entre les communautés ; d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, elle s'attachera notamment à renforcer les capacités du Gouvernement en matière d'état de droit, d'application du principe de responsabilité, de respect des droits humains, de gouvernance démocratique locale et de résilience des populations, ainsi qu'à accroître le rôle et la participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans les processus politiques et électoraux. La Mission mènera des activités de sensibilisation et exercera ses bons offices auprès des populations concernées, de la société civile (notamment auprès de groupes de femmes et de jeunes), des responsables politiques, des entités étatiques chargées de la défense et de la sécurité et des autorités et institutions de soutien à l'État et à la démocratie. Elle contribuera à renforcer la capacité du Gouvernement à assumer ses principales responsabilités en matière de sécurité et d'état de droit et à rétablir et renforcer l'autorité de l'État dans les zones en proie à la violence et aux conflits armés. Pour ce faire, elle mettra en œuvre des programmes conjoints avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024 et au plan de transition conjoint.

88. La Mission renforcera ses échanges et ses partenariats avec les acteurs concernés pour promouvoir ses initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en prévision de son retrait progressif. Il s'agira notamment de se pencher sur les problèmes de longue date touchant à l'identité et à l'inclusion, à la propriété foncière et à l'accès aux terres, aux déplacements et à la réinstallation, et à l'utilisation légitime des ressources naturelles et l'accès à celles-ci. La MONUSCO, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'encourager et de soutenir le règlement des différends en appuyant les organisations de la société civile, les organismes religieux, les femmes dirigeantes, les associations de commerçants, les autorités locales et les mécanismes locaux de règlement des conflits ; en appuyant la tenue d'un dialogue inclusif et le déploiement d'efforts de réconciliation aux niveaux national et provincial ; en conduisant des interventions de stabilisation et de consolidation de la paix. Elle entretiendra des relations de travail étroites avec les représentants du parlement, du pouvoir judiciaire, de la présidence, du Gouvernement, de la société civile et d'autres membres de la communauté internationale afin de cultiver une vision commune de la consolidation de la gouvernance démocratique et de promouvoir les principales

réformes de la gouvernance et de la sécurité. Avec l'appui du Fonds de cohérence pour la stabilisation et de ses partenaires, elle poursuivra sa lutte contre les causes profondes des conflits. Elle continuera en outre de coordonner l'appui apporté au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation du Gouvernement, ainsi que les interventions de consolidation de la paix menées avec l'équipe de pays et les organisations non gouvernementales afin de garantir leur cohérence, leur complémentarité et leur pertinence.

89. La MONUSCO continuera de prodiguer des conseils stratégiques et techniques au Gouvernement afin d'appuyer le renforcement des institutions de sécurité, en favorisant la responsabilité démocratique et l'efficacité opérationnelle. Elle continuera en outre de cultiver une vision nationale commune sur la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment en soutenant le Gouvernement et les organes de contrôle parlementaires, les ministères de tutelle, les comités locaux de sécurité, les organisations de la société civile, les réseaux régionaux de coopération judiciaire et les mécanismes de justice transitionnelle. De plus elle intensifiera ses activités de sensibilisation visant à faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité soit inclusive et menée par le pays lui-même.

90. La Mission continuera de soutenir la mise en place d'un système judiciaire fonctionnel et responsable, dans la droite ligne de la politique nationale de réforme de la justice et conformément au plan de transition de la Mission, grâce notamment à la mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Elle continuera par ailleurs de fournir un soutien technique et logistique aux autorités judiciaires pour les aider à régler les cas de détentions prolongées illégales, à mener des inspections judiciaires des tribunaux de première instance, des parquets et des prisons, et à organiser des audiences foraines dans les prisons et les zones reculées. Des sessions de formation seront en outre organisées pour améliorer les capacités professionnelles des acteurs judiciaires.

91. La Mission continuera de renforcer la sécurité dans 12 prisons prioritaires en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu afin de contenir et de repousser les éventuelles attaques extérieures perpétrées par des groupes armés et d'empêcher les évasions de prisonniers à haut risque et de grande valeur, qui pourraient potentiellement se joindre à nouveau à des groupes armés. Elle organisera des sessions de formation pour renforcer la capacité du personnel pénitentiaire à prévenir et déjouer les incidents graves dans les prisons ainsi qu'à y répondre, terminera de moderniser la prison de Kabare, et veillera à ce que les personnes accusées de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de violations et d'abus des droits humains et de crimes contre le personnel des Nations Unies aient droit à un procès équitable.

92. La Mission continuera de soutenir les arrangements transitoires, notamment le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, ainsi que de fournir un appui technique et logistique au système pénitentiaire national aux fins du renforcement des compétences opérationnelles et des capacités de gestion de son personnel, en s'attelant en particulier à accroître les capacités en matière de sécurité humaine, de droits humains, de collecte de renseignements, de gestion des extrémistes violents et de déradicalisation. Elle continuera en outre d'avoir recours à des stratégies de partage complet des locaux dans les prisons de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tout en poursuivant le transfert des tâches aux autorités nationales, avec le soutien du PNUD, dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice et conformément au plan de transition. Elle contribuera par ailleurs à améliorer la gestion des flux de dossiers et se fondera sur les résultats de ses activités passées pour créer des cellules de renseignement dans les prisons à des fins de surveillance accrue.

93. Afin de garantir le maintien des normes minimales relatives aux conditions de détention et aux prisonniers, les questions ayant trait aux soins de santé et à l'alimentation des prisonniers seront érigées au rang de priorité, de manière à réduire le nombre élevé et récurrent de décès y étant liés. Les efforts visant à prévenir et à contenir la propagation d'Ebola et d'autres maladies infectieuses et contagieuses dans les prisons se poursuivront. En outre, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera les autorités nationales à garantir la sécurité alimentaire dans une prison prioritaire.

94. La Mission continuera d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la politique nationale de réforme de la justice (2017-2026), conformément aux priorités énoncées dans le plan de transition relatif au transfert de ses tâches au PNUD et au Gouvernement. Elle s'attellera en outre à promouvoir l'instauration d'un système judiciaire fonctionnel et responsable dans l'est de la République démocratique du Congo, grâce à des activités de renforcement des capacités ; à la tenue d'audiences civiles foraines ; à l'organisation d'inspections judiciaires des tribunaux de première instance, des parquets et des prisons ; à la fourniture d'un appui au déploiement des magistrats nouvellement recrutés.

95. La MONUSCO soutiendra la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation établi par le Gouvernement. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix et les institutions financières internationales, elle aidera le Gouvernement à coordonner les mesures prises par l'ensemble des partenaires afin de garantir la complémentarité des financements et des programmes et de faire en sorte que les communautés concernées en retirent le maximum de bénéfices. Pour que la Mission puisse se retirer pleinement et durablement de la République démocratique du Congo, il est essentiel d'œuvrer en faveur d'une réintégration et d'une stabilisation durables à l'échelle locale.

96. La Mission soutiendra la mise en œuvre effective des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité, ayant trait respectivement aux femmes et à la paix et la sécurité et aux jeunes et à la paix et la sécurité, dans l'ensemble des institutions de gouvernance et de sécurité, notamment s'agissant de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Elle appuiera les efforts déployés par le Gouvernement et continuera de renforcer la capacité des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés en matière d'initiatives politiques et de processus de paix tenant compte des questions de genre, ainsi que de promotion d'une participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les niveaux. Elle veillera à ce que l'analyse des conflits tenant compte des questions de genre soit intégrée dans tous les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits, et à ce que ces questions continuent d'être prises en considération aux fins de l'opérationnalisation du plan de transition conjoint. Enfin, elle soutiendra les efforts déployés au niveau national pour garantir que les auteurs de violences sexuelles liées au conflit soient tenus de répondre de leurs actes.

97. La Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique, ainsi que de mener des enquêtes à leur sujet, afin que les Congolaises et Congolais, y compris les enfants, puissent exercer leurs droits constitutionnels dans un environnement libre, inclusif et sécurisé, et que les agents de l'État fassent preuve de la plus grande retenue lorsqu'ils interviennent dans des manifestations pacifiques. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme aidera le Gouvernement à vérifier les antécédents des ex-combattants en vue d'identifier les auteurs de graves violations des droits humains. La Mission contribuera à la tenue de consultations régulières avec les communautés touchées par la violence et le conflit afin de mettre en place des

mécanismes de justice transitionnelle et de les renforcer ; fournira un soutien technique pour la mise en œuvre de stratégies provinciales visant à engager des poursuites pour les crimes les plus graves ; soutiendra les initiatives de réparation ainsi que les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité, conformément à la feuille de route établie par le Président de la République démocratique du Congo. En collaboration avec les ministères compétents, la MONUSCO s'attachera en outre à consolider un espace démocratique ouvert, inclusif et participatif qui permettra à la société civile de participer aux stratégies de réforme et de développement du pays et qui favorisera notamment une participation accrue des femmes et des jeunes. Elle s'efforcera également de soutenir les efforts visant à prévenir et à combattre les discours de haine et l'incitation à la violence, ainsi que la désinformation et la mésinformation. La Mission continuera de plaider en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs aux fins de la protection des victimes, des témoins, des défenseurs et défenseuses des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions et violations graves. Elle continuera également de promouvoir et de soutenir les mécanismes visant à mieux tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, tels que les comités de suivi des violations des droits humains des FARDC et de la Police nationale congolaise. En collaboration avec l'équipe de pays, elle continuera de permettre à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi, ainsi que de soutenir d'autres médias afin de garantir l'inclusion, la diversité et le respect de la liberté d'expression.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Progrès accomplis dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits intercommunautaires

2.1.1 Augmentation du nombre de nouveaux accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris de conflits fonciers (2021/22 : 4 ; 2022/23 : 5 ; 2023/24 : 6)

2.1.2 Hausse du nombre d'initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les communautés touchées par le conflit pour s'attaquer aux causes profondes du conflit (2021/22 : 24 ; 2022/23 : 7 ; 2023/24 : 8)

2.1.3 Nombre de programmes de stabilisation mis en œuvre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri dont les priorités ont été fixées par les communautés et le Gouvernement (2021/22 : 11 ; 2022/23 : 6 ; 2023/24 : 6)

2.1.4 Nombre de mines certifiées par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (2021/22 : 156 ; 2022/23 : 130 ; 2023/24 : 100)

Produits

- Tenue de réunions hebdomadaires avec les acteurs politiques et de la société civile pour discuter des initiatives de diplomatie préventive en vue des élections qui auront lieu en 2023 dans les zones où la MONUSCO n'est plus présente
- Organisation de 5 sessions de dialogue sur la pratique démocratique avec des dirigeants communautaires dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits entre communautés

- Organisation de 12 réunions avec des acteurs politiques et économiques pour prévenir et atténuer les tensions dans les zones où la MONUSCO ne mène plus d'opérations militaires, ainsi que pour soutenir la stratégie de coordination « Unité d'action des Nations Unies »
- Organisation de 75 initiatives locales de règlement des conflits pour mettre fin aux conflits et réduire les tensions et les violences intercommunautaires
- Organisation de 2 réunions du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation en vue d'appuyer la programmation, d'assurer la supervision du Fonds et d'engager un dialogue stratégique sur la stabilisation
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les autorités nationales et provinciales pour fournir un soutien technique et des conseils sur la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Organisation de 12 réunions de coordination visant à mettre à jour la cartographie des interventions de relèvement communautaire, stabilisation et consolidation de la paix menées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri
- Tenue de 10 ateliers de renforcement des capacités et sessions de sensibilisation auprès des autorités de police locales sur la police de proximité et le pouvoir de médiation de la police

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de l'accès à un espace démocratique inclusif et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2021/22 : 2 ; 2022/23 : 4 ; 2023/24 : 4)

2.2.2 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2021/22 : 397 ; 2022/23 : 500 ; 2023/24 : 400)

2.2.3 Nombre de rapports publiés par la Commission nationale des droits humains concernant les violations des droits humains commises en République démocratique du Congo (2021/22 : données non disponibles ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4)

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires provinciaux sur le dialogue démocratique et le règlement des conflits au niveau provincial afin de réduire la violence intercommunautaire
- Organisation de 3 réunions mensuelles avec les acteurs politiques et institutionnels ; 1 réunion mensuelle avec les acteurs de la société civile ; 1 réunion mensuelle avec des diplomates, en vue de favoriser la tenue d'élections transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques, dans le respect des délais prévus par la constitution
- Organisation de 1 réunion avec des acteurs institutionnels et des acteurs de la société civile pour promouvoir la transparence et l'application du principe de responsabilité concernant la gestion des fonds alloués aux préparatifs électoraux
- Organisation de 1 campagne en ligne de promotion de la participation des femmes aux opérations électorales, lancée sur le compte Twitter de la MONUSCO dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre »
- Tenue de 2 réunions avec le Ministère des droits humains et le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication pour protéger et promouvoir l'espace démocratique, en particulier le droit de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression

- Organisation de 2 sessions de formation sur la surveillance et le signalement des violations des droits humains, à l'intention de 30 participants d'organisations non gouvernementales de défense des droits humains ainsi que de 30 participants de mouvements citoyens
- Organisation de 2 sessions de sensibilisation sur la mobilisation et les droits humains pertinents dans le contexte des élections, à l'intention de 30 membres du Parlement ainsi que de 30 membres de la Commission nationale des droits de l'homme
- Organisation de 3 conférences-débats avec des acteurs politiques et institutionnels et des acteurs de la société civile sur les moyens de favoriser la tenue d'élections transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques, dans le respect des délais fixés par la constitution
- Tenue de 2 réunions avec les partis politiques et de 2 réunions avec les organisations de la société civile pour promouvoir une plus grande représentation des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les institutions, sur la base de la méritocratie et conformément aux exigences constitutionnelles en matière d'équilibre géographique
- Organisation de 2 sessions de formation sur les droits humains pertinents dans le contexte des élections, à l'intention de 60 membres de 2 organisations de femmes
- Organisation de 2 séances de sensibilisation, à l'intention de 80 acteurs de 2 organisations de jeunes, concernant la surveillance des discours de haine et la lutte contre ceux-ci
- Tenue de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption de lois prioritaires, notamment les propositions de loi sur la protection des défenseurs des droits humains, la proposition de loi sur l'accès à l'information, la proposition de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie, et la proposition de loi sur les manifestations pacifiques
- Organisation de 3 conférences sur l'application de l'article 13 de la loi électorale et les mesures y relatives, le règlement des différends électoraux et l'observation des élections, avec des membres concernés par les opérations électorales de la Commission électorale nationale indépendante, de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), de l'Église du Christ au Congo, de la Cour constitutionnelle, d'organisations de jeunes et de femmes, d'organisations de la société civile et des partis politiques
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités gouvernementales aux niveaux national et provincial pour plaider en faveur d'une participation accrue des femmes et des jeunes à l'administration publique
- Organisation de 2 ateliers avec des institutions nationales et de 4 ateliers avec des dirigeants provinciaux œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix, la cohabitation pacifique et la mobilisation des ressources dans le cadre des résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
- Tenue de 12 sessions de renforcement des capacités et de mentorat à l'intention de 240 acteurs de la société civile, dont au moins 30 % de femmes, aux fins de la restructuration et de la revitalisation des organisations de la société civile qui promeuvent la gouvernance démocratique et préviennent la violence liée aux élections
- Organisation de 30 séances de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 300 membres et dirigeants des communautés locales, notamment des femmes et des jeunes dans les zones urbaines et rurales concernées, visant à promouvoir la cohésion sociale, à prévenir la violence liée aux élections et à lutter contre le sentiment d'hostilité manifesté à l'égard de la MONUSCO
- Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 52 courtes vidéos destinées à être diffusées sur les plateformes numériques de la MONUSCO ; c) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; d) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux

- Organisation de 3 séances de sensibilisation s'adressant à des étudiants dans des établissements d'enseignement visant à promouvoir un dialogue politique sur la stabilisation, la paix et la sécurité, l'appui aux institutions nationales et le retrait progressif de la MONUSCO
- Tenue de 10 séances de sensibilisation, par l'intermédiaire de Radio Okapi, à l'intention de 200 participants issus d'organisations de femmes et de la société civile à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bunia et Beni, l'objectif étant d'accroître l'importance accordée à l'autonomisation des femmes et l'accès à un espace démocratique inclusif
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes, dont au moins 30 % de femmes, et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non-sexiste et à améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité
- Tenue de 5 débats publics avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des institutions publiques d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

2.3.1 Pourcentage d'activités prioritaires relatives au professionnalisme, à la responsabilité effective et au cadre institutionnel de la Police nationale congolaise prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024) qui ont été menées à bien (2021/22 : 11 % ; 2022/23 : 30 % ; 2023/24 : 50 %)

2.3.2 Nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 9 ; 2023/24 : 6)

2.3.3 Hausse du pourcentage de Congolais et Congolaises déclarant avoir confiance dans le système judiciaire (2021/22 : données non disponibles ; 2022/23 : 33 % ; 2023/24 : 36 %)

2.3.4 Diminution du pourcentage de personnes placées en détention provisoire dans les prisons par rapport à la population carcérale totale (2021/22 : 76 % ; 2022/23 : 75 % ; 2023/24 : 70 %)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires sur la réforme de la gouvernance et le règlement des conflits au niveau provincial
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de se concerter sur la mise en œuvre du plan de transition conjoint
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement, aux niveaux national et provincial, pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie conjointe pour la réforme de la gouvernance des mines, des réformes foncières, de la réforme du système électoral (article 12 de la loi électorale) et de la politique de développement local
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits politiques et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clés, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique

- Organisation de 1 réunion avec des acteurs politiques et institutionnels, des acteurs de la société civile et des diplomates sur l'importance et les moyens de lutter contre les discours de haine en République démocratique du Congo et dans les pays à forte diaspora congolaise et sur la promotion de l'adoption du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie
- Tenue de 3 réunions avec des membres du parlement et de 3 séances de sensibilisation avec 90 chefs religieux, représentants des autorités coutumières et acteurs politiques pour plaider en faveur de l'application du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie
- Organisation de 2 réunions avec des membres du parlement et de 1 séance de sensibilisation avec 50 membres d'organisations non gouvernementales pour plaider en faveur de l'application de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 participants, dont au moins 30 % de femmes, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique d'aider le Gouvernement à établir des liens entre action humanitaire, développement et paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika
- Mise en place de 1 mécanisme de suivi dans la province du Tanganyika et appui à 2 mécanismes de suivi dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central permettant d'assurer un suivi des initiatives de prévention du conflit et de consolidation de la paix visant à empêcher la résurgence d'un conflit violent
- Tenue de consultations mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les parties prenantes internationales et nationales et de consultations trimestrielles avec les donateurs, les institutions financières internationales, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux, le but étant d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre le plan de transition conjoint et les plans d'action provinciaux pour la transition, ainsi que de mettre en service des mécanismes de coordination aux niveaux technique et stratégique permettant de superviser et de guider les activités de mise en œuvre et de développer des initiatives de communication stratégique visant à favoriser la diffusion d'informations sur le plan
- Tenue de consultations mensuelles avec les États membres de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires diplomatiques clés, l'objectif étant de s'assurer qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la stratégie commune de transition
- Tenue de réunions mensuelles de coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour favoriser une approche cohérente à l'appui des efforts nationaux déployés en faveur de la réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de 20 consultations de haut niveau avec le Gouvernement et les autorités judiciaires militaires sur les mesures disciplinaires ou judiciaires à prendre dans 5 cas de violations commises par des responsables de haut niveau, ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains
- Tenue de 24 réunions de haut niveau avec les autorités judiciaires et des responsables du Ministère des droits humains pour promouvoir les droits humains, y compris les droits civils et politiques ; promouvoir la réconciliation nationale et les réparations pour les victimes de violations des droits humains ; demander des comptes aux auteurs présumés de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits humains et d'atteintes à ces derniers
- Formation de 1 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête, à la protection des lieux de crime et aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre
- Tenue de 1 session de formation à l'intention de 20 agents de la police des mines, dont 20 % de femmes, sur les techniques d'enquête en matière de trafic illicite, y compris le trafic d'armes à feu, dans le respect des normes internationales en matière de droits humains

- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention de 80 officiers de police sur les mesures de sûreté, les procédures d'urgence, l'exploitation des données criminalistiques et l'analyse des incidents liés aux engins explosifs improvisés, ainsi qu'en matière de détection des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre
- Remise en état de 3 instituts de formation de la police
- Tenue de 10 réunions techniques des sous-groupes du Ministère de la justice sur la justice et les droits humains aux fins de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de la politique nationale de réforme de la justice et de 1 réunion stratégique du comité de pilotage à l'appui du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour 2021-2023
- Organisation, par les comités de suivi des violations des droits humains des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 60 réunions visant à promouvoir l'application du principe de responsabilité au sein des services de sécurité
- Organisation de 5 séances de renforcement des capacités avec la Police nationale congolaise et les FARDC sur la prise en compte des questions de genre dans la protection des civils et la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation, dans 3 provinces, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière et la réduction du nombre de détentions illégales
- Organisation de 10 audiences foraines, l'idée étant de réduire le nombre d'affaires en instance et de lutter contre la détention illégale et prolongée
- Organisation de 8 ateliers à l'intention de 240 officiers de police judiciaire, greffiers et magistrats sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de justice pénale
- Réalisation de 3 évaluations judiciaires portant sur des tribunaux et des parquets dans 3 provinces et organisation d'ateliers de restitution sur les conclusions de ces évaluations
- Tenue de 15 conférences de presse relatives à la paix et à la sécurité, portant sur l'appui à la Police nationale congolaise, les FARDC, le système judiciaire, les droits humains et la prise pour cible des journalistes
- Organisation de 1 formation à l'intention de 80 agents pénitentiaires et 20 cadres, dont 30 femmes, sur l'administration générale des prisons et la gestion des enfants en conflit avec la loi
- Mise en place d'une installation de biogaz dans la prison de Makala ; creusage d'un trou de forage dans la prison de Kalemie ; fourniture d'équipements de sécurité de base dans 12 prisons prioritaires
- Fourniture d'un soutien technique, logistique et consultatif sur la gestion sûre, sécurisée et humaine des détenus, grâce à des initiatives de partage des locaux dans 7 prisons prioritaires
- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 policiers, dont 30 % de femmes, et tenue de 7 sessions de formation des formateurs à l'intention de 70 policiers, dont 20 % de femmes, au sujet de la prévention de la violence sexuelle et de la protection des victimes de violence de ce type
- Diffusion de 12 émissions de radio sur les discours de haine et la promotion des droits humains, y compris dans le contexte des élections

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.4 Prévention des violations des droits humains et des atteintes à ces droits grâce à un processus national et provincial de justice transitionnelle opérationnel

2.4.1 Augmentation du nombre de personnes interrogées sur leur perception du droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition dans le cadre de consultations populaires organisées dans les provinces par le Ministère des droits humains (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 15 718 ; 2023/24 : 16 000)

2.4.2 Nombre de rapports sur les consultations tenues dans les provinces approuvés par les autorités nationales et provinciales (2021/22 : 0 ; 2022/23 : 6 ; 2023/24 : 10)

Produits

- Organisation de 20 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 500 membres des autorités congolaises civiles afin de renforcer l'appropriation du processus de justice transitionnelle et la participation à celui-ci
- Organisation de 20 consultations populaires sur les opinions et les attentes de la population locale concernant le droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, dans 20 provinces, afin de soutenir le développement et la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle aux niveaux national et provincial

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.5 Processus de réforme du secteur de la sécurité pris en charge par le pays, responsable et efficace

2.5.1 Adoption par le Gouvernement d'un plan national sur la réforme du secteur de la sécurité et de sa feuille de route correspondante (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 1 projet de plan ; 2023/2024 : 1 plan adopté)

2.5.2 Nombre de lois adoptées pour réglementer le fonctionnement des institutions de sécurité (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 4 ; 2023/24 : 4)

2.5.3 Nombre de stratégies de réforme sectorielle élaborées (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 4 ; 2023/24 : 4)

2.5.4 Pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans les institutions de sécurité (2021/22 : non disponible ; 2022/23 : 5 % ; 2023/24 : 7 %)

Produits

- Tenue de 3 dialogues consultatifs à l'intention de 120 représentants du gouvernement et membres des commissions parlementaires pour la défense et la sécurité, de la société civile, des ministères d'exécution et des institutions de sécurité, ainsi que des représentants des communautés
- Organisation de 12 sessions de travail avec d'importantes parties prenantes du secteur de la sécurité et de 2 ateliers de sensibilisation à l'intention de 60 parties prenantes nationales sur la mise en œuvre du plan de réforme du secteur de la sécurité nationale
- Tenue de 5 réunions régionales avec 500 membres des communautés locales sur la stratégie de communication sur la réforme de la Police nationale congolaise
- Organisation de 5 sessions de mentorat pour les femmes dans les institutions de sécurité aux fins du renforcement des capacités de prise de décision
- Tenue de 3 réunions consultatives avec 150 membres de groupes de femmes et des parties prenantes nationales sur la participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation, par des organisations de la société civile, de 2 enquêtes et évaluations sur la perception du public consacrées à la performance des institutions de sécurité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

Facteurs externes

Les autorités compétentes et les acteurs politiques, à tous les niveaux, s'engagent à appuyer les priorités du Gouvernement ; les mesures essentielles pour faire avancer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État sont prises aux niveaux local et provincial ou soutenues au niveau national. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des dirigeantes politiques, sont à même de prendre part au dialogue et à la recherche d'un consensus avec toutes les parties sur le processus politique. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre en justice les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits humains. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de ne pas héberger de personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide et de s'abstenir de fournir à celles-ci une protection de quelque nature que ce soit. Les partenaires internationaux contribuent, sur le plan financier, à la présence de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo reste attaché aux priorités de la stratégie de transition conjointe et participe pleinement à la planification de la transition.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo)

Catégorie													Total	
I. Police des Nations Unies														
	Effectif approuvé 2022/23												591	
	Effectif proposé 2023/24												591	
Variation nette													–	
II. Unités de police constituées														
	Effectif approuvé 2022/23												1 410	
	Effectif proposé 2023/24												1 410	
Variation nette													–	
III. Personnel fourni par des gouvernements														
	Effectif approuvé 2022/23												90	
	Effectif proposé 2023/24												90	
Variation nette													–	
		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
										<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>		<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
IV. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>international</i>	<i>national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>	
	Postes approuvés 2022/23	–	1	2	2	1	6	–	–	–	–	–	6	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Postes proposés 2023/24	–	1	2	2	1	6	–	–	–	–	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'administration pénitentiaire													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	–	–	2	2	–	2	1	–	1	5
Postes proposés 2023/24	–	–	2	–	–	2	2	–	2	1	–	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	–	2	4	–	–	–	6	1	7	11
Postes proposés 2023/24	–	–	2	–	2	4	–	–	–	4	3	7	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	2	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	–	1	–	1	10	46	56	–	–	–	57
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	–	–	–	–	11	46	57	–	–	–	57
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	1	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	–	–	2	1	2	5	10	46	56	6	1	7	68
Effectif proposé 2023/24	–	–	2	–	2	4	11	46	57	4	3	7	68
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	1	(2)	2	–	–
Section de l'appui à la stabilisation													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	5	–	9	–	2	2	1	–	1	12
Postes proposés 2023/24	–	–	3	5	–	8	–	2	2	1	–	1	11
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	1	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	1	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	4	6	–	11	–	2	2	1	–	1	14
Effectif proposé 2023/24	–	1	3	6	–	10	–	2	2	1	–	1	13
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Section de l'appui à la justice													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	3	–	6	9	6	15	1	–	1	22
Postes proposés 2023/24	–	1	2	1	–	4	9	5	14	1	–	1	19
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	(1)	(1)	–	–	–	(3)
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	3	–	7	9	6	15	1	–	1	23
Postes proposés 2023/24	–	1	3	1	–	5	9	5	14	1	–	1	20
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	–	(1)	(1)	–	–	–	(3)
Division des affaires politiques													
Postes approuvés 2022/23	–	2	15	11	4	32	2	13	15	4	4	8	55
Postes proposés 2023/24	–	2	12	11	4	29	4	13	17	4	4	8	54
Variation nette	–	–	(3)	–	–	(3)	2	–	2	–	–	–	(1)
Section de la réforme du secteur de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Postes proposés 2023/24	–	1	2	1	–	4	1	–	1	1	1	2	7
Variation nette	–	1	2	1	–	4	1	–	1	1	1	2	7
Bureau de l'information													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	5	4	13	5	8	13	–	–	–	26
Postes proposés 2023/24	–	1	3	5	4	13	5	8	13	–	–	–	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radio Okapi													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	–	1	3	11	91	102	–	–	–	105
Postes proposés 2023/24	–	–	2	–	1	3	11	91	102	–	–	–	105
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)													
Effectif approuvé 2022/23	–	5	32	26	12	75	29	120	149	13	5	18	242
Effectif proposé 2023/24	–	6	30	25	12	73	32	119	151	12	8	20	244
Variation nette	–	1	(2)	(1)	–	(2)	3	(1)	2	(1)	3	2	2
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	1	1	2	–	4	10	46	56	–	–	–	60
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	1	1	1	–	3	11	46	57	–	–	–	60
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	1	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2022/23	–	6	33	28	12	79	39	166	205	13	5	18	302
Effectif proposé 2023/24	–	7	31	26	12	76	43	165	208	12	8	20	304
Variation nette	–	1	(2)	(2)	–	(3)	4	(1)	3	(1)	3	2	2
Total													
Effectif approuvé 2022/23													2 393
Effectif proposé 2023/24													2 395
Variation nette													2

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire (transformation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-3 en emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 emploi de temporaire [transformation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-3 en emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et maintien de 56 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (10 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 46 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)]

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 2 postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en postes de Volontaires recrutés sur le plan national)

98. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à la stratégie de transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un emploi de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de classe P-3 en un emploi de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la catégorie des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, ainsi deux postes d'assistant(e) au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de la catégorie des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en deux postes d'assistant(e) au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de la catégorie des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national.

99. Pendant la période 2023/24, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation du Gouvernement devrait être pleinement opérationnel, et les activités de planification et de gestion d'opérations et projets de désarmement, de démobilisation et de réintégration entreprises à l'appui de celui-ci se feront de plus en plus nombreuses. La Section devra continuer d'offrir ses bons offices et un appui technique au Gouvernement, tant au niveau national que local, afin de garantir l'efficacité du Programme, d'améliorer la coordination avec les initiatives plus larges de réintégration et de stabilisation, et de soutenir les efforts de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des combattants étrangers et des personnes à leur charge. La Mission fournira également un soutien opérationnel au groupe de contact et de coordination, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

100. En conséquence, et compte tenu de l'importance du soutien apporté par la Mission en vue de la réussite du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation du Gouvernement, qui constitue l'un des principaux critères convenus pour le retrait de la Mission, il est proposé de conserver les emplois de temporaire suivants pour l'exercice 2023/24 : 7 emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 3 emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 46 emplois d'assistant(e) au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section de l'appui à la stabilisation

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste [suppression de 1 poste de classe P-4 et maintien de 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1 et 1 P-3)]

101. Il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur(trice) (P-4), basé à Kananga, qui avait été conservé, après la fermeture, en juin 2021, du bureau local de Kananga, au sein de l'équipe restée pour soutenir le resserrement des liens entre l'action humanitaire, la paix et le développement et promouvoir une approche cohérente entre les autorités provinciales, l'équipe de pays et les donateurs internationaux. Les fonctions attachées à ce poste ont maintenant été transférées avec succès aux autorités provinciales et à l'équipe de pays.

102. Pour que la Mission puisse renforcer sa coordination stratégique et sa collaboration avec le Gouvernement national au plus haut niveau pour ce qui est des questions de stabilisation et de réintégration communautaire, et dans l'optique d'améliorer les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies, il est nécessaire de maintenir les emplois de temporaire d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1) et de coordonnateur(trice) (P-3) pour la période 2023/24.

103. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), qui est le (la) principal(e) interlocuteur(trice) de la Mission en ce qui concerne le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation au niveau politique, collabore au niveau stratégique avec le (la) coordonnateur(trice) national(e) du Programme du Gouvernement. Le (la) titulaire du poste coordonnera le soutien fourni par le système des Nations Unies et les donateurs en vue de la mise en œuvre du Programme ; fournira des orientations stratégiques et des conseils politiques aux acteurs nationaux, provinciaux et locaux afin de garantir une véritable prise en main du Programme par le pays, conformément au plan de transition conjoint ; assurera la liaison avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour aider les autorités nationales à mobiliser les ressources nécessaires au financement des programmes de réintégration communautaire et de stabilisation ; supervisera la gestion du secrétariat technique conjoint du Fonds de cohérence de la stabilisation et d'autres instruments financiers dirigés par les Nations Unies ; veillera au strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans toutes les activités entreprises par les Nations Unies à l'appui du Programme.

104. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination aide également le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) à élaborer des mécanismes conjoints relatifs aux programmes, en collaboration avec divers organismes, fonds et programmes et d'autres partenaires internationaux, afin de garantir la fourniture d'une assistance efficace et coordonnée au Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, sur la base du mandat établi et en tenant compte des atouts de chacune des entités concernées. Le (la) titulaire de cet emploi veillera à ce que les fonctions de gestion des projets de stabilisation soient transférées aux parties prenantes concernées, notamment des acteurs nationaux et provinciaux, et à l'équipe de pays.

105. Le (la) coordonnateur(trice) (P-3) fournira des conseils et un soutien technique en vue de la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation dans la province du Sud-Kivu, et appuiera divers acteurs locaux de la stabilisation afin de s'assurer que les résultats obtenus soient inclusifs et tiennent compte des questions de genre ; codirigera le secrétariat technique du Fonds de cohérence pour la stabilisation au niveau provincial,

afin de garantir l'obtention de résultats efficaces et mesurables ; veillera à l'adoption d'une approche harmonieuse et cohérente entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires de développement, tels que la Banque mondiale, à l'appui du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Section de l'appui à la justice

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste de classe P-3, transformation de 1 poste de classe P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 2 postes (1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) et transformation de 1 poste de classe P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

106. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à la stratégie de transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des affaires judiciaires de classe P-3 en poste de spécialiste des affaires judiciaires de la catégorie des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national).

107. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) et un poste de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) basés à Kananga. Les postes en question avaient été conservés après la fermeture du bureau local de Kananga, en juin 2021, au sein de l'équipe restée pour assurer un transfert progressif et sans heurts des fonctions de la Mission ayant trait à la mise en place d'institutions judiciaires fonctionnelles, professionnelles et responsables. À la suite du transfert progressif des tâches en lien avec l'état de droit à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement, ces postes ne seront plus nécessaires.

108. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basé à Kalemie. Le poste en question avait été conservé après la fermeture du bureau local de Kalemie, en juin 2022, au sein de l'équipe restée pour assurer un transfert progressif et sans heurts des fonctions de la Mission ayant trait à la mise en place d'institutions judiciaires fonctionnelles, professionnelles et responsables. À la suite du transfert progressif des tâches en lien avec l'état de droit au PNUD et au Gouvernement dans le cadre du plan de transition conjoint, ce poste ne sera plus nécessaire.

109. Au cours de l'exercice 2023/24, la Section de l'appui à la justice continuera de mettre en œuvre le plan de transition conjoint dans le domaine de l'état de droit, notamment grâce à une meilleure coordination au sein de la Mission et avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) a joué un rôle essentiel en ce qu'il (elle) a permis à la Mission de maintenir une collaboration et une coordination stratégiques ainsi que de planifier les travaux relatifs aux programmes, nécessaires pour faire du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice un succès. Étant donné que le programme devrait continuer de se développer au cours de la période 2023/24 et afin d'accroître la portée de celui-ci grâce à la mobilisation de ressources, il est proposé de conserver un emploi de temporaire de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) pour garantir la durabilité des progrès accomplis dans le secteur de la justice.

110. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) restera responsable de la planification stratégique et de la coordination de l'appui apporté par la Mission au développement et au renforcement des institutions judiciaires civiles ; de la coordination des activités ayant trait à l'extension et au renforcement des institutions de l'État ; de la mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, y compris pour ce qui est de la mobilisation des ressources et de la gestion du financement des activités relatives à ce programme ; de la contribution de la Section d'appui à la justice aux processus de planification stratégique et d'analyse comparative relatifs à la transition de la Mission.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 1 poste de classe P-5 à la Section de la réforme du secteur de la sécurité et transformation de 2 postes de classe P-4 en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 2 postes de classe P-4 en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

111. Conformément au plan de transition conjoint de la Mission et à la stratégie de transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, et afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer deux postes de spécialiste des questions politiques de classe P-4 en deux postes de spécialiste des questions politiques de la catégorie des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national).

112. Compte tenu de la création d'une nouvelle section de la réforme du secteur de la sécurité, il est proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) de la Division des affaires politiques à la Section de la réforme du secteur de la sécurité. Le poste en question relevait de la Division des affaires politiques depuis la suppression de la Section de la réforme du secteur de la sécurité à laquelle il avait été procédé durant l'exercice 2018/19, à la suite de l'examen stratégique qui avait abouti à la recommandation de réorienter les activités menées par la Mission dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité vers la fourniture d'un soutien analytique aux hauts responsables de la MONUSCO et d'intégrer le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la Mission dans la Division des affaires politiques en vue de renforcer l'efficacité des efforts déployés par la Mission dans ce domaine essentiel.

Section de la réforme du secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (création de 3 postes (1 D-1, 1P-4 et 1 P-3) et transfert de 1 poste de classe P-5 depuis la Division des affaires politiques)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Volontaire des Nations Unies : augmentation de 2 postes [création de 2 postes (1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national)]

113. Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a fait de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité l'une des trois tâches prioritaires de la Mission et insisté sur le fait que celle-ci devait offrir ses bons offices et des conseils stratégiques et techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo,

l'enjoignant en outre à jouer un rôle moteur dans la coordination de l'appui fourni par les partenaires internationaux et bilatéraux et les organismes des Nations Unies. En décembre 2022, le Gouvernement a validé une politique de défense nationale visant à revitaliser son appareil militaire et lancé un processus de consultation des parties prenantes aux fins de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et d'une feuille de route de mise en œuvre. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer une solution globale de réforme du secteur de la sécurité tenant compte des défis structurels sous-jacents, ayant trait notamment à l'impunité, à la corruption et à la légitimation des institutions de l'État.

114. Les efforts que déploie la Mission à cet égard doivent être renforcés en vue d'accélérer l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de favoriser et de faciliter des réformes des secteurs militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire afin d'en accroître la responsabilité et la capacité à lutter contre l'impunité. La Mission s'attachera donc à soutenir une approche de la réforme du secteur de la sécurité axée sur la gouvernance, avec la participation des principales parties prenantes nationales, plaidant en faveur d'un mécanisme de coordination national et d'une politique et d'une stratégie de sécurité nationale destinés à consolider les acquis des réformes. Ces activités seront coordonnées en partenariat avec les principales parties prenantes afin d'assurer une appropriation nationale inclusive et une meilleure coordination des processus de réforme, de favoriser une participation accrue des organes de contrôle nationaux dans la gouvernance du secteur de la sécurité et d'encourager le professionnalisme au sein des institutions de sécurité, notamment en appuyant les programmes phares conjoints pour une meilleure visibilité des réformes. Dans le même temps, la Mission œuvrera avec ses partenaires à promouvoir l'adoption d'une approche inclusive et nationale reposant notamment sur la participation de la société civile et des organisations de femmes.

115. Dans le contexte de la transition en République démocratique du Congo, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes de sécurité qui perdurent. Pour ce faire, il est nécessaire de recalibrer l'offre stratégique offerte par le système des Nations Unies en faveur d'initiatives et de programmes conjoints. Dans le plan de transition conjoint, la réforme du secteur de la sécurité est décrite comme un point de référence clé s'agissant des conditions minimales à remplir pour garantir un retrait responsable et échelonné de la Mission. Par conséquent, un niveau accru d'engagement politique et de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales doit accompagner les efforts déployés par le pays en vue d'accroître la capacité des forces de sécurité à assumer les responsabilités en matière de sécurité dans les provinces où la MONUSCO maintient actuellement une présence opérationnelle. L'application du plan de transition conjoint nécessite en outre de concevoir et de mettre en œuvre de robustes programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui soient alignés sur le mandat de la MONUSCO, afin de s'attaquer aux causes – tant immédiates que structurelles – de l'insécurité en République démocratique du Congo.

116. En conséquence, il est proposé de créer une section de la réforme du secteur de la sécurité, qui rendrait compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et serait composée de sept fonctionnaires, à savoir un(e) conseiller(ère) principal(e) chargé(e) de la réforme du secteur de la sécurité (D-1), un(e) spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), trois spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux spécialistes de la gestion de programme (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national).

117. Le (la) conseiller(ère) principal(e) chargé(e) de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) veillera à ce qu'une approche intégrée sur la question soit adoptée par la MONUSCO et les organismes, fonds et programmes, tout en coordonnant les activités pertinentes du régime commun des Nations Unies entreprises dans le domaine et en collaborant étroitement avec le Gouvernement. Le (la) titulaire du poste fera le lien sur la question de la réforme du secteur de la sécurité entre la Mission et les parties prenantes nationales concernées afin de garantir une adhésion politique continue de haut niveau pour la mise en œuvre des réformes nécessaires ; jouera un rôle moteur dans le plan de transition conjoint de la MONUSCO en assurant le transfert sans heurt des tâches de la Mission liées à la réforme du secteur de la sécurité aux organismes et partenaires compétents des Nations Unies ; coordonnera les actions menées par les entités des Nations Unies et les partenaires internationaux au moyen d'un cadre de partenariat stratégique ; mobilisera les autorités gouvernementales de haut niveau et les principales parties prenantes en vue de leur participation à la coordination du soutien apporté à la réforme du secteur de la sécurité ; fournira des conseils sur la conception, la mise en œuvre et l'examen des mesures de soutien à la réforme du secteur de la sécurité ; dirigera l'élaboration de solutions intégrées et cohérentes, à l'échelle de l'Organisation, en vue de relever les défis complexes se posant au sujet de la réforme du secteur de la sécurité nationale ; endossera le rôle de porte-parole pour un large éventail d'activités et de questions liées à la réforme du secteur de la sécurité ; s'attellera à promouvoir activement la coordination et la communication entre les partenaires internationaux et nationaux.

118. Le (la) spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) fournira une orientation stratégique pour la mise en œuvre des tâches prescrites ; mobilisera les autorités gouvernementales de haut niveau et les principales parties prenantes en vue de leur participation à la coordination du soutien apporté à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays ; dirigera l'adoption de mesures destinées à accélérer la prise en main par le pays des activités menées et cherchera à obtenir un consensus en vue de favoriser la participation des parties prenantes nationales dans le cadre d'une stratégie de réforme des politiques de sécurité nationale et du secteur de la sécurité nationale ; appuiera les partenaires nationaux et internationaux du mécanisme de coordination au moyen d'un cadre de partenariat stratégique ; travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail sur la coordination de la réforme du secteur de la sécurité nationale, à qui il (elle) fournira des conseils stratégiques et techniques ; coordonnera les projets d'initiative stratégique de réforme du secteur de la sécurité.

119. Le (la) spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4) entretiendra des relations avec les principales parties prenantes en ce qui concerne les stratégies de mise en œuvre et la participation ; appuiera l'exécution des projets entrepris par les Nations Unies ; participera à l'élaboration de politiques et de directives à l'appui des initiatives de restructuration, ayant trait notamment à la recherche, à l'examen et à l'analyse des problèmes et des tendances, à la préparation d'études d'impact et à d'autres activités de recherche et études ; favorisera la coordination avec les partenaires nationaux et internationaux en ce qui concerne le plan de transition conjoint ; appuiera la fourniture de conseils stratégiques et techniques aux parties prenantes nationales et aux entités des Nations Unies sur diverses questions ayant trait au secteur de la sécurité, avec un accent particulier sur la surveillance, la gestion et la coordination civiles ; contribuera au développement de la stratégie et des politiques de la Mission en matière de réforme du secteur de la sécurité ; supervisera les activités relatives aux programmes menées dans les domaines des priorités stratégiques (application du principe de responsabilité et promotion des femmes dans les forces de sécurité de l'État).

120. Le (la) spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) se concentrera sur la communication d'informations et les programmes et contribuera à recenser les problèmes les plus importants, notamment ceux pour lesquels la fourniture d'un soutien et de conseils immédiats dans le cadre de la réforme est nécessaire ; entretiendra des relations avec les principales parties prenantes en ce qui concerne les stratégies de mise en œuvre et la participation ; appuiera l'exécution des projets entrepris par les Nations Unies avec des parties prenantes nationales ; participera à l'élaboration de politiques et de directives à l'appui des initiatives de restructuration, ayant trait notamment à la recherche, à l'examen et à l'analyse des problèmes et des tendances, à la préparation d'études d'impact et à d'autres activités de recherche et études.

121. Le (la) spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) aidera à l'exécution des projets entrepris par des entités Nations Unies ; participera à l'élaboration de politiques et de directives à l'appui des initiatives de restructuration, ayant trait notamment à la recherche, à l'examen et à l'analyse des problèmes et des tendances, à la préparation d'études d'impact et à d'autres activités de recherche et études ; contribuera à la communication quotidienne d'informations à jour sur la réforme du secteur de la sécurité ; appuiera la mise en œuvre d'initiatives inclusives de réforme du secteur de la sécurité, en encourageant par exemple la participation de la société civile et des femmes à ladite réforme.

122. Les spécialistes de la gestion de programme (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) contribueront à l'exécution des projets entrepris par des entités des Nations Unies ; participeront à l'élaboration de politiques et de directives à l'appui des initiatives de restructuration, ayant trait notamment à la recherche, à l'examen et à l'analyse des problèmes et des tendances, à la préparation d'études d'impact et à d'autres activités de recherche et études ; contribueront à la communication quotidienne d'informations à jour sur la réforme du secteur de la sécurité ; travailleront sur des initiatives relatives aux armes légères et de petit calibre.

Composante 3 : appui

123. Durant l'exercice 2023/24, la Mission continuera de consolider sa présence, compte tenu de la réduction progressive des effectifs qui sera opérée prochainement. Les grands investissements dans les installations et les infrastructures de la Mission seront limités aux projets relatifs à l'environnement et au respect des normes établies par le Département de la sûreté et de la sécurité en matière de sécurité des locaux.

124. La Mission apportera un soutien logistique à la mise en œuvre des prochaines modalités de déploiement de la force. Il s'agira notamment d'augmenter le nombre de contingents en Ituri et dans le nord du Nord-Kivu, de permettre à la brigade d'intervention de mener des opérations ciblées afin de protéger les civils, et de fermer et quitter certaines bases du Sud-Kivu et de transférer les responsabilités y relatives.

125. Durant l'exercice, un nouveau contrat d'approvisionnement en carburant sera exécuté, et les réserves situées dans l'est de la République démocratique du Congo et à Kinshasa seront renforcées. Afin de prévenir les fraudes, la Mission mettra en place un système de surveillance à distance des infrastructures de terrain, qui permettra de contrôler la consommation de carburant des groupes électrogènes en complément du suivi réalisé à l'aide du système électronique de gestion des carburants et du système électronique de ravitaillement des véhicules.

126. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, la Mission mettra l'accent sur le renforcement du principe de responsabilité et sur la gestion du matériel appartenant à l'ONU et veillera à ce que les stocks soient adaptés aux besoins opérationnels et conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur

public (IPSAS). Il sera procédé à un examen des habitudes de consommation et des prévisions avant toute demande, et des plans annuels d'approvisionnement seront établis pour offrir une vue d'ensemble des besoins de la Mission. Les stocks seront vérifiés par toutes les parties prenantes avant qu'une commande ne soit finalisée et que la procédure d'achat ne soit enclenchée. Cela permettra de mieux utiliser les articles disponibles, de simplifier les pratiques en matière d'approvisionnement, de limiter les opérations faisant double emploi et d'éliminer les doublons dans les stocks. En redoublant d'efforts pour mettre en œuvre le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) et le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, la Mission s'assurera de la conformité des plans d'acquisition et de gestion de la demande avec sa stratégie de transition. Avec l'appui du comité chargé de la réduction des moyens, elle s'attachera à procéder en temps voulu à la cession ou au transfert des stocks excédentaires ou ne répondant plus aux besoins opérationnels.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2021/22 : 74,2 % ; 2022/23 : 90 % ; 2023/24 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 11,9 % ; 2022/23 : 11,5 % ; 2023/24 : 11,5 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 32,2 % ; 2022/23 : 33 % ; 2023/24 : 33 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 67 ; 2022/23 : 60 ; 2023/24 : 60)

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 230 ; 2022/23 : 120 ; 2023/24 : 120)

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 83 ; 2022/23 : 84 ; 2023/24 : 84)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 89 % ; 2022/23 : 98,5 % ; 2023/24 : 98 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 90 % ; 2022/23 : 90 % ; 2023/24 : 90 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2021/22 : 1 878 ; 2022/23 : 2 000 ; 2023/24 : 2 000)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2021/22 : 1,2 % ; 2022/23 : 20 % ; 2023/24 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 61,6 % ; 2022/23 : 80 % ; 2023/24 : 83 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 89,5 % ; 2022/23 : 98 % ; 2023/24 : 98 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des 12 recommandations du Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et des 5 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

Services des transports aériens

- Exploitation et entretien de 38 aéronefs (8 avions et 30 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 16 184 heures de vol prévues (5 909 par des prestataires commerciaux et 10 275 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 38 appareils, ainsi que pour 6 aérodromes et 50 sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 078,2 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux normes IPSAS et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 460 civils (593 agents recrutés sur le plan international, 1 504 agents recrutés sur le plan national, 57 titulaires d'emplois de temporaire et 306 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 2 828 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 229 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 4 055 demandes dans la zone de la Mission et 236 demandes en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et 543 demandes à des fins de formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 103 installations de la Mission réparties entre 8 sites
- Construction et entretien de 250 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 8 ponts, de 6 aérodromes et de 56 héliports
- Exploitation et entretien de 658 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 5 871 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (39 stations de traitement des eaux usées dans 6 sites, 24 stations de traitement et de purification de l'eau dans 6 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 8 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 8 sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 5 166 radios portatives, de 1 815 radios mobiles pour véhicules et de 188 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 70 stations de radio FM et de 9 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 40 microterminaux VSAT et 130 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture de 3 616 ordinateurs et de 724 imprimantes pour un effectif moyen de 3 675 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 394 ordinateurs et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 23 réseaux locaux et 40 réseaux étendus dans 43 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 32 170 kilomètres carrés, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 69 cartes

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 24,2 millions de litres de carburant (13,5 millions pour les opérations aériennes, 3,6 millions pour les transports terrestres et 7,1 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans 36 points de distribution en République démocratique du Congo et 2 points de distribution en Ouganda

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (7 unités médicales ou dispensaires de niveau I et 1 unité médicale de base) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (37 unités médicales de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III, 5 équipes d'évacuation sanitaire aérienne et 1 module de chirurgie mobile léger) dans 9 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 7 hôpitaux ou centres de consultation

- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 installations médicales (2 de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 sites à l'extérieur de cette zone

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Dans la limite des pouvoirs délégués, aide à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits d'un montant estimatif de 300,6 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 36 500 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 329,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 15 194 militaires et policiers (149 observateurs militaires, 359 officiers d'état-major, 12 866 membres des contingents, 410 membres de la police des Nations Unies et 1 410 membres d'unités de police constituées) et de 58 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 60 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 276 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 15 194 militaires et policiers et 58 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 1 093 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 13 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation et de 100 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 520 véhicules appartenant à l'ONU (898 véhicules légers, 214 véhicules à usage spécial, 32 ambulances, 38 véhicules blindés, 207 autres véhicules spécialisés et 131 remorques et accessoires) et de 3 133 véhicules appartenant aux contingents, et exploitation de 7 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition de moyens de transport et d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 920 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que d'un service de navette assuré 5 jours par semaine pour un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de sensibilisation aux Normes de conduite des Nations Unies à l'intention de 17 712 militaires, policiers et membres du personnel civil et de 70 contractants (activités de suivi et recommandation de mesures correctives)
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux partenaires compétents, notamment à l'UNICEF et au Fonds des Nations Unies pour la population, auprès desquels elles peuvent bénéficier, si nécessaire, d'une assistance médicale, psychologique et judiciaire, en étroite coordination avec la Défenseuse des droits des victimes

- Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des collectivités, visant la population à risque et reposant sur 20 activités et sur la distribution de supports d'information à 6 000 personnes, avec le soutien actif des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes, des coordonnateurs désignés, de Radio Okapi et des stations de radio communautaires locales
- Évaluation de toutes les allégations de faute signalées, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, vérification des allégations lorsqu'il existe des indices convaincants et renvoi des affaires aux instances d'enquête appropriées pour action
- Organisation de 1 session de formation sur les moyens de prévention, le traitement des plaintes et l'orientation des victimes d'exploitation et d'agressions sexuelles, à l'intention du personnel des 43 mécanismes locaux de dépôt et de traitement des plaintes rendus opérationnels et des 40 coordonnateurs chargés de ces questions

VIH/sida

- Exploitation et gestion de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 12 séances d'information sur la promotion de la santé et les maladies infectieuses à l'intention de 200 membres civils du personnel de la Mission
- Conduite de 200 programmes de sensibilisation à grande échelle sur 3 maladies non transmissibles et 4 maladies infectieuses épidémiques à l'intention de 10 000 militaires et policiers
- Organisation de 12 stages de remise à niveau à l'intention de 800 militaires et de 6 stages de formation par les pairs dans 4 sites de la Mission à l'intention de 90 militaires et policiers
- Organisation de 1 atelier sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 15 conseillers sur le VIH, et de 1 atelier sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 15 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, chaque trimestre, dans différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 5 000 membres du personnel de la Mission
- Organisation, auprès des bataillons, de 12 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Réalisation de 1 étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang, et conduite d'opérations d'extraction et de sauvetage, selon que de besoin
- Fourniture de services de lutte contre l'incendie et de sauvetage 24 heures sur 24 dans les locaux et les résidences du personnel des Nations Unies à Kinshasa et à Goma ; conduite de 30 exercices d'évacuation incendie à l'échelle de la Mission ; formation de 1 000 membres du personnel à la sécurité incendie et à l'utilisation des extincteurs
- Établissement de 1 200 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de stages de formation à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et de 500 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission

- Élaboration de 30 documents sur la gestion des risques de sécurité, 360 rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies, 4 justifications de la prime de danger, 22 plans de sécurité avec annexes, 4 notes d'information sur le pays, 50 comptes rendus d'incidents de sécurité, 20 évaluations ponctuelles des risques de sécurité, 10 évaluations personnelles des risques, 20 documents sur le concept général d'opérations de sécurité et 30 enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations
- Évaluation des conditions de sécurité dans 720 sites de la Mission et inspections des lieux de résidence
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Établissement de 40 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Contrôle de 50 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus ; le Gouvernement du pays hôte respecte les dispositions de l'accord sur le statut des forces et de l'accord sur le statut de la Mission ; les mémorandums d'accord et les lettres d'attribution concernant le déploiement du personnel en tenue et du matériel sont signés en temps utile.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	
Section déontologie et discipline													
Postes approuvés 2022/23	–	1	4	4	2	11	5	3	8	–	2	2	21
Postes proposés 2023/24	–	1	4	4	2	11	5	3	8	–	2	2	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	7	63	74	13	191	204	–	–	–	278
Postes proposés 2023/24	–	–	4	6	60	70	13	192	205	–	–	–	275
Variation nette	–	–	–	(1)	(3)	(4)	–	1	1	–	–	–	(3)
Division de l'appui à la mission													
Bureau du (de la) Directeur(trice)													
Postes approuvés 2022/23	–	1	5	5	3	14	4	11	15	2	–	2	31
Postes proposés 2023/24	–	1	5	5	3	14	4	11	15	2	–	2	31
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	
Gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2022/23	–	1	20	21	82	124	28	161	189	46	–	46	359
Postes proposés 2023/24	–	1	20	20	82	123	29	161	190	46	–	46	359
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	1	–	–	–	–
Gestion de la prestation de services													
Postes approuvés 2022/23	–	1	15	25	91	132	28	466	494	121	3	124	750
Postes proposés 2023/24	–	1	15	24	89	129	29	468	497	119	5	124	750
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	1	2	3	(2)	2	–	–
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	1	9	17	70	97	14	230	244	68	2	70	411
Postes proposés 2023/24	–	1	9	15	70	95	16	229	245	58	12	70	410
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	2	(1)	1	(10)	10	–	(1)
Total partiel (Division de l'appui à la mission)													
Postes approuvés 2022/23	–	4	49	68	246	367	74	868	942	237	5	242	1 551
Postes proposés 2023/24	–	4	49	64	244	361	78	869	947	225	17	242	1 550
Variation nette	–	–	–	(4)	(2)	(6)	4	1	5	(12)	12	–	(1)
Total													
Postes approuvés 2022/23	–	5	57	79	311	452	92	1 062	1 154	237	7	244	1 850
Postes proposés 2023/24	–	5	57	74	306	442	96	1 064	1 160	225	19	244	1 846
Variation nette	–	–	–	(5)	(5)	(10)	4	2	6	(12)	12	–	(4)

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (transformation de 1 poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 3 postes d'agent(e) du Service mobile en postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (suppression de 3 postes (1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et transformation de 1 poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 3 postes d'agent(e) du Service mobile en postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

127. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (P-2) en poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et trois postes d'agent(e) de sécurité (Service mobile) en postes d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

128. Il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur(trice) de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basés à Kalemie. Ces postes avaient été maintenus après la fermeture du bureau de mission de Kalemie en juin 2022 pour assurer la sécurité de l'équipe restée sur place. Ils ne sont plus nécessaires puisque des ressources sont prévues dans le budget de sécurité financé selon le principe du partage des dépenses locales aux fins du renforcement des capacités en matière de sécurité en 2023.

Section des finances et du budget

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

129. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) en poste de spécialiste des finances et du budget (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en postes de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

130. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de technicien(ne) du génie (Service mobile) en poste d'assistant(e) ingénierie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'ingénieur(e) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en postes d'ingénieur(e) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national).

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 1 poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 1 poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

131. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) en poste de spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Service mobile) en poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Cellule de planification des acquisitions

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en poste de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

132. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste d'assistant(e) aux demandes d'achat (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en poste d'assistant(e) aux demandes d'achat (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

133. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des achats (P-3) en poste de spécialiste des achats (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Section de la gestion des marchés

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en poste de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

134. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national).

Gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 6 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en postes de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

135. Le Centre d'appui régional d'Entebbe devant exercer à l'avenir les fonctions de représentation de la base d'Entebbe auprès du Gouvernement ougandais, qui sont actuellement assumées par la MONUSCO, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

136. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer deux postes d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en postes d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Volontaire recruté(e) sur le plan national), deux postes d'assistant(e) à la gestion intégrée des stocks (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en postes d'assistant(e) à la gestion intégrée des stocks (Volontaire recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) (réception et inspection) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en poste d'assistant(e) (réception et inspection) (Volontaire recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant (gestion des avoirs) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en poste d'assistant(e) (gestion des avoirs) (Volontaire recruté(e) sur le plan national).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transformation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en postes de Volontaire recruté(e) sur le plan national)

137. Conformément à la stratégie de transition de la Mission visant à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (P-3) en poste de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire recruté(e) sur le plan national).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22) (1)	Montant alloué (2022/23) (2)	Dépenses prévues (2023/24) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	31 519,3	29 658,2	30 344,4	686,2	2,3
Contingents	399 053,3	414 670,5	428 525,1	13 854,6	3,3
Police des Nations Unies	25 314,9	24 681,7	23 996,6	(685,1)	(2,8)
Unités de police constituées	41 049,7	41 717,4	55 777,2	14 059,8	33,7
Total partiel	496 937,2	510 727,8	538 643,3	27 915,5	5,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	143 728,7	148 802,5	140 525,2	(8 277,3)	(5,6)
Administrateurs recrutés sur le plan national	22 326,9	25 419,6	25 574,1	154,5	0,6
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	62 667,7	63 465,8	62 563,5	(902,3)	(1,4)
Volontaires des Nations Unies	22 340,5	22 688,8	21 880,0	(808,8)	(3,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 070,0	5 279,2	4 344,8	(934,4)	(17,7)
Personnel fourni par des gouvernements	3 104,2	3 110,9	3 341,8	230,9	7,4
Total partiel	260 238,0	268 766,8	258 229,4	(10 537,4)	(3,9)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	250,2	584,8	608,1	23,3	4,0
Voyages officiels	4 385,7	4 558,3	4 897,2	338,9	7,4
Installations et infrastructures	57 661,2	45 609,7	56 753,1	11 143,4	24,4
Transports terrestres	17 407,3	10 579,9	9 234,4	(1 345,5)	(12,7)
Opérations aériennes	95 745,6	99 676,1	118 841,6	19 165,5	19,2
Opérations maritimes ou fluviales	1 264,0	690,0	910,0	220,0	31,9
Communications et informatique	40 533,2	39 824,6	41 248,9	1 424,3	3,6
Santé	2 208,1	2 237,4	1 973,5	(263,9)	(11,8)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	40 845,9	45 764,5	45 622,9	(141,6)	(0,3)
Projets à effet rapide	1 380,0	1 250,0	1 250,0	—	—
Total partiel	261 681,2	250 775,3	281 339,7	30 564,4	12,2
Montant brut	1 018 856,4	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7
Recettes provenant des contributions du personnel	26 798,9	27 225,2	27 329,1	103,9	0,4
Montant net	992 057,5	1 003 044,7	1 050 883,3	47 838,6	4,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 018 856,4	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7

B. Contributions non budgétisées

138. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2023/24 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	18 248,8
Total	18 248,8

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des frais d'immatriculation de véhicules et d'utilisation de fréquences radio.

C. Gains d'efficacité

139. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures : carburants et lubrifiants	210,0	Réduction de la consommation de carburant des générateurs (170 000 litres) grâce à l'installation de parcs photovoltaïques à Bunia et à Beni
Total	210,0	

D. Taux de vacance

140. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	25,0	23,0	23,0
Contingents	6,5	2,1	4,7
Police des Nations Unies	30,3	26,4	30,6
Unités de police constituées	12,7	12,8	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,9	11,5	11,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	7,3	6,0	8,3
Agents des services généraux	5,7	4,6	6,4

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	6,4	5,0	6,1
Volontaires recrutés sur le plan national	21,4	9,1	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	25,0	16,7	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	30,0	25,0	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	0,7	2,2
Personnel fourni par des gouvernements	38,9	38,9	35,6

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

141. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux réaffectations auxquelles il est proposé de procéder et aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

142. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 143 675 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<i>Total</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	66 155,0	12 001,1	78 156,1
Soutien logistique autonome	60 137,0	5 381,9	65 518,9
Total	126 292,0	17 383,0	143 675,0

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Logistique et état des routes	2,3	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,9	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

143. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	10,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	679,4
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	652,6
Total	1 342,0

144. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>
Formation interne	2 340	2 292	1 268	3 690	3 065	1 560	30 775	14 269	8 614
Formation externe ^a	20	159	144	2	33	85	10	14	4
Total	2 360	2 451	1 412	3 692	3 098	1 645	30 785	14 283	8 618

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

145. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2023/24, à savoir 341 cours destinés à 3 057 membres du personnel civil, resteront axées sur l'exécution du mandat, l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives, et le renforcement des capacités de toutes les catégories

de personnel dans la perspective de la réduction continue des effectifs de la Mission. Les exigences en matière de formation du personnel de police et du personnel militaire, notamment sur la protection des civils, la protection des enfants, la violence sexuelle liée aux conflits et les questions de genre, seront encore renforcées par la mise en place de modalités d'apprentissage mixtes (en ligne et en présentiel) et par l'organisation en ligne de formations théoriques. Le Groupe de la formation continuera d'aider les sections organiques à offrir des formations sur la protection des civils, les enquêtes et rapports relatifs aux droits humains, le VIH/sida et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une attention particulière sera accordée à la formation obligatoire des responsables sur la nouvelle approche de la gestion de la performance conformément à l'instruction administrative [ST/AI/2021/4](#) et à la mise en place du nouveau Référentiel de valeurs et de comportements. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO continuera de donner la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par les formateurs du Centre intégré de formation du personnel des missions. Au cours de l'exercice 2023/24, il est prévu de poursuivre la formation en cours d'emploi, la formation informatique, le coaching des cadres, ainsi que la formation à l'encadrement et à la gestion. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les services financiers, les achats, la chaîne logistique, la gestion des projets et la sécurité, étant entendu que les participants transmettent les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Elle continuera d'organiser des programmes de renforcement des capacités de direction des femmes et des formations à l'entrepreneuriat. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux de formation et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

146. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi lorsqu'il sera possible de dispenser des cours en ligne, ce qui lui permettra de former à moindre coût un plus grand nombre de membres du personnel sur des sujets tels que l'appui de la Mission, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique, le génie, l'approvisionnement et les soins médicaux, ainsi que des domaines de fond tels que les questions de genre, les droits humains, le processus de paix, la sécurité, le droit, les questions pénitentiaires, l'environnement, les affaires civiles et les affaires politiques. En outre, la Mission continuera de proposer des cours de langue en ligne. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux composantes de la Mission.

G. Voyages à des fins autres que la formation

147. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2023/24 au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation sont estimées à 4 217 800 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2022/23</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>
Voyages dans la zone de la Mission	5 148	2 996,6	0,3	0,3
Voyages hors de la zone de la Mission	249	1 221,2	0,1	0,1
Total	5 397	4 217,8		

148. Les voyages officiels que la MONUSCO a prévu d'effectuer pour s'acquitter de son mandat comprennent une série de voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone visant à : a) assurer un dialogue politique avec les partenaires nationaux en vue d'appuyer les efforts menés en faveur de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ; b) organiser des réunions externes sur la République démocratique du Congo, notamment avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ; c) mener des missions dans les bureaux locaux afin de renforcer la coordination, mener des actions de sensibilisation et faciliter le dialogue politique dans les zones sensibles ; d) tenir les réunions du Conseil des droits de l'homme, la réunion annuelle sur la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits et les réunions organisées avec les organismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et le processus de paix de Nairobi ; e) organiser des missions conjointes de protection, des missions d'évaluation conjointe, des missions d'enquête et d'établissement des faits sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées au conflit, des missions de protection des victimes et des témoins de graves violations des droits humains afin de les sensibiliser aux procédures judiciaires et des missions sur le terrain visant à appuyer la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre au sein des FARDC et de la Police nationale congolaise ; f) organiser des visites dans les secteurs et les bureaux locaux à des fins d'observation militaire et pour accomplir les tâches d'évaluation de la performance, inspecter les camps et examiner les munitions ; g) organiser des missions de recherche et de suivi sur le commandement, le contrôle et l'organisation des groupes armés, assurer la participation aux ateliers organisés en vue de partager des informations sur les groupes armés avec les acteurs concernés, mener des recherches sur le terrain à l'appui des activités de stabilisation et organiser des séances de planification de la gestion de l'information ; h) mener des missions visant à organiser des séances d'information sur l'environnement à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des inspections environnementales, des évaluations du respect des exigences en matière d'environnement, des évaluations des risques liés aux aérodromes et des inspections périodiques des projets d'ingénierie, des infrastructures et des systèmes de transport, de l'appui technique fourni en matière d'informatique et de l'entretien des infrastructures informatiques et de communication, des missions visant à vérifier le matériel des contingents déployé par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des missions visant à dresser l'inventaire du matériel appartenant à l'ONU.

H. Désarmement, démobilisation et réintégration

149. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et travaux d'entretien	200,0
Achat de matériel de génie	200,0
Transports terrestres	
Carburants et lubrifiants	25,0
Communications	
Services d'information et de publication	50,0
Santé	
Services médicaux	5,0
Fournitures médicales	20,0
Fournitures, services et matériel divers	
Rations	1 271,0
Fret	100,0
Total	1 871,0

150. Au cours de l'exercice 2023/24, la MONUSCO, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le groupe de contact et de coordination appuyé par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, les partenaires donateurs et les communautés ciblées, aidera le Gouvernement aux niveaux national et provincial à : a) mettre en œuvre des processus de désarmement et de démobilisation dirigés par des civils, fondés sur les droits et les communautés, y compris des projets de réinsertion à l'échelle locale, dans le cadre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ; b) désarmer et rapatrier les combattants étrangers et les personnes à leur charge, conformément au droit international applicable ; c) élaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre la violence de proximité pour favoriser et compléter les processus de désarmement, de démobilisation et de rapatriement.

151. Les priorités de la Mission au cours de l'exercice seront d'aider le Gouvernement à : a) mettre en œuvre le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation grâce à ses bons offices, à un engagement stratégique, à la fourniture de conseils techniques, au renforcement des capacités et à la coordination de l'aide de la communauté internationale dans le domaine de la réintégration, du relèvement et de la stabilisation ; b) établir des ponts avec les groupes armés qui représentent la plus grande menace pour les civils afin de les amener à une reddition négociée ; c) appuyer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion à l'échelle locale des combattants congolais ; d) désarmer les combattants étrangers et fournir un appui transitoire aux combattants étrangers et aux personnes à leur charge et les rapatrier dans leur pays d'origine en étroite coordination avec le groupe de contact et de coordination et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

152. La Mission continuera de gérer cinq camps de transit principaux à Beni, à Bunia, à Goma, à Bukavu et à Uvira, et trois camps de transit secondaires à Kiwanja, à Nyanzale et à Kitshanga, afin d'accompagner les membres de groupes armés étrangers et congolais qui se sont désengagés volontairement. Elle se tiendra prête à mettre en place jusqu'à quatre camps temporaires de désarmement et de

démobilisation sous tente, d'une capacité de 200 personnes chacun, qui pourront être déplacés vers de nouveaux sites si la situation l'exige, en étroite coordination avec les structures de coordination du Programme national et provincial de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

I. Services de détection des mines et de déminage

153. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	3 568,2

154. Les engins explosifs, y compris les engins explosifs improvisés, continuent de constituer une menace pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la MONUSCO et de la population locale. Au cours de l'exercice 2023/24, la Mission continuera d'écarter la menace que représentent les engins explosifs : a) en localisant, en neutralisant et en détruisant les engins explosifs en réponse aux alertes lancées par les populations locales dans les zones touchées par le conflit au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri ; b) en fournissant un appui en matière d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés et en menant des activités de sensibilisation en la matière ; c) en évaluant et en détruisant les munitions inutilisables, obsolètes ou excédentaires des contingents et des unités de police constituées ; d) en sécurisant ses camps avant de les remettre au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies ; e) en sensibilisant son personnel civil et son personnel en tenue à la menace des engins explosifs ; f) en proposant une assurance et un contrôle de la qualité afin d'aider les autorités nationales à faire face à la menace des engins explosifs ; g) en détruisant les armes et les munitions dangereuses ou inutilisables, y compris les stocks de munitions des FARDC et de la Police nationale congolaise, ainsi que les munitions qui ont été rendues pendant le processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement.

J. Autres activités relatives aux programmes

155. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Renforcement de la confiance	492,0
Projets de stabilisation des communautés	353,0
Lutte contre la violence de proximité	3 000,0
Droits humains	728,0
Consolidation de la paix et dispositif transitoire d'appui à la réinsertion	615,0
État de droit et institutions chargées de la sécurité	2 958,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Réforme du secteur de la sécurité	1 460,0
Femmes et paix et sécurité	480,0
Gestion des armes légères et de petit calibre	800,0
Embargo sur les armes	800,0
Total	11 686,0

156. Les ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2023/24 appuieront l'exécution du mandat dans les domaines de la réforme institutionnelle (institutions chargées de la sécurité et état de droit), des droits humains et de l'appui à la stabilisation et à la protection des civils. D'une manière générale, la MONUSCO concentrera ses activités relatives aux programmes sur les domaines et les activités qui favorisent une transition efficace et responsable et qui jettent les bases de son retrait définitif et durable.

157. Dans le domaine de la protection des civils, la Mission s'attachera à donner les moyens à l'État et aux populations locales de renforcer et de gérer leur propre protection et de progresser dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre l'impunité et promouvoir les droits humains en vue d'améliorer les conditions de protection et de prévenir les actes de violence. Dans cette optique, un programme sera mis en œuvre pour encourager la protection de proximité, qui consistera à renforcer les systèmes locaux et nationaux d'alerte rapide et à favoriser, au niveau local, une gouvernance participative en matière de sécurité qui encourage les femmes et les jeunes à se mobiliser et aide les organisations de la société civile à promouvoir la gouvernance démocratique. La Mission veillera à la consolidation et à la prise en main par les autorités locales du système d'alerte rapide et d'intervention, ce qui impliquera le déploiement d'efforts conjoints entre l'ONU et le Gouvernement pour mettre en œuvre le plan de transition conjoint et progresser vers les objectifs de référence. Elle se concentrera sur la diffusion du plan de transition conjoint auprès des organisations de la société civile, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, et prônera leur participation aux structures établies. Elle collectera et analysera également des données sur les perceptions que les populations locales ont de la sécurité, de la justice et de la cohésion sociale, ainsi que sur les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix déployés afin de fournir des informations sur l'avancement des activités et les tendances et de permettre une analyse et une prise de décision conjointes (382 000 dollars).

158. À l'appui du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, la Mission, en coopération avec l'équipe de pays et les partenaires nationaux et internationaux, renforcera les capacités des autorités provinciales, des groupes de jeunes, des associations de femmes, des structures de gouvernance locales et des chefs traditionnels de sorte à créer un environnement propice à la mise en œuvre d'un programme décentralisé et inclusif qui tienne compte des questions de genre et repose sur la participation de la population. Le projet se concentrera sur les zones où l'on s'attend au retour d'un nombre élevé d'ex-combattants (110 000 dollars).

159. Pour soutenir la stabilisation et la consolidation de la paix, la Mission mettra en œuvre un programme visant à favoriser le règlement des conflits intercommunautaires depuis longtemps enracinés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en se concentrant sur les principaux moteurs et les causes profondes du conflit. Elle continuera de renforcer la capacité des organisations de la société civile, y compris les mouvements citoyens et les organisations de femmes et de jeunes, de

veiller à ce que les organisations dirigées par des femmes participent effectivement à la promotion de la gouvernance démocratique, de contribuer à l'élargissement de l'espace démocratique, d'élaborer et de mettre en œuvre le programme pour la paix et la sécurité et de mener des séances de sensibilisation et d'information pour promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale afin de contribuer à renforcer la confiance et à gérer les opinions qui lui sont hostiles (353 000 dollars).

160. La Mission poursuivra son programme de lutte contre la violence de proximité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin d'aider les populations à renforcer la cohésion sociale, le dialogue local, la résilience et les moyens de subsistance, et ainsi de faire en sorte que les gens soient moins enclins à rejoindre les groupes armés. Le programme, qui est mis en œuvre à l'appui du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ou d'autres programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dirigés par le Gouvernement, mettra l'accent sur les communautés dans lesquelles les combattants démobilisés reviennent et dans lesquelles les groupes armés opèrent. Il contribuera à aider les combattants désengagés, les jeunes vulnérables et d'autres membres vulnérables de la communauté et à prévenir leur recrutement dans des groupes armés (3 000 000 dollars).

161. La Mission mettra également en œuvre un programme visant à appuyer l'action des institutions nationales en matière de justice transitionnelle et les efforts qu'elles déploient pour lutter contre l'impunité et protéger les victimes de violations de droits humains, y compris les victimes de violences sexuelles liées aux conflits et de violence fondée sur le genre, et à veiller à ce que les auteurs de violations graves des droits humains répondent de leurs actes. Dans le cadre du programme, elle continuera d'appuyer la mise en œuvre par le Gouvernement d'une stratégie nationale de justice transitionnelle visant à promouvoir la vérité et la réconciliation, à amener les auteurs de crimes passés à répondre de leurs actes grâce à des mécanismes efficaces d'application du principe de responsabilité, à apporter réparation aux victimes et à mettre en place des garanties contre la répétition des violations. Elle renforcera également la capacité des forces de sécurité et de défense, des organisations de la société civile, des populations locales et d'autres acteurs clés à défendre les droits humains, à prévenir les violations de tels droits et à amener effectivement les responsables de telles violations à répondre de leurs actes. Elle aidera à promouvoir les consultations nationales au niveau provincial et national afin de renforcer l'inclusivité et la prise en main du processus de justice transitionnelle par les autorités (728 000 dollars).

162. Dans le cadre du plan de transition, la Mission continuera de favoriser le resserrement des liens entre l'action humanitaire, la paix et le développement, en s'appuyant sur ses propres réalisations et en assurant la continuité de l'aide apportée par l'ONU aux autorités dans la province du Tanganyika, l'objectif étant de renforcer plus avant les efforts de consolidation de la paix. Elle mettra en œuvre des activités dans le cadre du plan de transition provincial, notamment des activités liées à l'alerte rapide et au règlement des conflits (615 000 dollars).

163. La Mission continuera de lutter contre l'impunité en apportant un soutien logistique, technique et financier aux autorités judiciaires militaires et civiles afin qu'elles mènent à bien les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et aux violations graves des droits humains, notamment les violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants, qui ont été commis dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Elle continuera à investir dans des programmes en faveur de l'état de droit et à renforcer les capacités des institutions nationales chargées de la sécurité. Elle appuiera par exemple le renforcement du système de justice civile, notamment de l'appareil de justice pénale

en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en dispensant des formations et en favorisant les audiences foraines et l'inspection des tribunaux judiciaires, des parquets et des prisons. Elle continuera également d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de réforme de la justice par l'intermédiaire du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Dans le contexte de la transition, elle continuera d'œuvrer au transfert progressif à l'équipe de pays et au Gouvernement de ses tâches liées à la lutte contre l'impunité et au renforcement des institutions judiciaires (693 000 dollars).

164. La Mission continuera d'aider la Police nationale congolaise à mettre en œuvre des projets prioritaires inclus dans le plan d'action de réforme de la police (2020-2024). Il s'agit notamment de lutter contre la criminalité urbaine grâce à la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, avec l'organisation de formations ciblées sur la police de proximité, et notamment des sessions de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation à l'intention des policiers et de la population, de fournir un appui logistique et de rénover les infrastructures afin d'améliorer la capacité des policiers à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et à remédier au manque de confiance entre la population civile et la Police nationale congolaise. La Mission se concentrera également sur la professionnalisation des unités spécialisées. Les projets comprendront la formation des policiers aux techniques d'enquête, à la criminalité grave et organisée, à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, aux techniques médico-légales, au maintien de l'ordre et à la gestion de l'ordre public sans recours à la force létale, à la police de proximité et au renseignement, la formation de la police des mines et de la police des frontières, la formation des officiers de police de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise en matière d'audit et de responsabilité et la formation des formateurs. La police des Nations Unies fournira un appui logistique aux unités spécialisées, notamment à la police scientifique, au groupe mobile d'intervention, à la brigade nationale d'intervention et aux commissariats urbains afin d'assurer le transfert durable des tâches de la MONUSCO aux autorités congolaises. La Mission rénovera également des locaux, notamment l'école de formation de la police et l'école de police, et soutiendra la construction de nouveaux bâtiments, postes et commissariats de police afin de renforcer la présence de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo (1 750 000 dollars).

165. La Mission continuera d'appuyer la réforme des établissements pénitentiaires. Un programme sera mis en place pour améliorer la sécurité dans les prisons, en particulier avec le reclassement de la prison de Kabare en une prison de moyenne sécurité, afin de contenir les attaques menées depuis l'extérieur par les groupes armés. Il consistera à installer des infrastructures plus sûres et de meilleure qualité, notamment des systèmes de sécurité et de surveillance plus performants, à réduire la surpopulation par le transfert de prisonniers, à renforcer le flux de dossiers et la lutte contre la détention provisoire prolongée, et à améliorer les conditions de base en vue de réduire les risques de problèmes de sécurité interne et les évasions. La Mission fournira par ailleurs un appui au processus national de réforme des prisons. Dans cette optique, elle renforcera les capacités de gestion et de fonctionnement des autorités pénitentiaires nationales, et en particulier de celles qui gèrent les enfants en conflit avec la loi, poursuivra les initiatives menées pour garantir la sécurité alimentaire et mettra en œuvre un plan de communication stratégique (515 000 dollars).

166. La Mission fournira aux commissions parlementaires de défense et de sécurité un appui en matière de surveillance et de contrôle en organisant des sessions de renforcement des capacités destinées aux membres des commissions sur la gouvernance du secteur de la sécurité et le cycle budgétaire ainsi que des formations sur la réforme du secteur de la sécurité et les sujets connexes destinées au personnel d'appui administratif des deux commissions. Elle appuiera la professionnalisation des

FARDC et de la Police nationale congolaise par la remise en état des installations, la fourniture d'équipements, la conduite d'audits, la gestion des ressources humaines et la formation. Elle appuiera également le recrutement de jeunes femmes dans l'armée, le processus d'évaluation de la réforme de l'armée, le renforcement des mécanismes de contrôle interne de l'armée et de la police, la mise en œuvre par les FARDC du projet de code de déontologie et de conduite, et les stratégies de formation de l'armée et de la police, notamment la formation des nouvelles recrues. Elle appuiera en outre la participation pleine, effective et accrue des femmes au sein des institutions de sécurité en organisant des sessions de sensibilisation sur la participation des femmes, en poursuivant les activités favorisant une stratégie de recrutement des femmes dans les institutions de sécurité, et en organisant des séances de mentorat pour les femmes des institutions de sécurité. Un programme visera à renforcer les organisations de la société civile grâce à l'organisation de formations sur la réforme du secteur de la sécurité, la recherche de consensus et les projets civiques et d'un atelier sur la gouvernance du secteur de la sécurité et à la conduite d'enquêtes sur la perception publique du secteur de la sécurité en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu (1 460 000 dollars).

167. Dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et de l'action visant à améliorer la protection des civils, la Mission apportera son appui à un réseau de médiatrices en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en vue de rétablir la confiance entre les différents acteurs, notamment les organisations de jeunes, les groupes de pression, les dirigeants religieux et communautaires, les acteurs politiques et économiques, les FARDC, la Police nationale congolaise et la communauté internationale, et afin de permettre aux femmes de contribuer à la sécurité, à la cohésion sociale et au développement en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Compte tenu de la persistance du niveau élevé de violence intercommunautaire en Ituri, elle appuiera également l'instauration d'un dialogue politique dans la région, en particulier à Djugu, à Irumu et à Mambasa à l'approche des élections de 2023 (480 000 dollars).

168. Enfin, un programme visera à soutenir les efforts entrepris par les autorités pour contrôler les armes légères et de petit calibre grâce à l'organisation d'une formation spécialisée en gestion des armes et des munitions à l'intention des forces de sécurité nationales, aidera celles-ci à marquer et enregistrer leurs armes, améliorera l'entreposage de ces dernières au moyen de coffres-forts spécialisés dans les zones touchées par le conflit armé, et permettra de sensibiliser les forces nationales de défense et de sécurité à leur responsabilité et à leur obligation de rendre des comptes sur la gestion correcte et précise de leurs ressources en armes et en munitions (800 000 dollars). Il s'agira en outre, par l'intermédiaire d'un autre programme, de mettre en place des activités de surveillance et de suivi pour réduire la menace posée par les groupes armés et améliorer les conditions de protection, l'idée étant de désorganiser les trafics et la circulation illégale d'armes et de matériels associés utilisés par les groupes armés, à destination et à l'intérieur de la République démocratique du Congo (800 000 dollars).

K. Projets à effet rapide

169. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (montant effectif)	1 380,0	35
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (montant approuvé)	1 250,0	43
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (montant proposé)	1 250,0	43

170. Les ressources prévues pour l'exercice 2023/24 resteront inchangées par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2022/23. Cela permettra à la Mission de tirer parti de sa coopération soutenue avec les populations locales pour accroître la compréhension et l'acceptation de son mandat. La mise en œuvre des projets à effet rapide tiendra compte de la transition de la Mission et offrira des possibilités de collaboration et de renforcement des synergies avec les homologues nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir la pertinence des projets lancés par la Mission pour la paix et la stabilité à long terme en République démocratique du Congo. Les projets à effet rapide resteront un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission puisqu'ils sont conçus de manière conjointe pour répondre aux besoins immédiats des populations locales dans les zones où la MONUSCO est présente. Ces projets ont un impact positif au niveau local et renforcent la confiance entre la population et les autorités et entre la population et la Mission.

171. Les projets prévus pour l'exercice 2023/24 consisteront à continuer d'installer des panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics, de construire ou de remettre en état des centres de santé essentiels, des bâtiments scolaires et des points d'eau, de bâtir des centres de formation professionnelle et de les doter en matériel, de réparer des ponts, et de rénover des prisons, des bâtiments judiciaires, des postes de la Police nationale congolaise et des bâtiments administratifs.

III. Analyse des variations¹

172. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	686,2	2,3 %

- **Paramètres budgétaires: modification du taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

173. L'augmentation des ressources demandées est due à une hausse du taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » (145 dollars par jour pour la période 2023/24 contre 138 dollars par jour pour la période 2022/23).

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	13 854,6	3,3 %

• **Facteurs externes : évolution des prix**

174. L'augmentation des ressources demandées est due à : a) une augmentation du coût quotidien des rations (8,17 dollars par personne et par jour pour la période 2023/24 contre 5,62 dollars par personne et par jour pour la période 2022/23) ; b) une augmentation des coûts d'entreposage et de livraison en raison de la signature d'un nouveau contrat relatif aux rations ; c) une augmentation des coûts relatifs à la fourniture de services d'affrètement de longue durée aux fins du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents ; d) l'application, pendant la période 2023/24, d'un taux standard de remboursement plus élevé qu'auparavant (1 448 dollars par personne et par mois contre 1 428 dollars par personne et par mois), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/276](#) ; e) l'octroi, pendant la période 2023/24, d'une indemnité de permission d'un montant plus élevé qu'auparavant (11,50 dollars par jour contre 10,50 dollars par jour), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#) ; f) le remboursement d'un montant de 4,90 dollars par personne et par mois au titre des dépenses liées à l'obligation de procéder à un dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avant le déploiement, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/276](#) ; g) une augmentation des coûts relatifs au matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents en raison d'une amélioration des performances par rapport aux normes fixées dans les mémorandums d'accord.

175. Cette augmentation est en partie compensée par une hausse attendue en 2023/24, par rapport à l'exercice 2022/23, des sommes à déduire des remboursements au titre des contingents pour cause d'absence ou de défectuosité d'éléments du matériel appartenant aux contingents ; par une baisse de la quantité de matériel appartenant aux contingents devant être déployée, déplacée et rapatriée, tenant notamment à la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour le déploiement, en 2022/23, de matériel de forage d'eau, de neutralisation des explosifs et munitions et de génie ; par une diminution des besoins en matériel majeur appartenant aux contingents, en raison de la déduction de sommes plus élevées au titre du matériel défectueux.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(685,1)	(2,8 %)

• **Gestion : réduction du nombre de membres du personnel de police déployés**

176. La diminution des ressources nécessaires est due à la baisse du nombre moyen de policiers des Nations Unies qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 435 pour l'exercice 2022/23 à 410 pour l'exercice 2023/24. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2023/24 est de 30,6 %, contre un coefficient de 26,4 % approuvé pour l'exercice 2022/23.

177. La baisse des ressources demandées est en partie compensée par une hausse du taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » (145 dollars par jour pour la période 2023/24 contre 138 dollars par jour pour la période 2022/23).

Unités de police constituées	Variation	
	14 059,8	33,7 %

• **Gestion : augmentation du nombre de membres du personnel de police déployés**

178. L'augmentation des ressources demandées est due aux facteurs suivants : a) le déploiement de 180 membres supplémentaires d'unités de police constituées et de leur matériel à l'appui de 5 unités existantes ; b) une augmentation du coût quotidien des rations (9,76 dollars par personne et par jour pour la période 2023/24 contre 5,98 dollars par personne et par jour pour la période 2022/23) ; c) une augmentation des coûts d'entreposage et de livraison en raison de la signature d'un nouveau contrat relatif aux rations ; d) une augmentation des coûts relatifs à la fourniture de services d'affrètement de longue durée ; e) l'application, pendant la période 2023/24, d'un taux de remboursement plus élevé qu'auparavant (1 448 dollars par personne et par mois contre 1 428 dollars par personne et par mois), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276 ; f) le remboursement d'un montant de 4,90 dollars par personne et par mois au titre des dépenses liées à l'obligation de procéder à un dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avant le déploiement, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276.

179. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2023/24 est de 0 %, contre un coefficient de 12,8 % approuvé pour l'exercice 2022/23. Le déploiement de membres supplémentaires d'unités de police constituées auquel il est proposé de procéder s'inscrit dans le contexte des attaques récurrentes dont sont la cible le personnel, les biens et les locaux de la Mission. En tout, 45 personnes seraient déployées à Goma, 45 à Bunia, 50 à Beni et 40 à Bukavu.

Personnel recruté sur le plan international	Variation	
	(8 277,3)	(5,6 %)

• **Gestion : diminution des dépenses communes de personnel mensuelles**

180. La réduction des besoins est due à l'application d'un taux retenu pour les dépenses communes de personnel inférieur à celui utilisé auparavant (84,1 % contre 91,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), compte tenu des tendances en matière de dépenses, à la suppression de 4 postes et à la transformation de 16 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Elle est en partie contrebalancée par la création de 3 postes.

Administrateurs recrutés sur le plan national	Variation	
	154,5	0,6 %

• **Gestion : effectifs civils revus à la hausse**

181. L'augmentation des besoins est due à la transformation de 11 postes d'administrateurs soumis à recrutement international en postes d'administrateurs soumis à recrutement national ainsi qu'à la création de 1 poste. Elle est en partie compensée par un taux de vacance proposé plus élevé qu'auparavant (8,3 % pour l'exercice 2023/24 contre un taux approuvé de 6,0 % pour l'exercice 2022/23), ainsi que par la suppression de 2 postes.

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(902,3)	(1,4 %)

• **Gestion : augmentation des taux de vacance**

182. La diminution des ressources demandées est due à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour l'exercice 2023/24 (6,4 % contre un taux approuvé de 4,6 % pour l'exercice 2022/23), ainsi qu'à la baisse du nombre d'agents des services généraux recrutés sur le plan national travaillant dans des zones ouvrant droit à la prime de danger.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(808,8)	(3,6 %)

• **Gestion : modification des effectifs civils**

183. La diminution des besoins est due à la transformation de 16 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national, ainsi qu'à l'application proposée d'un taux de vacance plus élevé concernant les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (6,1 % pour l'exercice 2023/24 contre un taux approuvé de 5 % pour l'exercice 2022/23).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(934,4)	(17,7 %)

• **Gestion : suppression des montants prévus pour la mise en œuvre d'Umoja**

184. La diminution des ressources demandées tient au fait qu'en 2023/24, la Mission n'aura plus à assumer sa part des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	230,9	(7,4 %)

• **Paramètres budgétaires: modification du taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

185. L'augmentation des ressources demandées est due à une hausse du taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » (145 dollars par jour pour la période 2023/24 contre 138 dollars par jour pour la période 2022/23), ainsi qu'à l'application proposée d'un taux de vacance moins élevé pour l'exercice 2023/24 (35,6 % contre un taux approuvé de 38,8 % pour l'exercice 2022/23).

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	338,9	(7,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

186. L'augmentation des besoins est due à une intensification de la diplomatie régionale et à la prise d'engagements visant à désamorcer les tensions dans le cadre de la feuille de route de Luanda et à soutenir les initiatives politiques régionales ayant trait à la démobilisation et au désarmement des groupes armés congolais et étrangers dans le contexte du processus de Nairobi ; à une intensification des échanges, au

niveau provincial, avec les autorités congolaises et les acteurs de la société civile ; à la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques conclus avec des partenaires multilatéraux dans le contexte de la transition ; à une augmentation de certains tarifs de voyage normalisés ; à un retour à la normale après deux années de restriction des déplacements internationaux pour cause de pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	11 143,4	24,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

187. L'augmentation des ressources nécessaires tient aux facteurs suivants : a) l'inclusion d'une provision pour le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre des munitions utilisées par leurs contingents et unités lors d'exercices militaires et policiers effectués en République démocratique du Congo ; b) l'acquisition et l'installation de 570 caméras de sécurité, à savoir 170 à Beni, 110 à Bunia, 210 à Bukavu et 80 à Uvira, mesure devant contribuer à la protection du personnel et des locaux de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo, rendue nécessaire par la détérioration toujours plus grave des conditions de sécurité et l'intensification du sentiment d'hostilité manifesté à l'égard de la Mission ; c) l'augmentation du coût moyen du carburant (les prix moyens du diesel et du kérosène s'élevant à respectivement 1,236 dollar et 1,165 dollar par litre en 2023/24, contre 0,860 dollar et 0,838 dollar par litre en 2022/23) ; d) l'augmentation des frais d'exploitation et de maintenance au titre du contrat d'approvisionnement en carburant ; e) la réalisation de projets de construction en vue de la relocalisation prévue d'une unité médicale de niveau II de Bukavu à Kavumbu, cette dernière étant plus proche de l'endroit occupé par les contingents, et la construction d'un entrepôt intégré à Bukavu en raison de la réduction de l'empreinte de la Mission à Goma ; f) l'acquisition de matériel et de fournitures pour la modernisation des locaux de la MONUSCO, conformément aux normes fixées par le Département de la sûreté et de la sécurité quant à la sécurité des locaux et compte tenu des besoins de la Mission ; g) la modernisation et la rénovation des bases d'opérations permanentes et temporaires et d'autres installations militaires et policières.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 345,5)	(12,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

188. La diminution des besoins est due à une réduction des achats de véhicules, une grande partie du parc automobile ayant été remplacée durant les trois exercices précédents, ainsi qu'aux efforts déployés pour prolonger la durée de vie des véhicules grâce à un programme d'entretien rigoureux.

189. La diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du prix moyen du diesel (1,236 dollar par litre pour l'exercice 2023/24 contre 0,860 dollar par litre pour l'exercice 2022/23), ainsi que par une augmentation des frais d'exploitation et de maintenance au titre du contrat d'approvisionnement en carburant.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	19 165,5	19,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

190. L'augmentation des besoins est due à : a) une augmentation des coûts fixes au titre des avions et hélicoptères utilitaires civils, compte tenu des prix du marché ; b) une augmentation du prix moyen du carburéacteur (1,139 dollar par litre pour l'exercice 2023/24 contre 0,830 dollar par litre pour l'exercice 2022/23) ; c) l'augmentation des frais d'exploitation et de maintenance au titre du contrat d'approvisionnement en carburant ; d) l'établissement d'un nouveau contrat en matière de services de manutention aéroportuaire, portant notamment sur la gestion des opérations côté piste, le remorquage et le triage des aéronefs, les services d'agents de piste, la gestion des passagers, la manutention des bagages, le chargement et le déchargement des cargaisons et la manipulation de marchandises à risque ; e) l'engagement de dépenses pour l'entretien de quatre systèmes de prévisions météorologiques acquis durant l'exercice 2022/23 pour les aéroports de Goma, Bunia, Beni et Bukavu ; f) l'engagement de dépenses de démobilisation et d'installation entraînées par la signature d'un nouveau contrat relatif aux systèmes de drones aériens.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	220,0	31,9 %

• **Facteurs externes : évolution des prix**

191. L'augmentation des ressources demandées est due à la hausse du prix des conteneurs maritimes en raison de la pénurie mondiale de cet équipement.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 424,3	3,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

192. L'augmentation des besoins est due au remplacement d'équipements de communication et de matériel informatique – tel que des ordinateurs portables et de bureau, des systèmes d'alimentation électrique non interruptible, des liaisons hertziennes et des radios tetra – dont la durée d'utilité est dépassée et qui ne sont plus pris en charge par les fabricants, exposant donc la Mission à des risques de cyberattaques de son réseau ; ainsi qu'à une intensification des activités de sensibilisation visant à contrer une campagne de désinformation agressive et bien orchestrée et à soutenir la participation des femmes et des jeunes aux élections de 2023, tant comme électeur(trice)s que comme candidat(e)s.

	<i>Variation</i>	
Santé	(263,9)	(11,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

193. La diminution des ressources demandées est due à une réduction des besoins en matériel de lutte contre la pandémie de COVID-19, par exemple en gel hydroalcoolique, en raison du retrait global de la maladie ; ainsi qu'à l'existence de stocks de vaccins suffisants.

194. La réduction des besoins est contrebalancée en partie par l'acquisition d'incinérateurs et de compacteurs pour le système de gestion environnementale des déchets de la Mission, qui s'inscrit dans le cadre des investissements réalisés par la MONUSCO dans les technologies respectueuses de l'environnement en vue de réduire son empreinte écologique.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(141,6)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

195. La diminution des ressources demandées tient à la réduction des besoins en matière de lutte antimines en raison de la non-reconduction d'un crédit exceptionnel ouvert durant l'exercice 2022/23 pour l'acquisition de matériel spécialisé de neutralisation des engins explosifs improvisés ; ainsi qu'à la diminution d'autres coûts de fret et coûts connexes entraînée par l'inscription des services de manutention des passagers et des bagages, de chargement et de déchargement des cargaisons et de manipulation de marchandises à risque à la rubrique des opérations aériennes, dans le cadre d'un nouveau contrat couvrant tous les services de manutention aéroportuaire.

196. La réduction des besoins est contrebalancée en partie par l'augmentation des ressources demandées pour la tenue de nouvelles activités relatives aux programmes en lien avec la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que par l'augmentation globale des coûts de fret.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

197. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO portent sur les points suivants :

a) **Ouverture de crédits de 1 078 212 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 89 851 033 dollars par mois.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).</p>	<p>Afin d'améliorer le contrôle global de ses activités et de mettre en œuvre les recommandations émises par les organes de contrôle, la Mission dispose d'un Groupe de l'application des recommandations d'audit qui assure un suivi actif de toutes les recommandations non encore appliquées, l'objectif étant de garantir que les recommandations soient mises en œuvre avant ou dans les délais fixés par lesdits organes. Elle rend en outre compte tous les six mois de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le Bureau dispose d'un système automatisé au sein de sa base de données pour le suivi des recommandations qui prévient les personnes référentes de la Mission lorsque des recommandations non encore appliquées nécessitent une action. Le suivi actif des recommandations par la Mission, par l'intermédiaire du Groupe de l'application des recommandations d'audit, garantit le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation.</p>
<p>Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées</p>	<p>La Mission a appliqué 8 des 11 recommandations émises par le BSCI qui devaient être mises en œuvre avant le 31 décembre 2021. Sur les 31 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration, 29 ont été mises en œuvre, 1 a été rendue caduque par les événements et 1 n'a pas encore été appliquée.</p> <p>La MONUSCO continuera de fournir des informations sur tous les changements concernant les postes et l'augmentation des dépenses opérationnelles. La répartition des ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan</p>

pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18).

Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19).

Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26).

Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).

national est présentée dans la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières ».

La MONUSCO a sensibilisé l'ensemble de son personnel à l'obligation de se conformer aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion par la diffusion de communications et elle surveille les justifications fournies en cas de non-respect de ces règles. Le taux actualisé d'application des directives est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

La Mission surveille en permanence la consommation de carburant. Elle extrait des rapports de consommation du système électronique de gestion des carburants de façon mensuelle et les communique aux sections à des fins de validation de la consommation compte tenu des conditions d'utilisation. En ce qui concerne les groupes électrogènes appartenant aux contingents, le carburant est uniquement fourni sur la base de la consommation réelle. La MONUSCO a en outre mis en place un système électronique de ravitaillement des véhicules, au titre duquel une autorisation, délivrée en fonction de la distance réelle parcourue depuis le dernier ravitaillement, doit être obtenue avant qu'un véhicule de la Mission, quel qu'il soit, puisse être approvisionné en carburant.

Les effectifs de la Division de l'appui à la mission sont influencés par le nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue, par l'empreinte géographique et le nombre de sites de la Mission, par la possibilité d'externaliser certains services dans les conditions prévalant, par l'état des infrastructures nationales et par la cadence des opérations de la Mission. Les possibilités de modulation ne sont toutefois pas illimitées, des effectifs d'une certaine taille devant être maintenus indépendamment du volume du soutien.

Les données des huit dernières années indiquent une forte corrélation entre les effectifs de la Division de l'appui à la mission et le nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue. Cette tendance est également observée en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, qui dépendent toutefois davantage du nombre de sites pris en charge.

En ce qui concerne les effectifs, l'extensibilité de l'appui à la Mission est clairement démontrée par le fait que, depuis l'exercice 2014/15, la Mission a procédé à plusieurs examens des effectifs ayant conduit à une réduction du rapport entre le personnel d'appui à la Mission et le personnel des services

organiques, qui est passé de 3,62:1 pour l'exercice 2014/15 à 1,39:1 pour l'exercice 2022/23.

Les examens des effectifs ont également contribué à la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, la Division de l'appui à la mission et les composantes opérationnelles ayant procédé à ce type de changement pour un total de respectivement 105 postes et 41 postes entre l'exercice 2014/15 et l'exercice 2022/23.

En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, l'extensibilité de l'appui à la Mission peut être démontrée par le fait que, entre l'exercice 2014/15 et l'exercice 2022/23, la Mission a réduit ses besoins opérationnels de 431,6 millions de dollars à 250,8 millions de dollars. La diminution progressive des besoins opérationnels de la Mission s'explique par la fermeture de plusieurs bureaux locaux, dans l'objectif de réduire l'empreinte de la Mission, ainsi que par la réalisation de gains d'efficacité dans divers domaines.

Ces besoins ont notamment beaucoup diminué en ce qui concerne les voyages officiels (les dépenses à ce titre passant de 9,5 millions de dollars pour l'exercice 2014/15 à 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2022/23) et, malgré l'évolution des prix, le carburant (les dépenses à ce titre passant de 90,5 millions de dollars pour l'exercice 2014/15 à 27,4 millions de dollars pour l'exercice 2022/23). Le nombre d'avions utilisés a par ailleurs progressivement baissé, passant de 53 pour l'exercice 2014/15 à 37 pour l'exercice 2022/23, de même que le nombre de vacataires, qui a été ramené de 2 000 au cours de l'exercice 2014/15 à 1 115 pour l'exercice 2022/23.

La Mission revoit régulièrement la structure de ses effectifs en tenant compte des réalités opérationnelles, des postes vacants, des taux d'attrition et de l'exécution du mandat. Dans le cadre de l'établissement du budget, des efforts sont déployés pour optimiser les ressources en personnel grâce à une planification efficace des effectifs, l'objectif étant de garantir que les compétences requises soient disponibles au bon moment et au bon endroit.

Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28).

Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et

Des informations sur les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs

notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46).

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 53).

connexes. Les informations requises sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.

Sur 9 postes qui étaient vacants depuis plus de deux ans au 30 avril 2022, 1 poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (P-2) avait été supprimé au 30 juin 2022, 5 postes avaient été pourvus au 31 décembre 2022 et les procédures de recrutement concernant les 3 postes restants en sont à un stade avancé.

Des informations concernant les postes vacants depuis 24 mois ou plus sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

Il est proposé de transformer 17 postes soumis à recrutement international et 16 emplois de Volontaires des Nations Unies en postes et emplois soumis à recrutement national au cours de l'exercice 2023/24.

Le recours à des consultants est limité au strict minimum. Les services de consultants sont utilisés dans les cas où aucun spécialiste n'est disponible au sein de la Mission, et toutes les consultations correspondent à des produits livrables et sont limitées dans le temps. Les fonctions essentielles de la Mission continuent d'être assurées par des membres du personnel.

La Mission surveille en permanence les infrastructures des bases utilisées par la force dans le cadre de son mandat de protection des civils. Dans ce contexte, elle veille notamment à la modernisation des bases, y compris les bases opérationnelles temporaires, en vue d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ; à la fourniture de tentes de nouvelle génération, pour le bien-être du personnel ; à la fourniture de matériel de défense des périmètres de qualité, l'objectif étant de permettre aux bases de faire face à des attaques à balles réelles menées par des groupes armés ainsi qu'à des attaques de manifestants perpétrées au moyen d'armes traditionnelles, de pierres, de bombes incendiaires et d'autres armes.

La MONUSCO continue d'avoir recours à des systèmes de drones aériens pour détecter, identifier et signaler les éléments hostiles, malgré un environnement opérationnel difficile. Les conditions météorologiques défavorables demeurent problématiques. Seul un drone aérien pouvant être déployé à la fois (ligne de commande unique), l'exécution des tâches dépend de la couverture nuageuse et de la proximité des orages par rapport à la trajectoire de vol prévue. La Mission tente de surmonter ce problème en s'assurant que le drone

Prie le Secrétaire général de continuer de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer la fiabilité, l'adaptabilité et le rapport coût-efficacité des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 54).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 55).

Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point

contourne les nuages et les orages en cas de météo difficile.

Les informations requises sont présentées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En ce qui concerne la MONUSCO, les enseignements tirés de l'expérience ont été mis à profit au cours des cinq dernières années, dans le cadre de contrats commerciaux et de lettres d'attribution portant sur les systèmes de drones aériens et la cellule responsable du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance aéroportés (qui récupère les demandes de collectes de renseignements et les traduit en tâches à accomplir pour les systèmes de drones aériens). À titre d'exemple, tous les contrats comportent désormais des dispositions relatives à l'adoption de sanctions financières en cas de non-conformité avec les exigences opérationnelles fixées, sur la base des enseignements tirés. En outre, la nouvelle stratégie relative aux systèmes de drones aériens et à la cellule responsable du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance aéroportés vise à mettre en place une procédure exhaustive d'utilisation des enseignements tirés – en matière notamment de méthode, de normes à suivre et de communication de l'information, sur une base annuelle – et la Mission prévoit d'organiser au cours de l'exercice 2023/24 un séminaire sur les enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie.

La Mission a développé des connaissances et une expertise internes pour opérationnaliser et gérer les aspects techniques du contrat afférent aux systèmes de drones aériens. Les tâches quotidiennes et la supervision sont assumées par des contrôleurs de mission militaires déployés à Beni, qui assurent la coordination entre la cellule de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et l'opérateur pour ce qui est des objectifs et des résultats escomptés. La Mission veille également à ce que la personne responsable du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance ait une expérience dans ces différents domaines, condition essentielle pour la compréhension stratégique des besoins quotidiens se rapportant aux systèmes de drones aériens.

Un accord de niveaux de services révisé a été élaboré, dans lequel sont décrites la manière dont le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services de traitement (administratif) à la Mission et répondra aux exigences de cette dernière, et la façon dont toutes les parties contribueront à la

dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficacité, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59).

Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que les partenariats et les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux et permettent d'exécuter les mandats dans le respect des meilleures pratiques, et à ce que les accords y relatifs soient passés en toute transparence (par. 70).

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur

fourniture d'un soutien efficace. Le Centre de services régional continuera d'apporter un appui dans les domaines des finances, des ressources humaines, des voyages, de l'organisation de conférences et d'autres secteurs, tels que celui de la facturation des services téléphoniques.

La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) détient des stocks stratégiques et autres, qui ont permis à la MONUSCO d'acquérir des biens sans avoir à passer par des procédures d'achat pouvant parfois s'éterniser. La base a également fourni à la MONUSCO des installations de stockage ; procédé à une évaluation de la qualité des plans de demande et d'approvisionnement de la Mission ; fourni des services d'autorité adjudicatrice ; délivré des autorisations techniques pour les constructions et les projets. La Base de soutien logistique coordonne la distribution des stocks excédentaires dans les missions avec d'autres missions, ce qui garantit l'optimisation de la détention des stocks. Elle permet en outre à la Mission d'être réactive grâce à la fourniture rapide d'actifs et lui évite des frais de surestaries, tout en permettant une réduction des niveaux de stock et du coût des acquisitions, grâce à ses activités d'analyse de la qualité.

On trouvera des informations plus détaillées dans les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

La sélection des partenaires d'exécution comprend l'émission d'un appel d'offres ouvert, à l'issue duquel a lieu une évaluation minutieuse reposant sur une série de critères transparents et préétablis, relatifs notamment aux compétences de gestion, aux coûts, et à la familiarité des prestataires potentiels avec les communautés clientes et à leurs antécédents de collaboration avec des entités des Nations Unies. Ce processus de sélection a pour visée de garantir que les partenariats conclus représentent l'option la plus compétitive et la plus rentable à la disposition de la Mission pour l'exécution des tâches prescrites.

Le présent rapport comprend des informations détaillées sur l'utilisation qu'il est proposé de faire des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes à l'appui des principales tâches prescrites, ayant trait notamment au renforcement de la confiance ; à l'exécution de projets de stabilisation des communautés ; à la lutte contre la violence au sein de la collectivité ; aux droits humains ; à la consolidation de la paix et aux mesures d'aide transitoire à la réinsertion ; à l'état de droit et aux

les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81).

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82).

Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer

institutions chargées de la sécurité ; à la réforme du secteur de la sécurité ; aux femmes et à la paix et la sécurité ; à la gestion des armes légères et de petit calibre ; à l'embargo sur les armes.

Les activités de la Mission relatives aux programmes, qui ont été inscrites dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, en regard des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, sont liées au mandat et font l'objet d'évaluations régulières de leurs effets. Des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

Dans le contexte de la transition opérée par la Mission, les activités relatives aux programmes constituent un aspect important des initiatives menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de transition conjoint établi par le pays et l'ONU et dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Une évaluation interne du programme de projets à effet rapide a été réalisée en 2022. Celle-ci a révélé que, dans l'ensemble, les parties prenantes et les bénéficiaires étaient largement satisfaits des résultats obtenus dans le cadre de ces projets. Pour les répondants, ce succès tenait notamment à l'expérience des partenaires d'exécution et aux liens existant entre eux et les communautés, ainsi qu'au solide engagement des autorités locales. En ce qui concerne les principaux obstacles à l'exécution et à la mise à profit des projets à effet rapide, les éléments suivants ont été cités : l'incapacité fréquente des partenaires communautaires à cofinancer les projets, malgré une planification préalable ; la durabilité limitée des projets au-delà des avantages à court terme ; la lourdeur des charges administratives, entraînant des retards persistants pour la grande majorité des projets ; un manque d'indicateurs et de données permettant de suivre et d'évaluer les projets ; un déficit de communication sur les projets, limitant la mesure dans laquelle la Mission peut en tirer une publicité positive. La Mission suivra de près les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des projets à effet rapide.

La Mission s'attache à se conformer à la politique environnementale pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales publiée en mars 2022 par le Département de l'appui opérationnel,

l’empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d’énergie qui soient respectueux de l’environnement, en s’efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d’accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83).

s’agissant des aspects de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, de la réduction de la consommation d’eau, et de la réduction du gaspillage et de la production de déchets. Afin d’atteindre son objectif, la Mission a lancé un certain nombre d’actions, notamment :

a) énergie renouvelable : la Mission dispose d’un plan de gestion des infrastructures énergétiques approuvé, au titre duquel elle a acheté des fermes photovoltaïques qui sont en cours d’installation à Beni et à Bunia. Elle s’est également procuré des systèmes photovoltaïques hybrides de plus petite capacité, qui sont en cours d’installation sur quelques sites. La Mission prévoit de connecter d’autres camps et sites, notamment à Beni, Goma, Bukavu et Uvira, au réseau hydroélectrique, et a entrepris de passer des marchés à cette fin ;

b) gestion des déchets solides : la MONUSCO dispose d’un plan de gestion des déchets approuvé, au titre duquel elle a lancé un projet pilote pour la construction d’une déchetterie à Kinshasa et l’acquisition d’équipements de gestion des déchets (incinérateurs, broyeurs, broyeurs d’ampoules) pour d’autres sites, l’objectif étant d’améliorer les pratiques de gestion des déchets solides. L’acquisition et l’exploitation d’un plus grand nombre d’outils de gestion des déchets solides aideront la Mission à améliorer et à accroître sa capacité de traitement interne ainsi qu’à réduire le volume des déchets solides non dangereux envoyés dans les décharges.

Des informations concernant les projets environnementaux menés par la Mission et son tableau de bord d’évaluation environnementale sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26).

Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38).

Dans un souci de clarté, le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies, recruté(e)s sur le plan international ou le plan national. Il compte également que les futurs budgets des missions comprendront davantage de propositions de création de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant (par. 53).

Mesures prises

Des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément à l'échéancier des versements trimestriels.

On trouvera des informations détaillées sur la méthode utilisée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

On trouve à la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières », des informations sur les chiffres ventilés et les incidences financières. La Mission a proposé de transformer 16 emplois de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en emplois de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national.

Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16 et 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).

Dans la mesure du possible et à des fins de rentabilité, la Mission a prévu que certaines formations externes approuvées, qui ne sont pas axées sur les compétences, soient organisées en interne et dispensées à un plus grand nombre de participants – soit par des consultants, soit par des formateurs internes ou des experts des sujets abordés – ou se tiennent sur des plateformes virtuelles ou en ligne.

Des informations détaillées sur les voyages sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

Des informations détaillées sur le recouvrement des coûts et sur la ventilation des fonds disponibles qui sont réaffectés au compte de la Mission et des fonds non disponibles qui sont restitués aux États Membres sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes. Les montants recouverts au titre de services fournis à des entités autres que la MONUSCO sont inscrits au compte des recettes conformément aux directives sur le recouvrement des coûts.

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(A/76/760/Add.4 et résolution 76/284 de l'Assemblée générale)

En ce qui concerne l'interruption [...] des vols à partir d'Entebbe et l'expansion et l'introduction de services aériens supplémentaires ultérieurs à partir de Goma, le Comité consultatif réaffirme sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2023/24, une analyse coûts-avantages du maintien des services à Entebbe ou de leur transfert, les gains d'efficacité effectifs, y compris pour ce qui y est du versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente, et des informations sur la justification et le coût du maintien de la gestion des installations et des infrastructures au Centre de services régional. Le Comité compte que l'analyse coûts-avantages susmentionnée portera également sur l'incidence, notamment financière, sur les autres

Une analyse coûts-avantages détaillée du maintien des services à Entebbe ou de leur transfert a été préparée par la Mission avant que ne soit prise la décision de verser des sommes forfaitaires aux fins des voyages pour les congés de détente au lieu de poursuivre les vols vers Entebbe.

Jusqu'en mars 2020, la Mission assurait 9 vols par semaine entre Goma et Entebbe. Compte tenu de l'expansion de l'aéroport de Goma, de l'introduction de vols internationaux directs depuis celui-ci et de la suspension de la relève des contingents via Entebbe, la MONUSCO a procédé à une évaluation, en prenant en considération le nombre de membres du personnel pouvant bénéficier de congés de détente par lieu d'affectation et le nombre estimé de cycles de repos et de détente pouvant être accordés par an. Sur la base de cette évaluation, il a été décidé de suspendre les vols

missions régionales (voir également [A/75/822/Add.6](#), par. 41) (par. 23).

aux fins des voyages pour les congés de détente et de mettre en place un système de paiement au titre de ces voyages.

L'annulation des vols aux fins des voyages pour les congés de détente est l'un des facteurs ayant entraîné la réduction, en 2021/22, d'un aéronef à voilure fixe qui a été libéré par la Mission, la suppression de postes dans les Sections des transports aériens et du contrôle des mouvements, la réduction des besoins en carburant aviation et services de manutention au sol dans les aéroports, et l'annulation de services d'hébergement et de restauration des équipages.

La suppression des vols à destination d'Entebbe et le développement ultérieur des services aériens offerts à Goma n'ont eu aucune retombée sur les services qui étaient déjà fournis par la MONUSCO à ses clients de la Base d'appui d'Entebbe, y compris le Centre de services régional. Il convient de noter que la fourniture de services aux clients se trouvant dans la Base par la MONUSCO se fait selon un principe de partage des coûts et que la décision de suspendre les vols aux fins des voyages pour les congés de détente du personnel de la MONUSCO n'a eu aucun effet sur cette activité. La MONUSCO a procédé à une analyse coûts-avantages comparant les dépenses entraînées par les opérations de transport aérien vers Entebbe à des fins de congés de détente et le paiement d'une somme forfaitaire et constaté qu'il était possible d'économiser environ 244 400 dollars. Des économies indirectes supplémentaires étaient par ailleurs permises par la suspension de la location d'un avion (1 715 000 dollars) ; la suppression de postes (689 000 dollars) ; la réduction des services de manutention au sol (340 000 dollars) ; la suppression des frais d'hébergement et de restauration des équipages (350 000 dollars). Cette décision a eu pour effet de réduire le nombre d'heures de vol effectuées à des fins de relève et d'accroître l'efficacité opérationnelle de la relève, Goma étant le principal théâtre d'opérations s'agissant des activités de soutien de la Mission, d'où la possibilité pour cette dernière d'intervenir et de résoudre rapidement tout problème opérationnel avec les autorités et les vacataires. Elle a également permis à la Mission de redéployer des moyens aériens dans l'intérêt des opérations, le personnel pouvant compter sur des vols commerciaux directs reliant Goma à Entebbe pour profiter de ses congés de détente. Ces changements ont par ailleurs eu des retombées positives pour l'environnement, puisqu'ils ont permis à la Mission de réduire son empreinte carbone.

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (par. 25).

Le Comité consultatif [...] demande de nouveau au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement. Le Comité consultatif souligne qu'il convient de réexaminer la question de la nécessité de maintenir les postes vacants depuis deux ans ou plus et de proposer leur maintien avec une nouvelle justification ou leur suppression dans les propositions budgétaires ultérieures (voir également la résolution [66/264](#) de l'Assemblée générale) (par. 26).

Le Comité consultatif rappelle que le personnel recruté sur le plan national est considéré comme essentiel et qu'il est en mesure d'assurer un engagement et un suivi fondés sur des observations, et réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, en particulier dans la perspective de la transition et de la réduction des effectifs de la Mission. Il compte que les futurs projets de budget présenteront davantage de postes et d'emplois de temporaire qu'il est proposé de nationaliser, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel ([A/75/822/Add.6](#), par. 47) (par. 28).

Le Comité consultatif se déclare préoccupé par la gestion des systèmes de drones au sein de la Mission et compte que des informations complémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et qu'une mise à jour des efforts déployés pour relever ces défis figurera dans le prochain rapport budgétaire (voir également [A/75/822/Add.6](#), par. 35) (par. 32).

Le Comité consultatif compte que la MONUSCO continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, et sans que les installations et services fournis fassent double emploi. Il compte que des informations actualisées sur les projets, y compris les emplacements, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, seront présentées dans le cadre du prochain projet de budget (par. 33).

Les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs effectivement déployés pendant l'exercice 2021/22 et au premier semestre de l'exercice 2022/23, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2023/24. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

Sur 9 postes qui étaient vacants depuis plus de deux ans au 30 avril 2022, 1 poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (P-2) avait été supprimé au 30 juin 2022, 5 postes avaient été pourvus au 31 décembre 2022 et les procédures de recrutement concernant les 3 postes restants en sont à un stade avancé.

Des informations concernant les postes vacants depuis 24 mois ou plus sont disponibles dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

Il est proposé de transformer 17 postes soumis à recrutement international et 16 emplois de Volontaires des Nations Unies en postes et emplois soumis à recrutement national au cours de l'exercice 2023/24.

Les systèmes de drones aériens fournis dans le cadre d'un contrat de caractère commercial sont gérés dans le strict respect des dispositions contractuelles. Le principal obstacle à leur utilisation est la fréquence des conditions climatiques défavorables dans la zone d'opérations. Néanmoins, la Mission collabore étroitement avec le prestataire pour garantir que les systèmes soient employés de façon aussi intensive que possible en dépit de cette limitation, et tout indique que le seuil des 2 000 heures sera dépassé pendant l'année contractuelle en cours.

La conception des propositions de projets à effet rapide et leur approbation par les organes d'assurance et d'examen de la qualité sont avant tout guidées par la mesure dans laquelle ces projets permettront de répondre aux besoins des populations concernées et aideront la Mission à accomplir les tâches prioritaires qui lui ont été confiées. Lors de ces activités de conception et d'approbation, une attention toute particulière est portée au risque de double emploi avec d'autres travaux entrepris par la Mission ou par des

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO continuait de gérer la Base d'appui d'Entebbe et qu'elle fournissait : a) un soutien à la MONUSCO dans sa fonction de chaîne d'approvisionnement ; b) des services de logistique et de sécurité pour tous les locataires de la Base, y compris le Centre de services régional d'Entebbe ; c) un soutien aux autres missions régionales au titre de la relève des contingents et du rapatriement des restes humains. En outre, la MONUSCO continuerait de faire fond sur la Base et ne prévoyait aucun changement stratégique dans ses opérations.

Le Comité consultatif estime que, la MONUSCO étant une mission en cours de réduction et de transition, il est nécessaire de présenter une vue d'ensemble des besoins opérationnels et financiers correspondants dans le prochain rapport budgétaire (par. 39 et 40).

Le Comité consultatif espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget, y compris l'incidence sur la consommation de carburant (par. 41).

Le Comité consultatif compte que la MONUSCO poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique, et que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports (par. 42).

acteurs externes. D'ailleurs, l'un des principaux critères d'approbation des propositions de projets est leur complémentarité avec d'autres activités menées en parallèle, notamment par des organismes des Nations Unies ou des collectivités locales. La MONUSCO tient à jour une base de données des projets, dans laquelle figurent notamment des informations sur l'endroit où ceux-ci sont menés et leur état d'avancement.

Une vue d'ensemble des besoins opérationnels et financiers ayant trait à la Base d'appui d'Entebbe figure dans le présent rapport et les documents justificatifs connexes.

La Mission met en œuvre des projets d'efficacité énergétique à Beni et à Bunia, où des fermes photovoltaïques sont installées en vue de réduire la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est également procuré des systèmes photovoltaïques hybrides de plus petite capacité, qui sont en cours d'installation sur quelques sites, et prévoit de connecter davantage de camps et sites au réseau hydroélectrique. De nouveaux dispositifs à diode électroluminescente sont également en cours d'installation, tandis que les anciens climatiseurs sont remplacés par des appareils respectueux de l'environnement afin de réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble de la Mission.

Au 30 septembre 2022, le pourcentage de femmes parmi le personnel de la MONUSCO recruté sur le plan international était de 32,8 %, contre un objectif de 42 % (D-2 : 20 % ; D-1 : 30,8 % ; P-5 : 42,2 % ; P-4 : 32,4 % ; P-3 : 34,4 % ; P-2 : 42,3 % ; Service mobile : 30,7 %).

Bien que la Mission n'ait pas atteint l'objectif de 42 %, des progrès mesurables ont été faits depuis juin 2021. Ainsi, le pourcentage de femmes occupant des

postes de classe P-5 est passé de 31 % à 42,2 %, tandis que leur représentation à des postes de classes P-4 et P-3 est passée respectivement de 29 % à 32,4 % et de 30 % à 34,4 %.

La Mission continue d'envoyer des notifications aux candidates inscrites sur les listes de réserve lorsqu'elle recrute à partir de celles-ci. Grâce à une collaboration accrue entre les services recruteurs et la Section des ressources humaines, les examens visant à recommander des candidates à la sélection sont renforcés. Les efforts déployés ne s'arrêtent pas là, ceux-ci consistant également à entrer en contact avec des candidates qualifiées, à organiser des campagnes de recrutement et à publier des offres d'emploi spécifiques pour faire progresser les objectifs de la Mission en matière de parité des genres.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport):

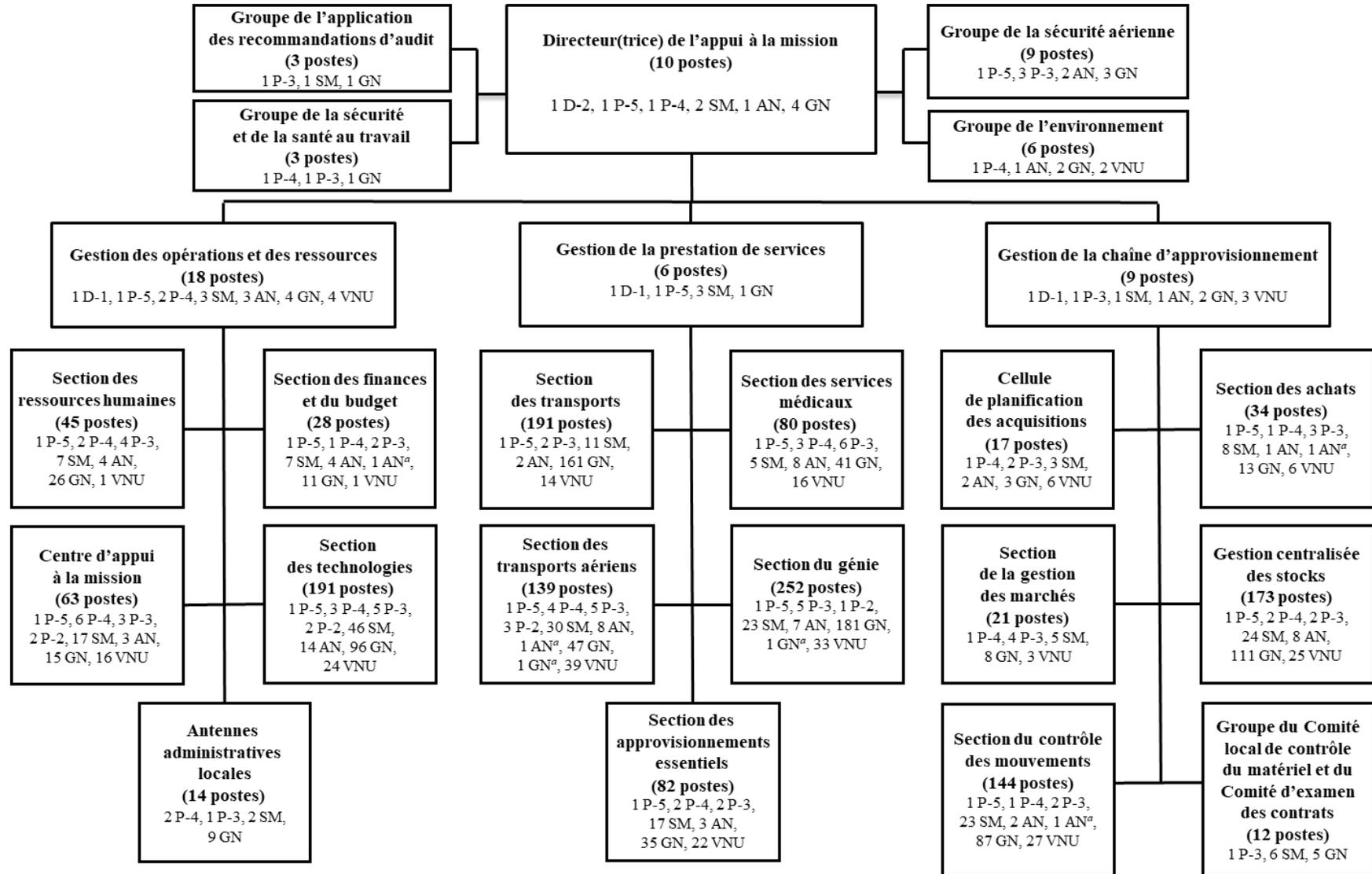
- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

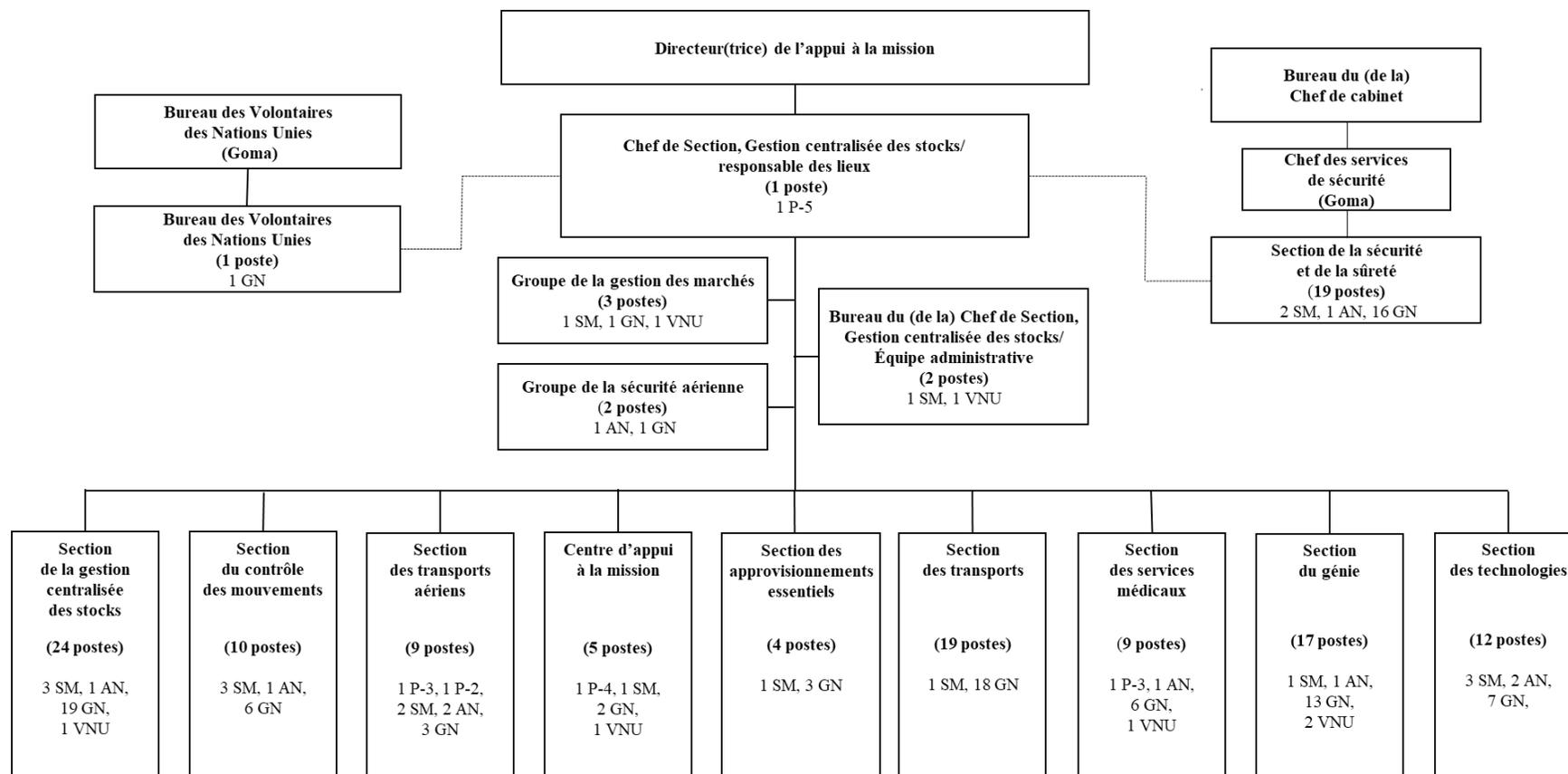
B. Appui



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

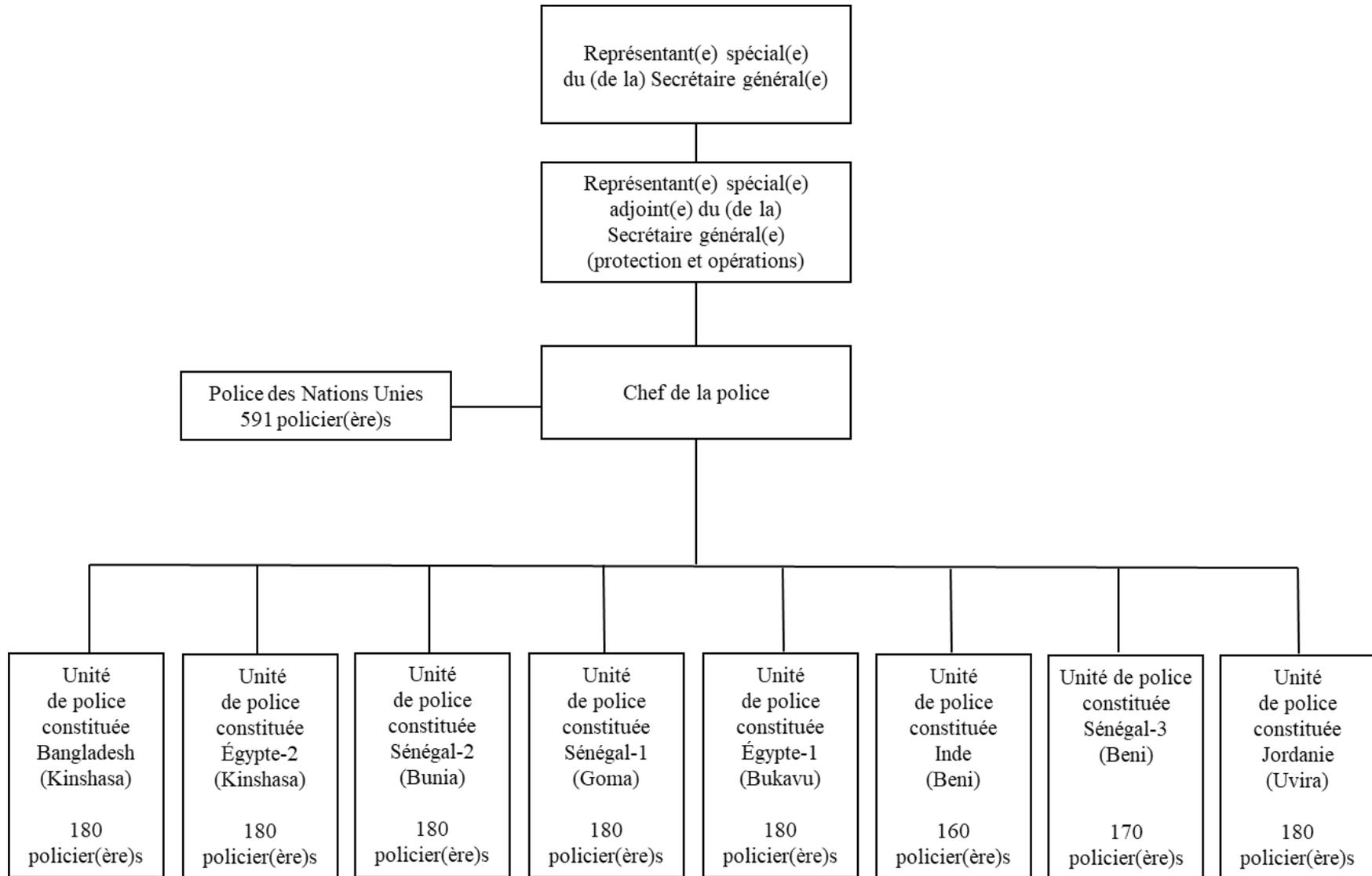
^a Transformation.

C. Base d'appui d'Entebbe

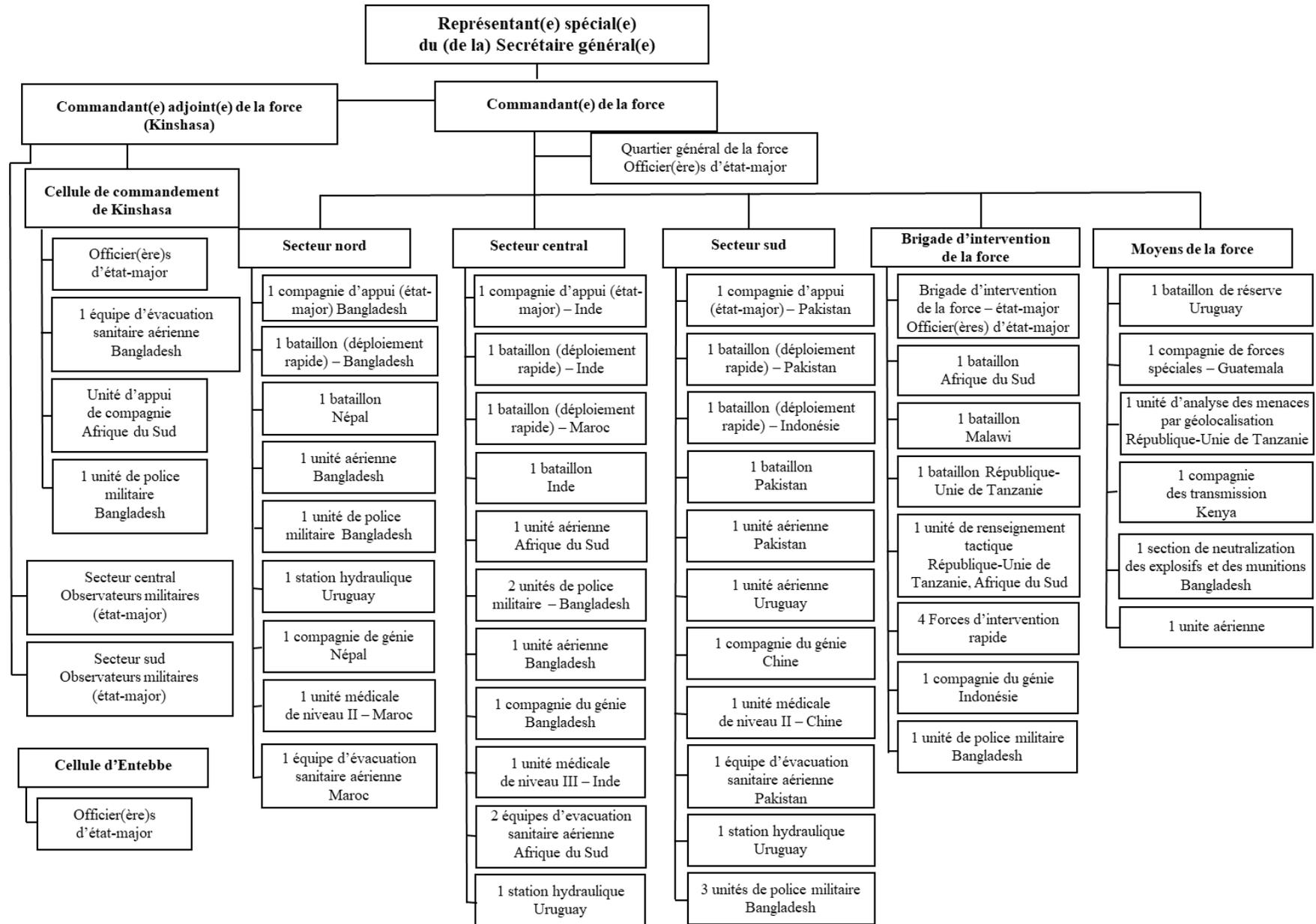


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

D. Police des Nations Unies



E. Contingents et observateurs militaires



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
1. Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie	1.1 La violence et les conflits armés s'amenuisent, tandis que la sécurité des personnes, en particulier des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes, et des biens s'améliore	1.1.1 L'autorité de l'État est rétablie dans toute la République démocratique du Congo par l'intermédiaire d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces suscitant la confiance	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 1.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 155,8 millions de dollars/an	1.1.2 Les forces de sécurité de l'État assurent la sécurité et la protection de toute la population, ainsi que des biens privés et publics, d'une manière efficace et centrée sur les droits humains	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, ONUSIDA, UNICEF et Service de la lutte antimines de l'ONU
		1.1.3 Les dialogues politiques aux niveaux national, régional et local et les négociations intra et intercommunautaires sont encouragés pour mettre fin à la violence et promouvoir une culture de la paix	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, UNESCO, ONUSIDA, HCR et ONU-Femmes
		1.1.4 Les communautés et les institutions élaborent ensemble des stratégies multisectorielles, participatives et inclusives et de nouveaux mécanismes de règlements des conflits afin de favoriser la réconciliation et la cohésion nationale	BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, ONU-Habitat, UNESCO, ONUSIDA et OIT
	1.2 D'ici à 2024, la population congolaise, en particulier les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées), jouira davantage de ses droits et bénéficiera d'un accès équitable à la justice, y compris pour mineurs, et d'un plus grand respect des droits humains, grâce au renforcement du système judiciaire et du système de sécurité et à la consolidation des moyens de suivi dont disposent les organisations de la société civile en matière de droits	1.2.1 Les mécanismes relatifs aux droits humains, en particulier aux droits des personnes vulnérables, sont renforcés et la population est informée de ses droits et est en mesure de les exercer	ONU-Femmes, UNICEF, HCR et OIM
		1.2.2 L'état de droit est rétabli grâce à l'accès à une justice équitable pour l'ensemble de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables, permettant une lutte efficace contre la corruption et l'impunité	BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, MONUSCO et UNICEF
1.2.3 La capacité de l'État à remplir ses obligations en matière		BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-	

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>humains, ainsi que par l'application du principe de responsabilité par toutes les institutions</p> <p>Coût total de la réalisation 1.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 106,3 millions de dollars/an</p>	<p>de respect et de protection des droits humains et de prévention des violations des droits humains est renforcée grâce à l'établissement effectif de mécanismes et d'outils d'application du principe de responsabilité et de protection</p>	<p>Femmes, OIT, FENU, MONUSCO et UNICEF</p>
	<p>1.3 D'ici à 2024, les institutions publiques, les médias et la société civile, aux niveaux central et décentralisé, exerceront effectivement leurs fonctions relatives à la gouvernance démocratique pacifique, efficace et inclusive, avec des effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit</p> <p>Coût total de la réalisation 1.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 20,8 millions de dollars/an</p>	<p>1.3.1 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, ont accès à des informations et participent à des organes de décision aux niveaux national, provincial et local</p> <p>1.3.2 Des élections libres, transparentes et démocratiques se tiennent à tous les niveaux et dans un environnement sûr, conformément au dispositif réglementaire et aux normes internationales</p> <p>1.3.3 Les mécanismes institutionnels d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les questions de genre permettent d'améliorer et d'appuyer la participation des femmes et des jeunes aux organes publics de décision</p>	<p>ONU-Femmes, PNUD, UNESCO, HCR, OIT et FENU</p> <p>PNUD et ONU-Femmes</p> <p>UNICEF, PNUD, ONU-Femmes et FENU</p>
		<p>1.3.4 Les organisations de la société civile, notamment les organisations locales, jouent un rôle central dans l'amélioration de l'efficacité des institutions et des communautés dans la satisfaction des besoins de la population et l'application du principe de responsabilité</p>	<p>PNUD, ONU-Femmes, BCNUDH, UNESCO, FENU et MONUSCO</p>
<p>2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des</p>	<p>2.1 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une croissance économique inclusive créant des emplois décents, portée par la transformation de l'agriculture, la diversification de l'économie, l'ouverture à l'innovation et la promotion de la capacité d'insertion</p>	<p>2.1.1 Les capacités des institutions publiques et privées travaillant dans les secteurs porteurs de croissance sont renforcées pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques sectorielles efficaces (concernant le secteur agricole, les petites et moyennes entreprises, les services</p>	<p>PNUD, FENU, ONU-Habitat, OIT, FNUAP, OMS, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes, FAO et FIDA</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
ressources naturelles	professionnelle et de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes Coût total de la réalisation 2.1 (toutes entités des Nations Unies confondues) : 661,7 millions de dollars/an	financiers inclusifs, la question du genre dans l'agriculture et l'emploi), selon une trajectoire de croissance économique inclusive et durable 2.1.2 L'agrobusiness et la construction d'infrastructures de qualité permettent d'établir des chaînes de valeur agricoles fructueuses dans le cadre d'une transformation structurelle dynamique de l'économie 2.1.3 La coordination et l'efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées afin d'améliorer la gestion de l'espace et de promouvoir les pôles de croissance	FAO, PNUD, ONU-Femmes, OIT et FIDA PNUD, MONUSCO, FNUAP et FENU
	2.2 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique plus avantageux, grâce au contrôle démographique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes Coût total de la réalisation 2.2 (toutes entités des Nations Unies confondues) : 157,0 millions de dollars/an	2.2.1 Les capacités institutionnelles d'élaboration de politiques sociales et économiques sont renforcées pour offrir à la population un accès facilité à un système efficace de protection et de couverture sociale 2.2.2 Les capacités des institutions nationales et provinciales (ministères sectoriels, réseaux et associations de jeunes) sont renforcées pour permettre de tirer parti du dividende démographique	MONUSCO, FNUAP, PNUD et UNICEF PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes et OIT
	2.3 D'ici à 2024, la population bénéficiera d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) par l'État, les entités décentralisées, les communautés et le secteur privé, dans le contexte des changements climatiques et de la préservation de la diversité biologique	2.3.1 Le zonage des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) et le Système national de surveillance des forêts sont mis en place pour permettre une gestion durable des forêts 2.3.2 Des mécanismes transparents et efficaces de gestion des ressources naturelles sont mis au point pour améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité pour tous les acteurs travaillant dans la gestion des ressources naturelles	PNUD, FNUAP, ONU-Habitat, ONU-Femmes et FAO FAO, PNUD et ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Coût total de la réalisation 2.3 (toutes entités des Nations Unies confondues) : 135,8 millions de dollars/an	2.3.3 La gestion durable des forêts et la bonne gouvernance du secteur forestier par les entités locales décentralisées sont encouragées pour que les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales et des peuples autochtones puissent être améliorées	FAO, PNUD et ONU-Habitat
		2.3.4 La résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques et aux catastrophes sont renforcées au niveau des institutions et des communautés	PNUD, FNUAP et UNICEF
3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire	3.1 Les populations, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, notamment aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida Coût total de la réalisation 3.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 1 059,1 millions de dollars/an	3.1.1 D'ici la fin de 2024, les populations, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et adolescents et les mères, bénéficieront d'un accès équitable, de qualité et durable à la santé, à la nutrition et à l'eau, ainsi qu'aux services d'hygiène et d'assainissement	UNICEF, PAM, FNUAP, OMS, HCR et FENU
		3.1.2 D'ici à 2024, tous les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes acquerront des compétences scolaires et professionnelles grâce à un accès inclusif à une éducation et une formation de qualité	UNICEF, UNESCO, OCHA et FNUAP
		3.1.3 D'ici à 2024, les populations, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescentes et adolescents et les populations clés, auront accès à des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et bénéficieront d'une protection contre la violence fondée sur le genre	ONUSIDA, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PNUD et OIT
	3.2 Les populations et les communautés touchées par des situations d'urgence reçoivent une assistance efficace et opportune grâce à une plus	3.2.1 Les capacités des acteurs nationaux (administration centrale, provinces, organisations non gouvernementales, communautés, etc.) qui	UNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM et FNUAP

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	grande efficacité des services publics en matière d'anticipation des catastrophes humanitaires, d'intervention et de coordination des secours, ce qui contribue à renforcer leur résilience	contribuent à l'aide humanitaire sont renforcées pour améliorer la préparation, la coordination et la réponse aux urgences	
	Coût total de la réalisation 3.2 (toutes entités des Nations Unies confondues) : 2 634,2 millions de dollars/an	3.2.2 Les capacités de résilience des populations, des communautés et des institutions locales sont renforcées	OCHA, PAM, PNUD, OIT, UNICEF, ONU-Femmes, FAO et HCR

Abréviations : BCNUDH = Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo ;
 FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ;
 FIDA = Fonds international de développement agricole ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ;
 HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ;
 OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OIT = Organisation internationale du Travail ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 OMS = Organisation mondiale de la Santé ; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;
 PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ;
 UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

